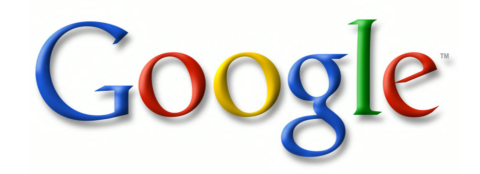
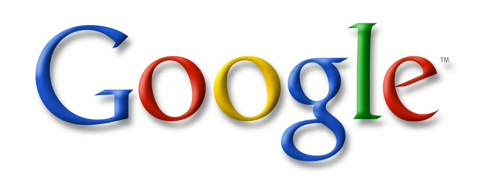
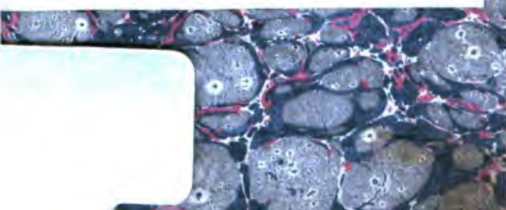
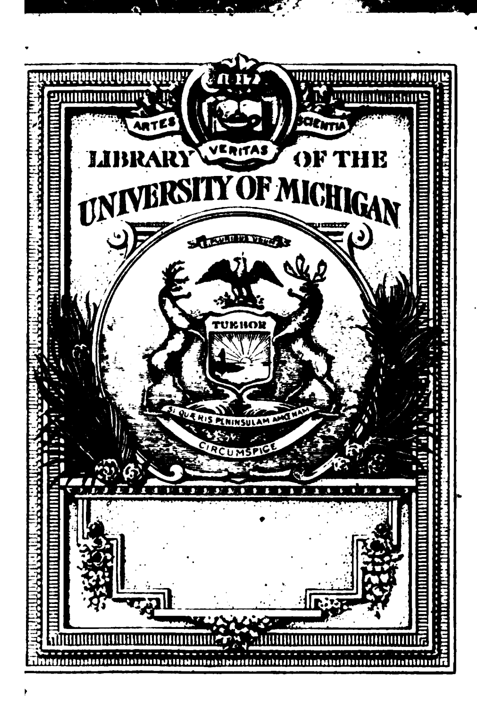


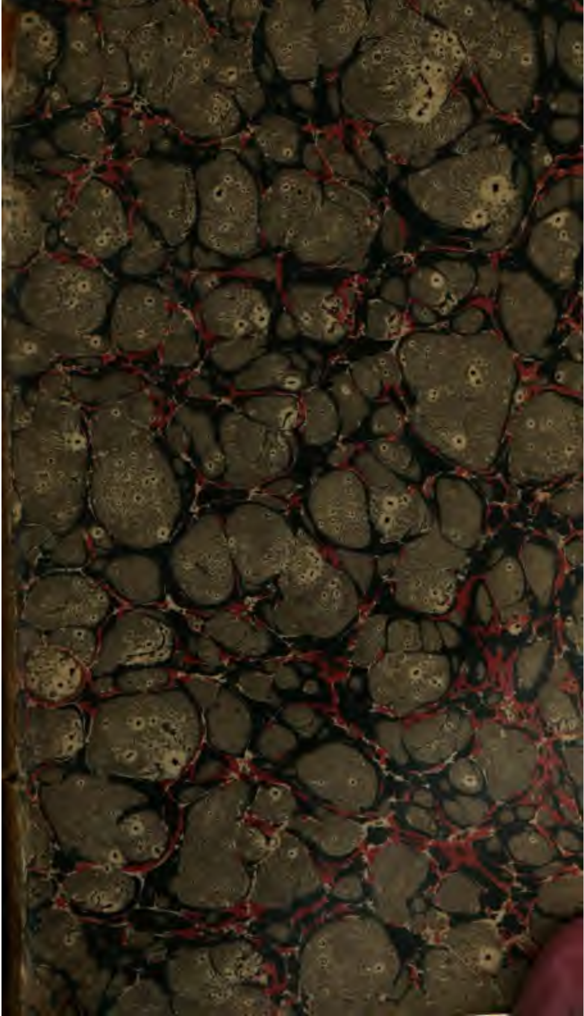








ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



HISTOIRE
DES
NEGOTIATIONS
DE LA PAIX
DE NIMEGUE.

Alexandre Toussaint Limojon Par le Sieur

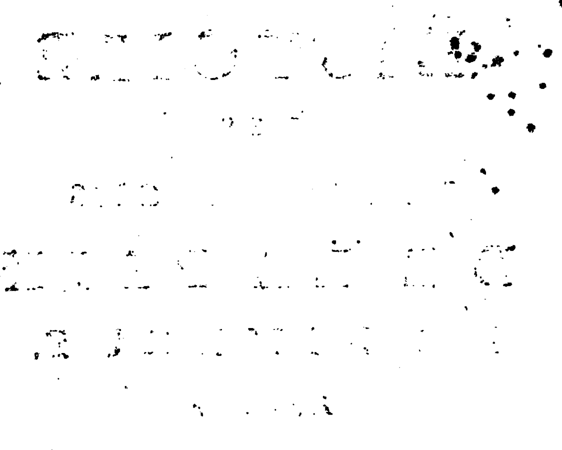
DE S^t. DISDIER.

Quatriéme Edition, revuë, corrigée & augmentée.



A LA HAYE,
Chez ADRIAN MOETJENS, Marchand
Libraire près la Cour, à la Librairie Françoise

M. DC. XCVII.



Printed in the Netherlands



A MONSEIGNEUR

COLBERT,

MARQUIS DE CROISSY,

President à Mortier au Parlement de Paris, Ministre & Secretaire d'Estat.

ONSEIGNEUR,

Si l'Assemblée de Nimegue doit être célébre dans la posterité

par l'importance des Traitez qui ont donné la Paix à toute l'Europe; Elle ne le doit pas estre moins par le merite des Grands-Hommes qui ont si utilement sacrifié leurs soins & leurs veilles au rétablissement du repos de tant de Peuples. Il n'estoit pas moins necessaire à la France d'avoir des Personnnes d'un rare merite pour deffendre dans cette Auguste Assemblée la justice de sa Cause par la force des raisons, que d'avoir de Vaillans Capitaines pour la soutenir glorieusement par les Armes: Et ce fut dans cette veuë que le Roy vous choisit comme un des principaux instruments d'une Negociation si importante au bien de son Royaume. Les grands Emplois, MONSEIGNEUR, dont Sa Majesté vous avoit déja honoré, & dont vous vous estiez acquité avec

tant de ſuccez & de gloire, luy avoient fait connoiſtre cette penetration d'eſprit toute extraordinaire, & cette experience conſommée dans le maniement des plus difficiles & des plus grandes Affaires. Les differens qui avoient allumé la Guerre entre les Eſtats Generaux & l'Eveſque de Munſter, terminez à Cleves par voſtre Mediation; la Paix qui rendit le calme aux Païs-bas, concluë par Vous à Aix-la-Chapelle; l'Ambaſſade extraordinaire d'Angleterre, où malgré tant d'oppoſitions & tant d'obſtacles, Vous aviez eſtably une ſi forte union entre les deux Roys; tout cela avoit donné à Sa Majeſté des aſſeurances indubitables de ce qu'Elle devoit attendre de Vous dans une Negotiation où tant d'habiles Miniſtres devoient faire tous leurs

efforts pour traverſer la concluſion de la Paix. Vous avez reſpondu ſi dignement, MONSEIGNEUR, à ce que le Roy avoit dû ſe promettre de voſtre prudence, que Vous avez eu l'avantage de mettre la derniere main aux grandes Negociations de Nimegue, & la ſatisfaction de voir en même temps vos travaux ſuivis de tout le ſuccez que Sa Majeſté avoit pû ſouhaiter pour le comble de ſa Gloire. Auſſi luy eûtes vous à peine rendu compte d'un Employ ſi conſiderable; qu'Elle vous choiſit pour aller traiter à Muncken le Mariage de Monſeigneur le Dauphin, qui faiſoit la principale attention de Sa Majeſté, & le plus ardent ſouhait de tous ſes Peuples. Vôtre conduite, MONSEIGNEUR, n'a pas moins heureuſement terminé cette Negociation, que tou-

toutes les autres qui vous ont esté commises; De sorte qu'aprés tant de signalez services rendus à l'Estat, le Roy a crû ne pouvoir mettre le soin des Affaires Estrangeres en de meilleures mains que les vostres. Comme de toutes les grandes choses où vous avez eu tant de part, la Paix de Nimegue sera un des plus illustres Monumens de Gloire que vous puissiez laisser à la posterité; J'ose me promettre que vous ne condamnerez pas le desir que j'ay eu de contribuer de mon costé à en éterniser la memoire: Et je me flatte de pouvoir réüssir dans ce dessein, en consacrant à vostre Nom l'Histoire que j'ay écrite de ces celebres Negociations. Je vous supplie, MONSEIGNEUR, de la vouloir prendre sous vostre protection, & de la recevoir comme

le plus authentique témoignage que je pouvois donner de la veneration singuliere que j'ay pour vostre Personne, & du profond respect avec lequel je suis,

MONSIEGNEUR,

Vostre tres-humble & tres-
Obeïssant serviteur.

DE SAINT DISDIER.

AU



AU LECTEUR.

SI l'on considere le nombre & puissance des Princes qui s'étoient engagez dans la derniere Guerre ; les diverses Provinces de l'Europe, & même du monde, où elle s'est fait sentir ; & les avantages que la France seule contre tant d'Ennemis, a remportez dans tous ces endroits differens : On tombera d'accord que les Traitez de Nimegue, qui ont rendu le calme à toute la Chrestienté, n'auront pas moins de reputation dans les siecles à venir, que de poids & d'authorité pour maintenir la Paix Generale. Cette consideration me fait juger que je ne seray pas le seul qui auray entre-

pris d'écrire l'Histoire de ces fameux Traitez : Aussi je ne doute pas que quelqu'autre que moy n'y travaille & n'en donne une plus ample connoissance, par un plus grand détail de tout ce qui s'est passé dans cette celebre Assemblée.

Si j'eusse voulu m'arrester à toutes les difficultez préliminaires, & au Ceremoniel particulier de chaque Ambassadeur ; & si j'eusse inseré dans cet Ouvrage tous les Traitez & toutes les Ecritures qui ont paru au sujet de tant de differentes Negociations : J'aurois sans doute composé plusieurs volumes. Mais comme dans un sujet de si grande estenduë, j'ay trouvé plus à propos de me prescrire des bornes fort étroites, j'ay tâché de demeurer renfermé dans les seules matieres que j'ay crû absolument necessaires à cet Ouvrage.

Il sembloit cependant que sans m'attacher aux choses dont je viens de parler, il me seroit difficile de remplir

plir une Relation de cette nature. En effet les deux années qui se sont passées depuis le commencement de l'Assemblée de Nimegue, jusques au tems que les Alliez se mirent en estat d'agir serieusement pour la Paix, me parurent d'abord si vuides de matieres importantes, que ne croyant pas qu'elles dûssent meriter qu'on y fist beaucoup de reflexion, je doutay que toute la Negotiation entiere pust fournir dequoy composer cette Histoire. J'ay trouvé neanmoins que ces deux premieres années ont produit des évenemens si considerables, pendant que les difficultez préleminaires éloignoient la Paix, que ce vuide n'est guere moins remply, que le reste du temps l'a esté par la multitude des Affaires qui se sont Traitées dans le fort de la Negotiation: L'on voit évidemment dans ce temps là, que la grande opposition que les Alliez firent paroître à donner les mains aux veritables moyens de sortir de cette

 Guer-

Guerre par une prompte Paix, ne pouvoit jamais estre autrement surmontée, que par cette admirable continuation de succés avantageux, qui rendront immortelle la Gloire du Grand Monarque qui en a esté le principal Autheur.

Tout ce qui s'est passé de considerable dans le Monde depuis le commencement de l'Assemblée de Nimegue, a eu tant de rapport aux Affaires qu'on y traitait, que les Ambassadeurs des Puissances unies ne faisoient de démarches & ne prenoient de mesures que sur les diverses évenemens que la Guerre produisoit. C'est ce que m'a persuadé que pour faire une veritable Histoire de ces Negotiations, je devois necessairement y faire entrer les plus importans de ces grands évenemens, qui dans les rencontres, diversifioient si fort la conduite des Ambassadeurs des Princes Alliez. Je n'en ay donc presque point laissé passer sans y faire quelque

que attention : Et prenant soin outre cela de faire un extrait tres-exact & tres-fidele des plus importantes Ecritures qui se sont faites touchant les differens Traitez de Paix : j'ay donné à toutes ces matieres le plus de liaison qu'il m'a esté possible, avec ce qui regardoit essentiellement la Negotiation, pour en composer cette petite Histoire.

J'ay volontiers laissé faire à d'autres personnes les Recueils de tous les Traitez, & d'un nombre presque infini de Procedures & de Memoires qu'on a veu paroistre à Nimegne, & j'ay tres-soigneusement évité d'embarrasser le Lecteur de tout ce qui n'estoit pas entierement necessaire à mon dessein. Je me suis empéché sur tout de mettre dans cet Ouvrage aucune Piece détaché; parce que la Lecture entiere n'en est pas seulement ennuyeuse, mais encore parce qu'elle rompt le fil de la narration, & en fait infailliblement perdre la suite.

Je

Je n'ay pas dû negliger cependant ce qui regarde le Ceremoniel; parce qu'encore que les difficultez qui naissent sur cette matiere soient purement accidentelles, elles ne laissent pas neanmoins de retarder souvent la conclusion des Traitez de la plus grande importauce, & d'en faire mesme perdre quelquefois toute l'esperance. J'ay donc rapporté icy avec beaucoup d'exactitude les principaux incidens qu'il y a eu sur cette matiere dans les Préliminaires de la Paix: De sorte qu'il ne sera pas inutile de voir que si l'Assemblée de Munster a servi de regle là-dessus à celle de Nimegue, dans toutes les rencontres où elle a pû fournir des exemples; celle de Nimegue, à plus forte raison, pourra servir de regle à l'avenir à toutes les autres, puis qu'en celle-cy on a esté tres-exact sur les Points essentiels du Ceremoniel, & que toutes les choses qui le concernent y ont esté establies beaucoup plus dis-

distinctement qu'elles ne furent en Westphalie.

J'ay crû outre cela qu'on seroit bien-aise de voir dans cette Relation un leger crayon du genie particulier des Ambassadeurs qui composoient cette Auguste Assemblee ; & je l'ay fait avec aussi peu de paroles que de passion : De-sorte que je m'asseure qu'on ne peut estre en cela ny plus desinteressé, ny plus éloigné de la haine & de la flaterie que je l'ay esté dans cette rencontre.

Il ne me reste autre chose à dire présententement, sinon que j'aurois souhaité de n'estre pas François pendant le temps que j'ay écrit toucet ces choses ; afin d'estre entierement depouillé des moindres sentimens que la Patrie inspire, lors qu'on parle de ses interests : Mais je veux esperer non-obstant cela, que si l'on y prend garde, l'on ne m'accusera pas de partialité, sur

tout

tout à l'egard des Actions du Roy, lesquelles sont d'elles mesmes si glorieuses & si extraordinaires, qu'à ne les rapporter que nuëment, il semble d'abord qu'on tombe dans l'hyperbole.



TA-

TABLE

Des Mediateurs, Ambassadeurs Plenipotentiaires, & Envoyez, dont il est parlé dans cette Histoire.

MEDIATEURS.

De la part du Pape

De la part de l'Angleterre

AMBASSADEURS.

Pour l'Empereur

Pour la France

Pour

Pour l'Espagne

Pour la Suede

Pour le Danemark

Pour les Estats Generaux

Pour Monsieur l'Electeur de Brandebourg

ENVOYEZ PLENIPOTENTIAIRES.

Pour le Roy de Danemark

Pour les Estats Generaux

Pour Monsieur l'Electeur de Brandebourg

Pour Monsieur le Duc de Savoye

Pour Monsieur le Duc de Lorraine

Pour Monsieur l'Evêque d'Osnabrug

Pour Monsieur le Duc de Zell & les Princes de Brunswick.

Pour Monsieur l'Evêque de Munster

Pour Monsieur l'Evêque de Strasbourg

Pour Monsieur le Duc de Holstein Gottorp

AUTRES ENVOYEZ.

Pour les Electeurs de Mayence & de Treves

Pour le Prince & Chapitre de Liege

Pour Monsieur l'Electeur Palatin

Pour Monsieur le Duc de la Tremouille

Pour Monsieur le Mareschal de Luxembourg

1675. Iovr.

HISTOIRE DES NEGOTIATIONS de la Paix de NIMEGUE.

L'Assemble'e qu'on avoit formée à Cologne en 1673. sous la Mediation de la Suede, avoit fait esperer que la guerre qui s'étoit allumée dans toute l'Europe, seroit bien-tost terminée, par la conclusion d'une Paix generale; lorsque l'enlevement du Prince Guillaume de Furstemberg, & quarante mille écus pris sur les chariots des Ambassadeurs de France, dans cette Ville neutre, rompirent le cours des Negotiations qu'on y avoit heureusement commencées.

La violence exercée envers ce Prince, par les Ministres de l'Empereur, & l'injustice commise envers le Roy, donnoient lieu de craindre que la Paix ne fust de

1675. long-temps rétablie dans l'Europe, & que
Fevr. sa Majesté ne consentist jamais qu'on en reprist les Negotiations, que ces deux excez n'eussent esté reparez : Neanmoins à l'instance du Roy d'Angleterre, dont la Mediation avoit esté generalement acceptée par tous les Princes interessez dans cette guerre, depuis que les Suedois s'étoient déclarez pour la France, & à la sollicitation particuliere de Monsieur l'Evesque de Strasbourg, qui témoigna par une declaration publique, qu'il preferoit les avantages de la Paix à la liberté du Prince son Frere ; Le Roy fit ceder les raisons de sa propre gloire, & de ses interests, à l'inclination qu'il avoit de donner le repos à toute l'Europe : Et aprés avoir accepté la ville de Nimegue pour le lieu des Conferences, sa Majesté resolut d'y envoyer incessamment ses Ambassadeurs Plenipotentiaires, & nomma Monsieur le Duc de Vitri, Monsieur Colbert, & Monsieur le Comte d'Avaux, le 17 Fevrier 1675.

Comme l'on ne vit pas d'abord que tous les Princes alliez fussent dans la mesme disposition pour la Paix, il ne se fit aucune démarche pour former l'Assem-

semblée de Nimegue, jusques au mois de Novembre, que le Roy d'Angleterre disposa toutes les Puissances interessées à envoyer au plutost leurs Ambassadeurs à Nimegue. 1675. Nov.

Le Roy fut le premier à donner ordre aux siens de partir avant la fin de Decembre pour se rendre au lieu des Conferences; sa Majesté ne leur ayant donné que huit jours de temps pour faire leur équipage, & le 28 Decembre M. Colbert & M. le Comte d'Avaux partirent de Paris, sans attendre M. le Duc de Vitry, parce que sa maladie ne luy permettoit pas de se mettre en chemin, pendant la rigueur de la saison.

Ils arriverent à Charleville le 3 Janvier, esperant d'y trouver des Passeports de tous les Princes qui leur en devoient donner, & sur tout ceux d'Espagne & de Hollande, pour descendre à Nimegue par la Meuse; mais ces Passeports n'estoient pas si prests qu'on leur avoit fait esperer; aussi une Personne de Charleville prédit à M. le Comte d'Avaux, qu'il ne seroit pas moins de temps dans cette Ville-là que feu Monsieur le Comte d'Avaux son Oncle, qui y avoit atten-

1678. Juin. du quatre mois ses Passeports, lorsqu'il fut à Munster, Ambassadeur Extraordinaire du Roy, & Plenipotentiaire pour la Paix Generale qui s'y conclut depuis.

Comme les Ambassadeurs virent aprés deux mois de sejour, que les difficultez qu'on formoit, tantost sur la liberté reciproque de pouvoir dépescher des Couriers de Nimegue sous leurs simples Passeports, tantost sur les Qualitez du Prince Charles, qui faisoit demander au Roy celles de Frere & de Duc de Lorraine, pourroient les faire rester encore long-temps à Charleville, ils prirent le party de faire débarquer tous leurs équipages, qu'on avoit déja embarquez, & d'attendre leurs Passeports dans cette Ville, qui arriverent enfin le 4 Juin, datez du dernier Decembre de l'année precedente, avec ordre de la Cour de partir incessamment, ils s'embarquerent le 7.

La maladie de Monsieur le Duc de Vitry continuoit toujours, & passoit même pour incurable, ce qui obligea le Roy à nommer en sa place Monsieur le Maréchal d'Estrades, que ses Collegues virent en passant à Maſtricht, où ils ne

sé-

sejournerent qu'un jour entier, & se rendirent à Moock à deux lieuës de Nimegue, le Dimanche 13 Juin à une heure aprés midi, où ayant incontinent fait débarquer leurs Carrosses & la plus grande partie de leur équipage sur environ soixantes charrettes, ils arriverent à Nimegue sur les cinq heures du soir. 1676. Juin.

Quoyque les Ambassadeurs de France fussent *incognito* & sans train, ayant laissé presque tous leurs gens aux bateaux, avec le reste de leur équipage, qui n'arriva que le lendemain; l'on peut dire neanmoins qu'ils firent une entrée publique par le grand concours de peuple, que la curiosité & l'impatience de voir des Ambassadeurs si fort desirez, avoit attiré dehors la ville, sur les remparts, dans les ruës & aux fenêtres. Le grand nombre de Charrettes chargées de ballots qui suivoient, & qui tenoient depuis la porte de la Ville jusques aux maisons des Ambassadeurs, fut un sujet de grande admiration pour tout ce peuple, qui n'avoit encore rien veu de semblable.

Tout cela joint à la persuasion commune de la grandeur de la France, faisoit croire à ces gens-là que ces Ambassa-

1676. Juin. deurs apportoient avec eux des richesses immenses. Leurs Hostels furent d'abord remplis de monde, qui s'empressoit pour les voir ; & l'on ne les regardoit pas seulement comme des gages asseurez de la Paix, mais encore comme la cause prochaine de l'opulence de la Ville, s'estant tous faussement persuadez, qu'il ne tenoit qu'aux François que l'Assemblée ne se formast, & que puisqu'ils estoient enfin arrivez, Nimegue alloit devenir dans peu le theatre où devoit paroistre ce qu'il y avoit de plus grand & de plus magnifique dans l'Europe. La chose n'alla pas cependant aussi viste qu'on se l'estoit imaginé. Il n'y avoit encore à Nimegue que Monsieur Jenkins le troisiéme des Ambassadeurs Mediateurs d'Angleterre, & Messieurs de Beverningh & de Haren Ambassadeurs Plenipotentiaires des Estats Generaux des Provinces Unies.

Les Ambassadeurs de France donnerent incontinent part de leur arrivée à M. Jenkins, qui leur rendit le compliment, & les visita le lendemain en Carosse à six chevaux. La mesme chose fut pratiquée à l'égard des Ambassadeurs de Hollande. Et ceux de France rendirent

ces visites aussi-tost que leur train & leur équipage furent en estat de paroistre. 1676. Juin.

Monsieur le Mareschal d'Estrades eut ordre de partir au plutost de Mastricht : & quoyque son train ne fust pas encore fait, il arriva à Nimegue le 28 Juin, où Monsieur le Chevalier Temple, le second des Mediateurs d'Angleterre, arriva peu aprés avec Madame Giffart sa sœur; Madame Temple ne s'y estant renduë que deux mois aprés luy.

M. Temple a beaucoup de belles lettres, il est singulier en ses manieres & en ses sentimens. Il a passé pour partial dans la fonction de la Mediation. Beaucoup de personnes ont crû reconnoître de la vanité & de l'inégalité dans son humeur. D'ailleurs il est trés-habile & tout à fait Republicain, comme l'on peut voir par les Remarques, qu'il a écrites sur l'Estat des Provinces Unies des Païs-Bas. M. Jenkins son Collegue est honneste, civil, équitable, droit dans ses sentimens, attaché à sa Religion; il a beaucoup de belles connoissances & il a toujours paru bon Mediateur. Ces Ambassadeurs touchoient cent livres Sterlin par semaine, qui font mille trois cens livres, outre cent cinquante livres

1676. Juin vres Sterlin qu'ils avoient touchez pour faire leur équipage, avec l'ameublement de la Chambre d'Audiance, & un service de vaisselle d'argent de la Couronne, suivant l'usage d'Angleterre.

Le bruit qui se répandit alors que le Prince d'Orange alloit assiéger Mastricht, paroissoit aussi peu vray-semblable, que l'entreprise estoit hazardeuse. Les Hollandois neanmoins se flattoient d'emporter cette Place dans quinze jours; & il sembloit qu'ils n'avoient attendu que la sortie de M. le Mareschal d'Estrades pour venir plus facilement à bout de leurs desseins; mais la fin de ce siege, sur lequel toute l'Europe avoit les yeux ouverts, fut si glorieuse pour les armes du Roy, qu'il sembloit que le Ciel se fust ouvertement declaré cette année en faveur de la France par mer & par terre.

Le Roy avoit pris Condé en quatre jours, & l'avoit obligé de se rendre à discretion, le 25. Avril. Bouchain fut emporté par Monsieur en cinq jours, le 12. May, & en presence de la plus puissante armée que les Alliez ayent eüe dans les Païs-Bas, sous le commandement du Prince d'Orange, que le Roy tenoit arreste

resté à la portée du canon avec une armée 1676. Sept.
beaucoup inferieure, & dans une plaine ouverte, sans que le Prince d'Orange voulust hazarder une bataille. Aire suivit le sort de ces deux Places, le dernier Juillet: Le Roy en forma le projet, & Monsieur le Marquis de Louvois le vint faire executer en sa presence, dans le commandement de Monsieur le Mareschal d'Humieres. Le Fort de Linck fut pris le 9 Aoust. Monsieur le Mareschal Duc de Vivonne avoit eu de grands avantages dans les combats qu'il avoit donnez sur les mers de Sicile, & avoit brûlé dans le port de Palerme une partie de la Flote d'Espagne & de Hollande. La mort de Ruyter arrivée peu de temps auparavant, d'un coup qu'il receut sur son bord, dans un combat naval contre la Flote de France, estoit une perte irreparable pour les Hollandois, qui n'avoient jamais eu un Lieutenant-Admiral-General d'un si grand merite.

Il estoit cependant aisé de juger par ce qu'on commençoit de voir, que si le Prince d'Orange eust pris Mastricht, il ne falloit pas esperer de trouver les Hollandois traitables en aucune maniere; mais un évenement tout contraire à leur esperan-

1676. Sept. ce; & la ruine de la plus-grande partie de leur armée, dont on vit passer à Nimegue presque tout le debris, les mortifia extremement.

La premiere affaire, dont on parla, fut celle de la neutralité du païs autour de Nimegue; les Mediateurs, à la sollicitation des Hollandois, prioient les Ambassadeurs de France d'en vouloir étendre les limites un peu plus loin; mais comme cette concession de neutralité portoit aussi une exemption de contributions, sous lesquelles la garnison de Maestricht mettoit tout le païs jusques aux portes de Nimegue, & que l'execution qui s'estoit faite dans le Maaswaal sous Monsieur de Calvo quelques mois auparavant avoit jetté la frayeur jusques dans le cœur de la Hollande, les Ambassadeurs des Estats Generaux souhaitoient fort une étenduë de Neutralité, qui allast depuis le Fort de Schenck jusques à celuy de Saint André, le long du Waal, & qui s'étendist en largeur jusques à la Meuse.

L'on estoit bien éloigné à la Cour de consentir à une si grande étenduë de Neutralité, qui auroit exempté les ennemis de tenir de fortes garnisons dans les Places

voi-

voisines, pour couvrir tout ce païs; c'est pourquoi l'affaire demeura longtemps indecise. 1676. Sept.

La beauté de la saison invitoit cependant les Ambassadeurs d'aller souvent à la promenade en Carosse hors la Ville; mais ceux de Hollande firent entendre à ceux de France, que puis qu'il n'y avoit point encore de seureté pour le païs, contre les entreprises de la garnison deMaestricht, ils ne répondoient pas non plus de ce que pourroit faire la garnison de Grave, qui n'est éloignée que de deux lieuës de Nimegue, du seul costé où la promenade est agreable. Cela fit que les Ambassadeurs de France defendirent à leurs gens de s'écarter hors de la Ville; mais cela n'empescha pas neanmoins qu'ils n'y allassent eux-mesmes tous ensemble: il est vray qu'ils prenoient la precaution de se faire accompagner par un grand nombre de leurs domestiques à cheval.

Enfin les dépesches estant venuës dans le mois de Septembre, par lesquelles le Roy accordoit une demie lieuë de neutralité à l'entour de la Ville; les Ambassadeurs de France allerent plusieurs fois avec les Mediateurs, pour reconnoître les endroits qui pouvoient servir de li-

1676. Sept. mites : mais ayant trouvé que l'Echevinat de Nimegue contient trois Villages, dont le plus éloigné n'en est qu'à une trés-petite lieuë, ils firent lever un plan de tout ce qui se trouvoit dans le circuit de cette étenduë, lequel ayant esté envoyé au Roy, fut agréé, comme les Ambassadeurs l'avoient proposé.

Un Conseiller de la Ville & un Gentil-homme François, nommé par les Ambassadeurs de France, furent choisis pour marquer les endroits, sur lesquels l'on planta les bornes de la neutralité, dont toute l'étenduë formoit à peu prés un demy ovale le long du Waal, où se trouvoient renfermées neuf Paroisses & leurs dépendances. Il resta cependant entre la Meuse & le Waal plus d'une lieuë de païs, qui laissoit aux partis de Maestricht un passage libre pour aller exiger les contributions dans le païs de Maaswaal, qui est entre le Waal & la Meuse.

Les Ambassadeurs de France avoient mangé chez Monsieur Jenkins dés le mois de Septembre, & avoient depuis mangé chez Monsieur Temple ; mais comme celuy-cy declara à la fin d'Octobre qu'il ne mangeroit chez personne, soit

que

que comme Mediateur il voulût affecter par là de paroître moins partial qu'il ne l'estoit en effet, bien que cet usage, qui se pratiquoit à l'assemblée de Cologne, n'eut rien qui parust contraire à la Mediation, ou plutost soit qu'il en voulust éviter l'embaras & la dépense. Cette maniere de vivre qu'on avoit commencé avec beaucoup de plaisir, fut par là interrompuë, & les Ambassadeurs ne se virent plus que chez les Ambassadrices, où il y avoit Assemblée. 1676. Octo.

Monsieur le Comte d'Oxenstierne & Monsieur Olivenkrantz, Ambassadeurs Plenipotentiaires de Suede, arriverent pour lors à Nimegue, & ils donnerent part de leur arrivée aux Ambassadeurs de France, qui les furent voir dés le mesme jour en Carosse à six Chevaux, chacun chez eux; mais ces Ambassadeurs n'étoient pas encore en estat de pouvoir rendre leurs visites avec la mesme ceremonie.

Le Comte d'Oxenstierne est un homme dont la mine répond à sa naissance: Il est magnifique; mais le trop de dépense qu'il faisoit, estoit cause que sa maison n'étoit pas toûjours bien reglée: Son air froid,

1676. Oct. joint à une gravité naturelle, le faisoient passer pour glorieux. Son Collegue est un homme de lettres, qui écrit bien en Latin & en François, il a la reputation d'estre bon Negotiateur ; il parle net, & méne une vie retirée : son train estoit propre ; il touchoit cinquante écus par jour du Roy son Maistre, & le Comte d'Oxenstierne en avoit cent.

L'on ne voyoit point encore que les Imperiaux ny les Espagnols fissent aucune démarche pour se rendre à Nimegue, quelque instance qu'en fit le Roy d'Angleterre par ses Ministres. Philipsbourg qui s'estoit rendu en Septembre, faute de munitions, aprés avoir soûtenu le siege depuis le commencement de Juin, leur faisoit esperer que les grandes forces de l'Allemagne remporteroient des avantages considerables sur celles de France ; Mais les Ambassadeurs du Roy receurent ordre à la fin de Septembre de declarer aux Mediateurs, qu'aprés toutes les avances que sa Majesté avoit faites pour procurer la Paix, elle les rappelleroit, si dans un mois les Ambassadeurs des principaux Princes Alliez ne se rendoient à Nimegue.

Cet-

Cette declaration ayant esté communiquée aux Ambassadeurs de Hollande, ils en donnerent avis aux Estats Generaux. La réponse fut, que si dans le premier du mois de Novembre prochain les Ministres des Alliez ne se trouvoient à Nimegue; ils commenceroient à traiter en leur particulier. Mais ce terme estant expiré, ils demanderent encore dix jours, conformément au vieux stile qu'on suit dans la Gueldre & en plusieurs Provinces d'Allemagne, sçachant bien que la fin de ce terme ne les mettoit dans aucun engagement; car si leurs Alliez tardoient davantage, ils pouvoient en tout cas dans la communication des pleinpouvoirs, faire naître assez de difficultez, & trouver les moyens de couler encore le temps, comme ils firent, sans entrer en matiere, que l'Assemblée ne fust formée. 1676. Nov.

Monsieur Hoegh second des Ambassadeurs de Dannemarck arriva pour lors à Nimegue, avec Madame sa femme. C'est un Gentil-homme de naissance, bien fait, & qui est monté à ce rang par les divers emplois qu'il a eus. Il logea dans une maison qu'on luy avoit preparée au voisinage de celles de France parce que ce

quar-

1676. Nov. quartier estant le plus haut de la Ville, estoit aussi le plus agreable : Dés qu'il eut donné part de son arrivée, il fut visité par les Mediateurs & par les Ambassadeurs de France, & ensuite par tous les autres en ceremonie, à six Chevaux. Il recevoit du Roy son Maistre 6000 livres par mois, & il les dépensoit honorablement & en homme du monde.

Milord Barclay qui venoit d'estre Ambassadeur extraordinaire d'Angleterre en France, & qui estoit le premier des Mediateurs, arriva à Nimegue avec Madame sa femme, vers le milieu du mois de Novembre, & aprés avoir esté quelque jours *incognito*, il fit sçavoir son arrivée, & fut visité par les autres Mediateurs, & immediatement aprés par les trois Ambassadeurs de France l'un aprés l'autre, à deux Carosses à six Chevaux.

Le Comte d'Oxenstierne, qui avoit demandé son Audience avec empressement à Milord Barclay, à ce qu'on croyoit, pour n'estre pas precedé par l'Ambassadeur de Dannemarck, l'avoit obtenuë pour trois heures trois quarts : c'estoit immediatement aprés celle de M. le Comte d'Avaux, qui, pour ne perdre aucun temps, a-

voit

voit des gens sur les avenuës pour l'avertir du moment que M. Colbert sortiroit de l'Audiance: ainsi il s'y rendit ponctuellement à trois heures & demie : Mais à peine y fut-il entré, qu'on avertit Milord Barclay que le Comte d'Oxenstierne étoit dans la Cour. Il fit répondre qu'il étoit avec le Comte d'Avaux & que l'Audiance du Comte d'Oxenstierne ne devoit estre que demi-heure aprés celle-là. 1676. Nov.

L'Ambassadeur de Suede, qui ne vit venir personne audevant de luy pour le recevoir au bas de l'escalier, fit sortir son Carrosse, sans attendre la réponse. Cette action fut differemment interpretée ; car l'on disoit qu'il ne pouvoit ignorer que M. le Comte d'Avaux ne fust à l'Audiance. L'on passoit devant sa porte de derriere pour aller chez Milord Barclay ; on avoit veu de ses gens sur la ruë, & il n'estoit alors que trois heures & demie precises: que s'il l'eust ignoré, & n'eust pas eu d'autre dessein, il pouvoit en ce cas, retourner, aprés avoir fait un tour pour attendre que M. le Comte d'Avaux fust sorti: ou s'il pretendoit que sa visite fust tenuë pour faite, comme il s'avisa de le pretendre ensuite, il devoit avoir envoyé

son

1678. Dec. son Collegue à l'Audiance immediatement aprés M. le Comte d'Avaux..

Que ce fust par ignorance, ou de dessein premedité, comme plusieurs personnes se le persuaderent, sans toutefois pouvoir bien comprendre le fin de cette entreprise, la chose s'accommoda par l'entremise des Ambassadeurs de France. La visite fut tenuë pour faite, & neanmoins Milord Barclay ne la rendit point, & ne vit le Comte d'Oxenstierne que comme par rencontre chez Madame Colbert.

La Paix inopinée de la Pologne avec les Turcs, les avantages que le Roy de Suede commençoit de remporter sur celuy de Dannemarck en Schanie par la prise d'Elsembourg, & le secours de Malmoe, la vigoureuse resistance de la Ville de Stetin d'où M. l'Electeur de Brandebourg fut pour lors contraint de lever le siege: Tout cela, dis-je, & encore plus les progrés que faisoient en ce temps-là les Armes du Roy en Sicile, donnoient lieu d'esperer que les ennemis de la France se rendroient enfin plus traitables, qu'ils n'avoient encore fait.

Le Comte de Kinski cependant, qui estoit le second des Ambassadeurs de l'Em-

l'Empereur, se tenoit toujours à Cologne, 1676. Dec.
où l'on disoit que la goute l'arrestoit, & Dom Pedro Ronquillo, second Ambassadeur d'Espagne, venant d'Angleterre, où il n'avoit esté qu'Envoyé extraordinaire, ne partoit point de la Haye pour se rendre à Nimegue, faute d'avoir son équipage qui estoit resté en Angleterre; mais y estant enfin arrivé, il s'y tint long-temps *incognito*, parce que n'ayant que le caractere de Plenipotentiaire, les Ambassad. de France ne luy vouloient pas donner la main.

Messieurs de Somnitz & de Blaspiel Ambassadeurs de Monsr. l'Electeur de Brandebourg, qui estoient à Nimegue depuis quelque temps, donnerent part de leur arrivée, le 24 Decembre. Les Ambassadeurs de France consulterent ensemble, & ensuite avec les Mediateurs, à cause que contre ce qui s'estoit pratiqué à Munster, les Plenipotentiaires de Brandebourg demandoient tous deux également la main & le titre d'*Excellence*: Mais les Ambassadeurs de France ne voulurent traiter de cette sorte, que celuy qui estoit nommé le premier dans le pleinpouvoir: & sur cette difficulté ils ne les virent point.

Les Mediateurs Anglois firent leur visite,

1676. Dec. site, aprés avoir pris resolution neanmoins de ne donner de l'*Excellence* qu'à M. de Somnitz, & de ne pas demander à voir M. de Blaspiel. Cependant comme ils estoient logez en mesme maison, le second ne manqua pas de se trouver à l'Audience : & le premier voyant que les Mediateurs n'adressoient leurs discours qu'à luy seul, leur montra son Collegue, en luy donnant de l'*Excellence*. Et eux luy répondirent, qu'ils n'estoient venus voir que luy. L'Ambassadeur de Dannemarck ne s'arresta point à ces formalitez, ayant à traiter avec les Ministres d'un des principaux Alliez de son Maître. Mais les Ambassadeurs de Suede suivirent l'exemple de ceux de France : De sorte que les Ministres de M. l'Electeur de Brandebourg se virent bien éloignez de pouvoir établir leur pretention à Nimegue.

Les Estats Generaux, qui payoient de grands subsides à tous les Princes qui étoient entrez dans leur Alliance, délibererent pour lors de retrancher cette grande dépense: Et ils croyoient en avoir dautant plus de raison, qu'ils s'épuisoient inutilement par les frais de la guerre qui estoit purement devenuë celle de leurs Alliez, & dans

dans laquelle ils ne devoient plus entrer que comme dans une affaire commune. 1676. Dec.

Quelque gloire qui revint aux Estats Generaux de pouvoir conter parmy leurs Pensionnaires, l'Empereur, le Roy d'Espagne, le Roy de Dannemarck, presque tous les Electeurs, les Princes de Brunswick, le Duc de Newbourg & l'Evesque de Munster, cela n'empécha pas qu'ils ne leur fissent connoître l'impuissance où ils estoient de pouvoir leur continuer ces grands subsides, exceptant neanmoins le Duc de Newbourg, en consideration de la nouvelle Alliance qu'il avoit faite avec eux, & l'Evesque de Munster, dont les Estats Generaux ont toujours apprehendé l'humeur & le voisinage. Ce retranchement de subsides ne se fit point encore; mais les Ambassadeurs de Hollande declarérent à ceux de leurs Alliez, qu'ils n'en donneroient aucuns pour la Campagne prochaine, s'ils ne mettoient les François dans leur tort, c'est-à-dire, s'ils ne faisoient voir par le refus de propositions raisonnables, qu'il ne tenoit qu'à eux que la Paix ne se fit.

Les Hollandois par ce moyen fermoient la bouche à leurs Alliez, ils les obli-

1677 Janv. obligeoient de hâter l'ouverture des Conferences, pour lesquelles il ne s'estoit encore fait aucune démarche, & ils se mettoient en droit de se plaindre de ceux qui pour leurs interests particuliers ne desiroient pas de voir si-tost la fin de la guerre: C'est pourquoy ils ne se contentoient pas de parler du retranchement des subsides, ils parloient encore de leur accommodement particulier d'une maniere que les Alliez en prenoient d'autant plus facilement l'allarme, que les dépenses excessives que les Estats Generaux avoient faites pendant cette guerre, avoient extraordinairement incommodé toutes les Provinces.

Le Comte de Kinski arriva enfin à Nimegue le 3 Janvier 1677. C'est un Gentilhomme de Boheme, qui n'avoit jamais esté employé dans les Ambassades; c'est pourquoy toutes ses démarches estoient au commencement pleines de difficultez & de défiances; mais on reconnut enfin qu'il estoit mieux intentionné pour la Paix que ses Collegues, avec qui il se brouilla, à n'en point revenir: c'est un homme de peu de santé, melancolique & particulier, mais de beaucoup de merite, & d'u-

d'une tres-grande pénetration. Il touchoit 1677. Janv.
deux mille florins d'Allemagne par mois;
qui font quatre mille livres de France.

Dom Pedro Ronquillo se tenoit *incognito* depuis plus d'un mois: & luy ny les autres Ministres des Alliez ne se mettoient point du tout en état d'agir avec la mesme franchise & la mesme sincerité que les François, au jugement mesme de M. Temple, qui avoüoit qu'on ne pouvoit pas douter que les François ne voulussent faire la Paix, & qu'ils estoient comme ces joüeurs qui aprés avoir gagné grosse somme, se retireroient volontiers du jeu, si ceux qui perdent ne les obligeoient à le continuer.

Cependant ceux qui examinoient sans passion l'estat present des choses, & les interests de la plus grande partie des Princes qui estoient engagez dans la guerre, s'étonnoient de voir qu'ils voulussent continuer avec tant de desavantage, sur des esperances qui n'avoient pas beaucoup de fondement. La Hollande n'avoit rien à gagner, & perdoit beaucoup par les dépenses excessives qu'elle estoit obligée de faire. L'Empereur se voyoit bien effectivement au plus haut point de sa grandeur, par l'établissement de son au-

1677. janv. authorité reconnuë dans tout l'Empire; mais il n'y avoit presque plus moyen de faire trouver des quartiers d'hyver aux troupes Imperiales; & la plupart des Princes d'Allemagne estoient si las & si incommodez de la guerre, qu'il estoit à craindre que l'Empereur ne s'en vist abandonné au besoin.

L'Espagne avoit presque toutes les Puissances de l'Europe dans ses interests, & ne pouvoit jamais s'en promettre un pareil secours dans nulle autre conjoncture. Mais quel avantage en recevoit-elle? puisque nonobstant cela, la France luy enlevoit ses meilleures Places dans les Pays-Bas. Cambray & Valenciennes estoient pour lors si étroitement bloquées, qu'on ne doutoit pas que l'une de ces deux Places ne se perdist avant le commencement de la Campagne. Il n'y avoit que les Alliez du Nort qui fussent portez à la continuation de la guerre, par le desir de conserver, & mesme d'augmenter les conquestes qu'ils avoient faites sur la Suede : mais une bataille gagnée en Schanie par le Roy de Suede, faisoit esperer que les Suedois reprenant courage sous un si grand Prince, pourroient rétablir leurs

af-

affaires. Quoy que l'Espagne perdist le plus 1677. Janv.
dans cette guerre, neanmoins les Ambassadeurs de cette Couronne estoient ceux qui agissoient avec le plus de lenteur pour l'avancement de la Paix: On ne pouvoit attribuer cette façon d'agir qu'à l'irresolution ordinaire des Espagnols, à qui cependant il n'estoit pas bien facile de se determiner dans la conjoncture presente de leurs affaires: L'éloignement de Valensuela premier Ministre de cette Cour, & l'arrivée de Dom Juan à Madrid, soûtenu de toute la Noblesse du Royaume contre les interêts de la Reine Regente, faisoient craindre quelque revolution dangereuse: De sorte que les Espagnols abandonnoient le sort des Pays-Bas à la protection de leurs Alliez; Mais on eust dit pour lors, qu'une veritable lethargie occupoit tous les esprits, & empeschoit qu'on ne s'appliquast soigneusement aux moyens d'établir une solide Paix.

Cependant on ne s'endormoit point en France: Le Roy faisoit marcher un corps considerable de troupes en Flandre, dans la plus grande rigueur de l'hyver: Ce qui jetoit la terreur dans le cœur des Pays-Bas, & donnoit sujet de croire que Sa Ma-

1677. Janv. jesté pousseroit ses conquestes bien loin la Campagne prochaine, si les Negotiations de Nimegue n'y opposoient un obstacle plus puissant que les forces des ennemis. Mais l'Assemblée n'estoit pas encore formée, & l'on n'avoit pas mesme achevé de regler les Preliminaires de la Paix.

Les Ambassadeurs de France furent pour lors avertis que le Comte de Kinski recevoit les visites des Ministres des Alliez: Ils furent fort étonnez de cette conduite, quoy qu'on dist que ce n'estoient que des visites particulieres sur des complimens qu'il leur avoit fait faire, comme entre amis, incontinent aprés estre arrivé à Nimegue. Les Mediateurs neanmoins avoient pris ce compliment pour une veritable notification de son arrivée, parce que le Roy d'Angleterre ayant souhaitté que les Ambassadeurs ne fissent point d'entrée publique à Nimegue, pour éviter les divers incidens que ces ceremonies ont accoutumé de produire: Ils ne devoient non-plus y notifier leur venuë deux fois: C'est pourquoy ils luy firent demander Audiance en mesme temps, pour le lendemain à deux heures; car il en estoit pour lors dix du soir. Mais comme

me on répondit que l'Ambassadeur de Dannemarck avoit pris cette heure-là, les Mediateurs furent si surpris de cette réponse, qu'ils auroient absolument refusé de le voir, si on ne les avoit asseurez que la visite de cet Ambassadeur estoit particuliere & sans Ceremonie, protestant que le Comte de Kinski ne pretendoit avoir donné part de son arrivée à personne. Les Mediateurs prétendirent l'avoir receuë, & prirent onze heures du matin, au-lieu de deux heures aprés midy, pour faire leur visite de ceremonie, qui fut receuë pour telle, & renduë de mesme. 1677. Janv.

Les Ambassadeurs de France voulûrent estre éclaircis de cette maniere d'agir de l'Ambassadeur de l'Empereur; mais aprés une longue negotiation faite par les Mediateurs sur les moyens d'ajuster la chose, les François ne trouverent pas dans la conduite du Comte de Kinski toute la netteté, ny toutes les seuretez requises à ce qu'aucun Ambassadeur n'en pust tirer avantage au préjudice de la préseance qui est deüe à la France. Cet Ambassadeur voulut bien donner une declaration par écrit pour desavoüer la premiere notification qui avoit esté faite de son arrivée;

1677. Janv. avec asseurance d'agir d'une maniere que les Ambassadeurs de France auroient sujet d'en estre satisfaits : Mais non-obstant cela, ceux-cy ne voyant que de l'ambiguité dans ses expressions, resolurent de ne le point voir, comme ils avoient fait à l'égard des Ambassadeurs de Brandebourg.

Le Comte de Kinski cependant, pour soûtenir la chose comme il l'avoit commencée, donna part de son arrivée dans les formes ordinaires, à tous les Ambassadeurs, excepté à ceux de France, qui ne la voulurent point recevoir, & aux Mediateurs qui en estoient deja quites, & il rendit ses visites les derniers jours de Janvier, bien qu'il n'eust encore que deux Carosses de campagne, & que ses gens n'eussent point delivrées.

Dans ce mesme temps Monsieur Hide fils du défunt Chancelier d'Angleterre, & beaufrere de Monsieur le Duc d'Yorck, arriva à Nimegue, pour y tenir le second rang parmy les quatre Mediateurs de sa MajestéBritannique. Il n'y avoit que quinze jours qu'il avoit passé par cette Ville revenant de l'Ambassade extraordinaire de Pologne ; mais au-lieu du Jacht qu'il devoit trouver à Rotterdam pour le porter

ter à Londres, il y receut les depesches du 1677 Janv.
Roy son Maistre, pour retourner à Nimegue, où ayant donné part de son arrivée, les trois Ambassadeurs de France le visiterent les premiers avec un tres-magnifique cortege : Ils estoient tous trois dans le Carosse de Monsieur le Marechal d'Estrades, les autres Carosses du corps suivoient aprés, & ceux de leur suite dans le mesme ordre.

Ces Ambassadeurs prirent la resolution de faire ainsi toutes leurs visites de ceremonie, pour se precautionner contre tous les incidens qui pouvoient survenir en pareilles rencontres. M. le Marechal d'Estrades donnoit la main à ses Collegues dans son Carosse & chez luy aussi, excepté lors qu'il y avoit d'autres Ambassadeurs presens, & que la dignité de l'Ambassade obligeoit chacun de tenir son rang. Et pour ce qui regardoit les depesches de la Cour, ces Messieurs avoient reglé d'y travailler chacun par semaine, & les signoient tous trois conjointement.

Le Roy d'Angleterre n'avoit envoyé M. Hide à l'Ambassade de Nimegue, que pour l'honorer du caractere d'Ambassadeur Plenipotentiaire, & pour faire met-

1677. Janv. tre son nom dans le Traité de Paix qui devoit suivre les Negotiations commencées ; car sa Majesté Britannique avoit affaire de luy dans l'Assemblée du Parlement qui s'alloit tenir.

Les Ambassadeurs des Alliez commencerent de s'assembler à la fin de ce mesme mois, & ils choisirent pour ce sujet un appartement du petit Hostel de Ville, qui est contigu, & qui communique dans le grand. C'est-là où les Deputez de la Province de Gueldre pour le quartier de Nimegue, tiennent leur Assemblée ordinaire.

Les Ambassadeurs de France ne furent pas plutost avertis de cette démarche des Alliez, qu'ils s'en plaignirent aux Ambassadeurs des Estats Generaux, soûtenant que dans une Ville neutre également commune à tous les Ambassadeurs, les uns ne pouvoient s'approprier un lieu public au préjudice des autres, sans en violer la neutralité. Les Ambassadeurs de Hollande avoient eu de fortes raisons pour choisir un lieu public pour les Conferences, sçachant bien qu'elles se feroient avec plus de liberté que chez les Imperiaux, qui vouloient s'en rendre les maistres. Cependant

dant pour satisfaire les François, on laissa 1677. Fev.
à leur choix tel appartement qu'il leur plairoit dans le grand Hostel de Ville, où ils allerent marquer celuy qu'ils trouverent le plus commode pour s'y assembler quand il leur plairoit; quoy qu'estant seuls & n'ayant à conferer qu'avec les Suedois, ils n'eussent pas besoin d'un semblable appartement: Et il y a apparence que si les Ministres des Confederez avoient préveu que les Ambassadeurs de France eussent deu disposer de l'Hostel de Ville, ils ne se seroient pas fixez à l'endroit qu'ils avoient choisi.

Ce qu'il y eut de plus remarquable dans l'Assemblée des Alliez, fut qu'aprés que le Comte de Kinski, qui comme Ambassadeur de l'Empereur, estoit assis au bout de la table, celuy de Dannemarck disputa à celuy d'Espagne la premiere place à main droite: Desorte que Dom Pedro Ronquillo fut obligé à consentir de ne l'avoir qu'alternativement, & pour regler qui de ces deux Ambassadeurs occuperoit cette place dans la premiere Seance, il fallut s'en remettre au sort, qui la donna à celuy de Dannemarck. La mesme difficulté estoit arrivée entre les

1677. Fevr. Ambassadeurs de Brandebourg & ceux des Estats Generaux, lesquels bien qu'ils fussent chez eux, ne voulurent pas ceder: de sorte que ce differend fut terminé de la mesme maniere que le precedent.

Les troupes du Roy commençoient déja d'inonder la Flandre, malgré la rigueur de la saison, & l'on parloit de faire au-plutost quelque Siege considerable. D'un autre costé le Roy mettoit la frontiere d'Allemagne hors d'estat de pouvoir rien fournir aux grandes Armées, dont il estoit menacé de ce costé-là: Et M. l'Electeur de Baviere venoit de faire une declaration à la Diéte de Ratisbonne, par laquelle il ostoit aux Alliez l'esperance qu'ils avoient conceuë depuis la mort de l'Electrice, qu'il joindroit ses troupes à celles de l'Empire contre les forces de la France.

Ce Prince declaroit qu'il n'avoit jamais consenti à la guerre que l'Empire avoit entreprise au sujet de celle de Hollande; il protestoit que bien loin d'y contribuer pour sa part, il avoit vingt mille hommes tout prests pour agir contre ceux qui refuseroient la Paix, & qu'il vouloit ponctuellement observer les Traitez de Westphalie

lie, d'où dépendoit la seureté & la tranquillité de l'Empire. Ce qui estoit assez se declarer en faveur de la France, qui ne demandoit rien autre chose en Allemagne. 1677. Fevr.

Le 20 Février M. Stratman le troisiéme des Ambassadeurs de l'Empereur, arriva à Nimegue, où toutes les difficultez, qu'on avoit formées dans la communication des Plein-pouvoirs, commençoient d'estre terminées; Et l'on n'avoit point trouvé de meilleur expedient pour en venir à bout, que de reduire tous les Pouvoirs à une même forme quant aux paroles essencielles, suivant l'usage de la Chancellerie de France. Les cinq principaux Alliez, l'Empereur, l'Espagne, le Dannemarck, la Hollande, & le Brandebourg, souhaiterent que les Ambassadeurs de France eussent à leur égard, cinq Pouvoirs particuliers; mais les François n'en vouloient produire que deux, l'un pour traiter avec les Princes Catholiques, où il estoit fait mention de la Mediation du Pape; & l'autre pour les Princes Protestans, qui ne reconnoissoient pas cette Mediation: & ils refusoient surtout d'en representer un pour l'Electeur de Brandebourg, afin que tous les autres Princes de l'Empire ne formassent

1679. Fevr. sent pas une mesme pretention: Mais sur la parole qu'on ne demanderoit aucun autre Pouvoir, les Ambassadeurs de France jugeant qu'il estoit de l'interest du Roy de pouvoir traiter separément avec les Alliez, se rendirent moins difficiles sur cette matiere, afin sur tout de s'opposer à la prétention du Comte de Kinski, qui vouloit manier les interests de tous les Alliez, & leur oster la liberté d'agir d'eux-mesmes.

L'Ambassadeur de Dannemarck fut celuy qui se rendit le plus difficile sur les Plein-pouvoirs; il s'opiniâtra à vouloir donner le sien en langue Danoise, s'il falloit qu'il receust celuy de France en François, ou s'il donnoit le sien en Latin, il prétendoit que les Ambassadeurs de France luy donnassent le leur en cette mesme langue. Il disoit que le Roy son Maistre n'estoit plus sur le mesme pied qu'il avoit esté autrefois, & qu'il pouvoit bien pretendre le droit d'établir un nouvel usage. Mais les Danois ne gagnerent rien en cela, l'on suivit l'usage ancien, qui est que la France leur parle François, & qu'eux luy parlent Latin.

Le troisiéme Mars tous les Ambassadeurs mirent entre les mains des Mediateurs

teurs leurs propositions de Paix, par lesquelles l'on voyoit les prétensions de toutes les Puissances interessées dans la guerre; & le cinquiéme l'échange en fut fait par les Mediateurs. 1677. Mars.

Celles de l'Empereur estoient que le Roy & le Royaume de France restituassent à l'Empereur, à l'Empire, & à tous les Alliez, tout ce qui leur avoit esté pris; qu'on les indemnisast de tous les dommages soufferts, & que la Paix fust rétablie par les meilleurs moyens qu'il seroit possible.

La France proposoit à l'Empereur & à l'Empire, que le Roy n'ayant jamais rien tant desiré que la religieuse observation des Traitez de Westphalie, Sa Majesté verroit avec plaisir, que l'Allemagne fust redevable une seconde fois, à l'observation de ces mesmes Traitez, du rétablissement de son repos, & pour cét effet Sa Majesté demandoit qu'ils fussent rétablis en leur entier.

L'Espagne demandoit que la France restituast entierement tout ce qui avoit été pris dans les Royaumes d'Espagne depuis 1665. qu'elle rendist toutes les munitions & l'Artillerie enlevée tant par

1677. Mars. mer que par terre ; que toutes les ruines, demolitions, & incendies fussent reparez que le Roy donnast une entiere satisfaction à tous les Alliez : & par trois articles differens, l'Espagne demandoit la mesme chose à la Suede.

La France disoit que comme le Roy s'estoit veu attaqué par le Roy Catholique contre la justice & la foy du Traité d'Aix-la-Chapelle, Sa Majesté prétendoit avec raison, qu'à l'égard de cette Couronne, toutes choses demeurassent en l'estat que le sort des armes les avoit mises, sans préjudice desdits droits de Sa Majesté, qui estoient toujours reservez en leur entier.

Les Danois prétendoient que la France leur donnast une pleine satisfaction, & leur remboursast tous les frais de la guerre: & par quatre articles ils demandoient à la Suede que toutes choses fussent rétablies entre les deux Roys & les deux Royaumes au mesme estat qu'elles estoient avant la guerre, qui fut terminée par les Traitez de Westphalie, & que ceux de Rochilde & de Copenhague fussent abolis, & que toutes les Provinces qui avoient esté separées du Dannemarck & de la Norwegue, fussent

fussent renduës aux Danois; que toutes celles que la Suede possedoit dans l'Empire, luy fussent ostées; que Wismar & l'Isle de Rugue demeurassent à la Couronne de Dannemarck, & que pour la seureté de Sa Majesté Danoise & de son Royaume, ils pussent mettre des garnisons dans toutes les Places fortes de Suede, qui sont sur les Frontieres des deux Royaumes. 1677. Mars.

Les propositions de la France à l'égard des Danois, estoient que comme le Roy n'avoit declaré la guerre au Roy de Dannemarck, que parce qu'au prejudice du Traité de Copenhague de l'année 1660. de l'execution duquel sa Majesté avoit donné la garantie, le Roy de Dannemarck n'avoit pas laissé d'attaquer la Suede, Sa Majesté Tres-Chrestienne estoit preste de faire cesser la guerre de sa part, pourveu que lesdits Traitez & ceux de Westphalie fussent rétablis.

Les Estats Generaux disoient à l'égard de la France & de la Suede, que Mastricht, Dalen, Fauguemont, & toutes les dependances de Mastricht leur fussent restituez; qu'ils vouloient bien sacrifier au repos public les dommages inestimables, dont ils pourroient prétendre reparation;

1677. Mars. & que pour éviter à l'avenir tous sujets de démêlez, le Traité continst une renonciatiation generale & particuliere de toutes sortes de pretentions.

Il y avoit ensuite seize Articles concernans la satisfaction entiere du Prince d'Orange, en ce qui dépendoit de la France ; & particulierement le rétablissement des Fortifications d'Orange ruinées en 1660. & du Château démoli en 1663. les droits de Peage sur les voitures de Sel & autres, tant sur le Rhône qu'à travers la Principauté d'Orange : les droits de Monnoye, de Patronage Laïque pour la nomination à l'Evesché ; les Exemptions, Privileges, & autres Prerogatives accordées aux habitans de cette Principauté par les Roys Predecesseurs de Sa Majesté, & particulierement par Louis XIII.

Les Estats Generaux ne demandoient à la Suede autre chose, sinon qu'on ajoûtast au Traité qui interviendroit, des Reglemens pour obvier aux frequents inconveniens qui arrivoient touchant le Commerce.

La France proposoit aux Estats Generaux, que comme l'union qui a toujours esté entre la Couronne de France & les Estats,

Estats; n'avoit esté interrompuë depuis quelques années, que pour des sujets de mécontentement, qu'il estoit facile de faire cesser presentement, & mesme d'empescher qu'ils ne pussent renaître à l'avenir, Sa Majesté vouloit bien rendre aux Estats Generaux sa premiere amitié, & écouter favorablement toutes les propositions qui luy feroient faites de leur part, mesme touchant un Traité de Commerce. 1677. Mars.
Et à l'égard des propositions faites pour le rétablissement de Monsieur le Prince d'Orange, les Ambassadeurs de France n'y firent point de réponse; mais ils opposoient, dans les occasions, les pretentions de Monsieur le Comte d'Auvergne, demandans que son Marquisat & sa Ville de Bergen-op-zoom fussent restablis dans tous les Privileges de Souveraineté, dont joüissent les autres Villes de Hollande, conformément aux Traitez de la Pacification de Gand.

L'Electeur de Brandebourg demandoit que la France l'indemnisast des dommages que les troupes Françoises avoient faits dans ses Estats, pendant le cours de cette guerre, qu'elle luy donnast pour l'avenir toute sorte de seureté dans ses mê-

1677. Mars. mes Estats, & que tous les Alliez fussent compris dans un Traité general.

La France ne faisoit point de propositions à l'Electeur de Brandebourg, que celles qu'elle avoit faites à l'Empereur, & à l'Empire, qui comprenoient l'entiere execution des Traitez de Westphalie.

Par toutes les propositions que la Suede faisoit à l'Empereur, à l'Espagne, au Dannemarck, aux Estats Generaux & à l'Electeur de Brandebourg, elle ne demandoit aux uns que le restablissement de leur premiere amitié & bonne correspondance; & aux autres que l'execution des Traitez de Westphalie & de Copenhague, qui renfermoient la restitution de ce qui avoit esté pris sur cette Couronne.

Le Prince Charles de Lorraine, à qui le Roy avoit accordé la qualité de Duc, sous l'acte de la protestation generale faite aux Mediateurs, que les qualitez prises ou accordées seroient sans préjudice, fit donner des propositions, par lesquelles il disoit que comme heritier de ses Predecesseurs, il esperoit de la justice du Roy la restitution des Duchez de Lorraine & de Bar, & de leurs dependances, de ses Ti-

tres, Archives, meubles & effets enlevez, 1677. Mars.
& le dédommagement des ruines des Villes, Bourgs, Châteaux & Villages de tous ses Estats.

Mais comme les Ministres des Alliez n'avoient pas voulu reconnoître le Sieur Duker Envoyé de Monsieur l'Evesque de Strasbourg, que le Roy mettoit au nombre des Princes ses Alliez, les Ambassadeurs de France ne donnerent point de propositions touchant la Lorraine, ny de Pleinpouvoir particulier pour traiter les interets de ce Prince, quelque instance qu'en fissent les Alliez, afin d'obliger par ce moyen les Imperiaux à reconnoître le Ministre de M. l'Evesque de Strasbourg.

D'autre costé les propositions de M. le Duc d'Holstein Gottorp, que les Sieurs Ulkens, & Wetterkop Envoyez de ce Prince, avoient mises entre les mains des Mediateurs, demeurerent sans échange & sans réponse, parce que l'Ambassadeur de Dannemarck avoit toujours empesché qu'on ne reconnust le Ministre de ce Prince allié de la Suede & protegé de la France, & pour cette raison dépossedé de ses Estats par le Roy de Dannemarck.

Les propositions des Ducs de Brunswick,

1677. Mars. wick, & Lunebourg ne furent point publiques, à cause que les Ministres de ces Princes se tenoient *incognito*, parce qu'ils prétendoient le caractere & le rang d'Ambassadeurs: Ces Princes avoient mesme écrit au Roy d'Angleterre, pour leur faire obtenir l'effet de leurs pretentions; mais quelques instances qu'ils fissent, pendant tout le cours de la Negotiation, aucune Teste Couronnée ne leur accorda leur demande.

Je n'ay mis icy que la substance des premieres propositions de Paix; mais on ne laissera pas de voir combien celles de l'Espagne & de Dannemarck estoient peu raisonnables, puisque non seulement les Mediateurs, mais mesme les Ambassadeurs des Estats Generaux les trouvoient exorbitantes.

Le sixiéme du mois Monsieur Stratman fit sçavoir son arrivée aux Ambassadeurs de France, qui envoyerent en mesme temps chacun un Secretaire, pour luy faire compliment de leur part & luy demander audiance, ou pour ce mesme matin, ou pour immediatement aprés son disné. Mais il s'en excusa, disant qu'il avoit une af-

faire

faire d'importance à terminer cette journée-là avec un Envoyé de l'Electeur de Cologne pour de pressans interests de Sa Majesté Imperiale; & il donna six heures du soir. On commença de douter alors de la sincerité de sa conduite à l'égard des Ambassadeurs de France, & l'on ne pouvoit s'imaginer quel pouvoit estre son pretexte. Il est vray que le Gentilhomme qui avoit fait le Compliment aux Ambassadeurs de France de la part de M. Stratman, avoit esté quelque temps à attendre chez M. le Comte d'Avaux, où ils estoient pour lors tous trois en conference: Mais ce temps avoit esté fort court, & ces Ambassadeurs voyoient bien que M. Stratman manquoit à ce qui estoit deu à leur caractere, quoy qu'il asseurast qu'il leur avoit envoyé son Secretaire, & qu'il avoit pris toutes les mesures qu'il avoit crû necessaires pour leur donner toute sorte de satisfaction. Quoy qu'il en soit, l'affaire que M. Stratman avoit pretextée pour des interests qui estoient importans à l'Empereur, n'estoit en effet que pour avoir le temps de recevoir à deux heures la visite de l'Ambassadeur 1677. Mars.

de

1677. Mars. de Dannemarck, & à quatres heures celles du premier Ambassadeur de Suede.

Les Ambassadeurs de France firent observer toutes les circonstances de la conduite de M. Stratman: Ils ne laisserent pas neanmoins de faire leur visite à six heures du soir tous trois ensemble, avec sept Carosses à six chevaux, un grand nombre de gens de livrée & quantité de flambeaux: De-sorte qu'on n'avoit point encore veu à Nimegue un plus beau Cortege. Ces Ambassadeurs voulurent mettre Monsieur Stratman dans son tort; ils sçavoient bien que la veritable distinction de preference ne se fait pas suivant l'ordre qu'on va faire les visites; mais suivant l'ordre que les rend celuy qui les a receuës. C'estoit là qu'ils attendoient de voir dans quelle disposition Monsieur Stratman estoit à leur égard, pour prendre là-dessus les mesures qu'ils devoient garder avec luy.

Il se passa plus de quinze jours sans que M. Stratman se mist en estat de rendre aucune visite, & pendant ce temps-là il feignit d'estre indisposé. On ne pouvoit attribuer ce retardement qu'à l'attente d'un Courrier par lequel on disoit qu'il

seroit

seroit instruit de ce qu'il avoit à faire dans la veuë des inconveniens qu'il pressentoit de la part des Ambassadeurs de France, s'il ne donnoit pas à cette Couronne la preference qu'elle a toujours eüe sur toutes les autres. Il s'excusa cependant de ce retardement, par une Lettre qu'il écrivit à M. le Mareschal d'Estrades, sur l'incommodité qui luy estoit survenuë. Les Ambassadeurs de France envoyerent un Gentilhomme pour luy faire un compliment sur son indisposition. Il répondit qu'il esperoit d'estre au plutost en estat de les aller remercier de leur civilité. 1677. Mars.

On ne doutoit pas que Monsieur Stratman ne se trouvast bien embarrassé, & ne connust assez combien il luy seroit difficile de continuer ce qu'il avoit commencé, sans s'exposer à des suites fâcheuses: Il voyoit comment les Ambassadeurs de France en avoient usé avec M. de Kinski, qui avoit voulu tenir à leur égard une conduite particuliere. Il avoit sceu que les Ambassadeurs de France refuseroient sa visite, s'il manquoit à leur donner la preference: Et il n'ignoroit pas que si son procedé le privoit de voir ces Ambassadeurs pendant tout le temps de l'Assemblée,

1677. Mars. blée, il seroit difficile que les affaires de la Paix n'en receussent un grand préjudice.

Enfin le 22 M. Stratman envoya chez M. le Marechal d'Estrades demander audiance; mais ce ne fut qu'aprés avoir visité le premier Ambassadeur de Suede, & aprés avoir envoyé pour la forme chez celuy de Dannemarck, qui n'estoit pas à la Ville. Les Ambassadeurs de France avoient concerté ensemble la maniere dont il falloit répondre au Gentil-homme qui demanderoit l'audiance. Comme il eut fait son compliment, M. le Mareschal d'Estrades luy dit que M. Stratman ne sçavoit pas ce qui estoit deu au Roy son Maistre & à ses Ambassadeurs, & que pour cette raison il ne vouloit pas recevoir sa visite. M. Stratman ne voulut pas s'exposer à recevoir la mesme réponse des autres Ambassadeurs de France, c'est pourquoy il n'envoya pas chez eux. Il avoit bien crû que les François témoigneroient quelque mécontentement; mais comme Ambassadeur de l'Empereur, il ne s'estoit pas attendu à une réponse de cette nature. Ce Ministre est un homme de lettres, il écrit bien en Latin & en François. Il a toujours esté uni à M. l'Evesque de Gurck,

& op-

& opposé à M. de Kinski. Il passa du service de M. le Duc de Neubourg à celuy de l'Empereur, lors que sa Majesté Imperiale épousa la fille de ce Prince. 1677. Mars.

On ne parloit pour lors à Nimegue que des grands efforts que les Alliez pretendoient faire dans cette Campagne. M. l'Electeur de Brandebourg estoit venu pour donner les ordres dans le Païs de Cleves, que la garnison de Mastricht menaçoit tous les jours pour l'obliger au payement des contributions qui y avoient esté establies. La goute retenoit l'Electeur de Brandebourg à Ham, quatre lieuës au delà de Wesel, où l'Ambassadeur de Dannemarck l'estoit allé visiter, & où devoient se trouver plusieurs autres Ministres des Alliez. Le Prince d'Orange s'estoit même avancé pour se rendre à cette Assemblée, à laquelle on donnoit le nom de grand Conseil de Guerre : Mais la nouvelle du siege de Valenciennes, & les pressantes instances du Duc de Villa-Hermosa, pour avoir du secours des Estats Generaux, firent changer de route au Prince d'Orange, diviserent l'Assemblée de Ham, & rompirent pour quelque temps les mesures des Alliez.

Ce-

1677. Mars. Cependant les difficultez qui avoient empesché les Ambassadeurs de France de visiter ceux de l'Empereur & de Brandebourg, faisoient un mauvais effet, & elles auroient pû arrester le cours de la Negotiation qu'on avoit commencée, si leurs pretentions n'eussent pas esté aussi-bien fondées qu'elles l'estoient: Ceux de Brandebourg avoient publié un écrit imprimé, pour faire voir le droit & la possession que leur Maistre avoit d'envoyer & de faire reconnoître plusieurs Ambassadeurs dans une mesme Assemblée: Ils s'efforçoient d'en donner des preuves tirées des Relations que l'Abbé Siri a imprimées de tout ce qui se passa aux Traitez de Munster & d'Osnabrug. Tout cela cependant ne concluoit rien à leur avantage, Ils nioient les faits contraires à leurs pretentions, qui sont rapportées dans les Memoires de M. Chanut, aussi bien que les derniers exemples de l'Assemblée de Francfort au Couronnement de l'Empereur: Et ils se fondoient particulierement sur la conduite que Monsieur Colbert avoit tenuë à Cleves à l'égard de trois Ambassadeurs de l'Electeur, qu'il avoit traitez également & sans aucune distinction.

Ce dernier exemple ne faisoit rien pour l'établissement de cette pretention. M. Colbert n'avoit dans cette rencontre que la qualité d'Envoyé Extraordinaire pour sa Mediation des differens qu'il y avoit pour lors entre les Estats Generaux & l'Evesque de Munster; & comme M. Colbert estoit dans le païs de l'Electeur, il ne devoit former aucune contestation sur ce point. 1678. Mars.

Les Ambassadeurs de l'Empereur se plaignoient aussi du refus public que les François avoient fait de la visite de M. Stratman. L'on attribuoit la cause de ces brouilleries aux Espagnols, lesquels voyant qu'il leur est impossible d'avoir jamais avec la France l'égalité qu'ils recherchent si fort, ne la disputent point aux autres Couronnes, afin de les unir toutes, & de pouvoir ainsi s'opposer avec plus de force à la presseance qui est deuë à la France, ou du moins pour la troubler autant qu'il leur est possible, dans la possession d'un avantage qu'ils ne peuvent obtenir pour eux-mesmes.

On ne voulut rien innover à Nimegue en ce qui avoit esté pratiqué à Cologne à l'égard des Mediateurs, ausquels en cet-

1677. Mai. te qualité toutes les Puissances avoient accordé la preference dans les choses qui concernoient la Mediation. Et les Mediateurs de leur costé, desirant prévenir tous les sujets de demélez, qui arrivent le plus souvent à l'occasion des gens de livrée, sur tout lors qu'il s'en rencontre un grand nombre de plusieurs Nations differentes dans un mesme lieu, firent trouver bon avant toutes choses à tous les Ambassadeurs, que les Pages & les Laquais ne portassent point d'épée, ce qui fut ponctuellement observé. Et comme la pluspart des ruës de Nimegue sont si étroites que deux Carrosses ont peine d'y passer de front, les Mediateurs dresserent un écrit pour le faire signer à tous les Ambassadeurs, moyennant quoy ils obvioient suffisamment à tous les inconveniens qui estoient à craindre pendant l'Assemblée.

Cet écrit portoit, que eu égard à la petitesse des ruës, lors que deux Carrosses se rencontreroient opposez, celuy qui seroit le moins avancé dans la ruë, reculeroit, sans que cela tirast à aucune consequence, & sans préjudice des prétensions d'un chacun : qu'on tiendroit même pour mieux intentionné pour la

Paix,

Paix, celuy qui executeroit plus ponctuellement ce Reglement. La chose n'ayant esté ainsi respectivement accordée que pour éviter les occasions de toute sorte de demêlez, & pour tenir en bonne intelligence ceux qui travailloient au rétablissement du repos public. 1677. Mars.

Les Ambassadeurs de France furent les premiers à signer cet écrit, ceux de Suede en firent de mesme,& celuy de Dannemark suivit leur exemple ; mais la chose ne passa pas plus avant ; de-sorte qu'il y avoit sujet de craindre qu'il n'arrivast dans la suite quelque fâcheuse rencontre parmi tant d'Ambassadeurs ; mais l'on tint exactement la main à l'execution des Reglemens, qui estoient faits pour empescher les desordres parmy les Domestiques.

Il y eut pour lors de longues contestations touchant la maniere de traitter dans la Negotiation de la Paix,& l'on eut beaucoup de peine à convenir sur ce sujet. Tous les Alliez vouloient absolument que ce fût par écrit. Les Ambassadeurs de France soûtinrent, aprés avoir donné par écrit les premieres propositions que la voye de traiter de bouche par les Mediateurs estoit la plus courte. Les Alliez n'y don-

1676. Mars. nerent pas les mains, & ils firent aux propositions de la France de trés-longues réponses par écrit, lesquelles paroissoient plutost des invectives que des réponses à des propositions de Paix. Mais les François laissant-là toutes ces disputes, qui ne produisent jamais que de l'aigreur, répondirent de bouche, & en peu de mots par les Mediateurs. Les Hollandois approuverent les premiers cette methode. Et tous les Alliez se rendirent enfin à cette maniere de traiter, comme la plus propre pour finir les affaires en moins de temps.

Dom Pedro Ronquillo se tenoit toujours *incognito* à Nimegue, où M. Christin arriva le 18 Mars. Ce troisiéme Ambassadeur d'Espagne est Flamand, Docteur en Droit, Conseiller du Conseil de Flandre en Espagne; il esperoit la Charge de Chancelier de Brabant pour recompense de ses services. Cependant la nouvelle du Siege de Valenciennes, où le Roy s'estoit rendu le cinquiéme du mois, laissoit tout le monde dans une grande impatience de sçavoir le succez de cette entreprise; vû qu'on n'ignoroit pas les grandes précautions qu'on avoit eües pour

con-

conserver cette Place : mais la nouvelle 1677. Mars
qu'on eut que l'ouverture de la tranchée s'estoit faite la nuit du neuf au dix, fut bien-tost suivie de la prise de la Place, le dix-sept à neuf heures du matin.

La maniere dont Valanciennes fut emporté, surprit tout le monde, & consterna les Espagnols. Le Roy avoit commandé d'insulter la Contre-escarpe, & deux Demy-lunes qui flanquoient un Ouvrage couronné, & de se loger sur le front de cet Ouvrage, qui en couvre un autre, qui est devant la porte de la Ville : mais les Troupes du Roy passant à travers ces Demy-lunes, attaquerent par le front, par les espaules & par la gorge le grand Ouvrage couronné : ils y entrerent de toutes parts, tuerent, ou firent prisonnier tout ce qui leur fit resistance, & poussant ceux qui se sauvoient dans la Ville, ils occuperent le Pont & le second Ouvrage, & par un guichet, où l'on ne pouvoit passer qu'un à un, ils se rendirent maistres de la porte de la Ville ; de sorte que le Roy vit forcer en moins d'une demi-heure une Place de cette consequence.

Les Alliez s'estoient flatez que le sie-

1677. Avril ge de Valenciennes entrepris dans une saison si contraire, ruineroit une grande partie des troupes du Roy. Mais cette conqueste avec les autres qu'on prévoyoit dans la suite, abatoit beaucoup le courage des ennemis de la France. Cependant les Negotiations de la Paix n'en avançoient pas pour cela davantage. Les Alliez fondoient leur esperance sur les grands efforts que les armées d'Allemagne devoient faire en Alsace, & sur la declaration d'Angleterre, qu'ils attendoient en leur faveur, ne doutant pas que le Parlement, où ils faisoient joüer tous les ressorts imaginables, n'obligeast le Roy de s'unir à leur parti pour s'opposer aux progrez de la France. Mais comme le trop d'artifice est ordinairement plus nuisible qu'avantageux, il arriva dans cette rencontre, que les ennemis de la France eurent un succez tout contraire à leurs esperances.

Les deux Chambres avoient fait representer au Roy d'Angleterre la necessité qu'il y avoit d'arrester les conquestes que la France faisoit dans les Païs-Bas.

Le Roy avoit répondu aux Deputez du Parlement, que c'estoit à quoy il pensoit

ſoit, & qu'il feroit enſorte que la France ne donneroit point d'ombrage à ſes ſujets, & que ſes ſujêts n'euſſent pas lieu d'en prendre. Sa Majeſté Britannique ſceut aprés cette Deputation, que Dom Bernardo de Salinas, Envoyé d'Eſpagne, publioit que Sa Majeſté avoit traité de coquins les auteurs de cette remontrance. Le procedé de ce Miniſtre offenſa d'autant plus le Roy d'Angleterre, que dans une conjonĉture ſi delicate, il eſtoit capable de produire dans ſon Royaume des effets trés-dangereux. C'eſt pourquoy il envoya dire à Dom Bernardo de Salinas, & au Conſul d'Eſpagne, qu'ils euſſent à ſe tenir dans leurs maiſons, & à ſe mettre en eſtat de ſortir du Royaume dans vingt jours. 1677. Avril

Les Ambaſſadeurs demeuroient cependant comme immobiles à Nimégue, & l'on ne s'occupoit qu'à conſiderer ce qui ſe paſſoit aux Païs-Bas, où depuis la priſe de Valenciennes le Roy s'eſtoit rendu maiſtre de Cambray le 3 Avril, en cinq jours de tranchée ouverte, toute la Garniſon s'eſtant retirée avec le Gouverneur dans la Citadelle, & Monſieur, qui juſqu'alors n'avoit tenu Saint-Omer

1677. Avril que bloqué, y fit ouvrir la tranchée en mesme temps. Mais sur l'avis que le Prince d'Orange s'avançoit avec de grandes forces pour secourir Saint-Omer, le Roy détacha de son armée le Mareschal de Luxembourg avec huit bataillons, les deux Compagnies de ses Mousquetaires, & quelques Dragons, ne retenant que ce qu'il luy falloit de troupes pour forcer la Citadelle de Cambray.

Ce détachement arriva tout à propos, pour fortifier l'armée de Monsieur; car le combat s'estant donné le 11 proche le Mont-Cassel, le choc y fut rude: mais aprés une vigoureuse resistance de l'Infanterie Hollandoise, la victoire se declara pour la France, les ennemis plierent & perdirent dans cette déroute huit mille hommes tant morts que prisonniers, beaucoup de leurs Drapeaux, huit pieces de Canon, deux Mortiers, tout leur gros bagage, & plusieurs Charrettes chargées d'Armes & de munitions destinées pour le secours de Saint-Omer, qui fut le fruit de la Bataille.

La nouvelle de cette victoire, la prise de Cambray le 18, & celle de Saint-Omer le 20, étourdissoient les ennemis de la France:

France : Et tant de conqueſtes en un mois & demy, & avant le temps qu'on a accoûtumé de ſe mettre en campagne, oſtoient aux Eſpagnols l'eſperance de pouvoir rien conſerver en Flandre, ſi la paix n'en arreſtoit le cours. Mais ce qu'il y avoit de plus faſcheux en cela pour eux, eſtoit de voir ceſſer par ces conqueſtes toutes les contributions qu'ils tiroient de la frontiere, & qui eſtoient le plus aſſeuré moyen qu'ils euſſent de payer le peu de troupes qu'ils entretenoient dans le Païs-bas. 1677. Avril

Cependant M. l'Electeur de Brandebourg s'eſtant rendu à Weſel, on y tint une grande Conference touchant les entrepriſes que les armées d'Allemagne devoient faire en trois differens endroits. L'Ambaſſadeur de Dannemarck y alla de Nimegue, le Penſionnaire Fagel & l'Amiral Tromp y furent pour les Eſtats Generaux: les Envoyez des Electeurs de Cologne, de Treves, du Palatin, des Princes de Brunſwick & de l'Eveſque de Munſter, ſe trouverent auſſi à ce Conſeil de Guerre, & Monſieur le Duc de Neubourg y fut en perſonne. Mais les grands avantages que le Roy venoit de remporter

1677. Avril porter, firent avorter les desseins que les Alliez avoient encore formez sur Mastricht & sur la Lorraine.

Plusieurs personnes se persuadoient que la perte que les Hollandois venoient de faire les porteroit à traiter leur Paix particuliere, si les Estats Generaux en avoient autant d'envie que le peuple; & tous les bien-intentionnez témoignoient de l'impatience de se voir délivrez d'une si fâcheuse guerre. Ils ne pouvoient en avoir un plus fort pretexte que la perte de la bataille de Cassel, & le prompt retour de M. de Beverning, que cette nouvelle fit partir de chez luy pour se rendre en diligence à Nimegue, confirmoit la conjecture qu'on avoit d'un accommodement particulier de la Hollande avec la France. Cet Ambassadeur paroissoit si affectionné aux veritables interêts de sa patrie, que s'il y avoit quelque Negotiation particuliere à attendre, ce ne pouvoit estre que par son moyen: & si des interêts differens n'avoient toujours partagé les Estats Generaux, on n'auroit pas esté long-temps sans les voir détachez des Alliez, dont les esperances s'évanouissoient tous les jours, sans qu'ils pussent se resoudre à se tirer

des

des mal-heurs de la guerre par une bonne Paix, qui paroissoit aux Hollandois le plus promt & le plus salutaire remede qu'on pust apporter aux maux presents, & à ceux dont ils estoient menacez. 1677. Avril

Aprés une si courte & si glorieuse Campagne, le Roy mit ses troupes en quartier de rafraîchissement; & estant allé à Dunkerque, il envoya le 23 Avril Monsieur le Duc de Crequi au Roy d'Angleterre, pour luy faire compliment, & luy porter une Lettre, par laquelle Sa Majesté faisoit voir que quoy que toutes les facilitez qu'elle apportoit à la Paix, n'en avançassent pas la conclusion, elle vouloit bien neanmoins, au milieu des prosperitez, dont le Ciel ne cessoit de la favoriser, consentir à une Tréve generale de quelques années, comme au moyen le plus asseuré de rétablir la tranquillité de l'Europe, pourveu que le Roy de Suede se trouvast dans les mesmes sentimens. Et comme Sa Majesté ne pouvoit avoir un libre commerce avec ce Prince, elle prioit le Roy d'Angleterre d'en sçavoir les intentions: ne doutant pas qu'il

1677. Avril ne fust bien persuadé du veritable desir qu'elle avoit de seconder les bons offices de sa Mediation, & de contribuer même à la Paix generale de tout son pouvoir, quelques avantages qu'elle eust lieu d'attendre de ses armes.

On ne cessoit cependant de publier que le Roy ne faisoit que de simples démonstrations de vouloir la Paix, pendant qu'il se voyoit assez heureux & assez puissant pour se rendre maistre de tous les Païs-bas : que s'il consentoit effectivement à une Tréve, il falloit ou qu'il se sentist trop foible pour soutenir les efforts qu'on se preparoit de faire contre luy en Allemagne & en Catalogne, ou qu'il meditast quelque entreprise qu'ils ne pouvoient penetrer. Quelques-uns disoient que la Lettre du Roy estoit un trait de politique, par lequel il donnoit moyen au Roy d'Angleterre de se deffendre de la declaration que son Parlement sollicitoit si puissamment, & que la condition du consentement de la Suede, seroit toujours un pretexte asseuré pour faire échoüer la proposition de la Tréve, lors qu'il plairoit à la France.

Le mesme jour que cette Lettre fut por-

portée à Nimegue, les Ambassadeurs 1677. May.
de Hollande ayant demandé audiance à ceux de France, se rendirent tous chez Monsieur le Mareschal d'Estrades, où ils porterent le projet d'un Traité de commerce, dont les Articles estoient extraits des derniers Traitez qu'ils avoient faits avec la France. Mais le peuple disoit assez haut que c'étoit les amuser vainement, qu'il valoit bien mieux faire un Traitté de Paix, qu'un Traitté de Commerce. Les Estats Generaux avoient cependant envoyé trois cens mille écus au Prince d'Orange, pour faire les recruës necessaires pour le rétablissement de leurs troupes, publians que la perte qu'ils avoient faite à Cassel, n'empescheroit pas l'équipement des Flotes qu'ils destinoient au secours de la Sicile & du Dannemark.

Les Alliez cependant prenoient de grands ombrages de la Negotiation des Hollandois. La disposition dans laquelle ils voyoient Monsieur de Beverningh de traiter séparément, leur donnoit d'autant plus de sujet de craindre, que ce Ministre ne cessoit de les presser,

1677. May. & de se plaindre de leur lenteur. Et Monsieur le Duc de Zell se voyant sollicité de donner cinq mille hommes pour joindre aux troupes des Alliez, comme il avoit fait l'année précedente, il en faisoit difficulté, & demandoit cent mille écus aux Estats Generaux, & autant aux Espagnols; & vouloit que l'Empereur fist donner le titre & le rang d'Ambassadeurs aux Ministres que la Maison de Brunswik envoyeroit à Nimegue. Ces conditions faisoient craindre que ce Prince, & quelques autres d'Allemagne, n'eussent plus la mesme disposition de favoriser la cause commune. En effet, ils s'appercevoient assez qu'ils s'estoient engagez plus avant qu'ils n'eussent voulu; ce qui faisoit craindre aux Espagnols que s'ils acceptoient une Tréve, ils ne se vissent en peu de temps abandonnez de la plus grande partie de leurs Alliez.

L'on apprit le 5 par les Lettres d'Angleterre, que le Parlement s'estoit separé le 26 du mois precedent, & que le Roy en avoit eu toute sorte de satisfaction, sans qu'il s'y fust fait aucun Acte contraire aux interêts de la France; mais

mais que Sa Majesté Britannique l'a- 1677. May.
voit adjourné au 27 May, pour aviser aux moyens de faire prendre une face nouvelle aux affaires presentes. L'on apprit aussi avec quelque sorte de joye, que les premiers Ambassadeurs de l'Empereur & du Roy d'Espagne se devoient rendre peu de temps aprés avec Monsieur le Nonce à Nimegue, où toutes les affaires estoient sursises, parce que le Comte de Kinski n'avoit pouvoir de convenir que des Preliminaires, jusques à l'arrivée de M. l'Evêque de Gurck Chef de l'Ambassade Imperiale.

Le 25 May M. le President Canon Envoyé & Plenipotentiaire de M. le Duc de Lorraine estant arrivé à Nimegue, rendit visite aux trois Ambassadeurs de France dans un Carrosse de Dom Pedro Ronquillo qui demeuroit toûjours *incognito*. Monsieur Spanheim qui estoit à Nimegue pour les affaires de Monsieur l'Electeur Palatin, vit aussi ces mesmes Ambassadeurs, qui rendirent ces visites sans aucune ceremonie; Comme ce dernier avoit eu la qualité d'Envoyé dans d'autres Negotiations,

1677. May. tions, on ne doutoit pas qu'il n'euſt le meſme caractere dans celle-cy; mais l'on ſceut enſuite qu'il n'avoit qu'une Lettre de creance de l'Electeur ſon Maiſtre: C'eſtpourquoy les Alliez ne voulurent pas l'admettre dans leurs Conferences.

Dans ce temps-là Monſieur l'Electeur de Brandebourg écrivit au Roy d'Angleterre, ſur l'injuſtice qu'il prétendoit que la France avoit faite à ſes Ambaſſadeurs; & la choſe luy eſtoit d'autant plus ſenſible, diſoit-il, qu'on laiſſoit à ſes ennemis la deciſion de cette difficulté, ſans luy rendre la juſtice qui luy étoit deuë, & qu'il attendoit de ſa Majeſté Britannique, ſans quoy il ſeroit obligé de rappeller ſes Ambaſſadeurs de l'Aſſemblée de Nimegue. Mais cette Lettre, & toutes les inſtances qui furent faites ſur ce ſujet, n'eurent aucun effet à l'égard de la France, qui n'avoit pas les meſmes raiſons que l'Angleterre, pour acquieſcer à ces nouvelles prétentions.

Le 1 Juin M. Bevilaqua, qui venoit d'eſtre Nonce Extraordinaire du Pape auprés de l'Empereur, pour le porter

à

à contribuer à la Paix de la Chrestienté, arriva de Cologne par batteau, & se rendit à la maison qui luy avoit esté préparée proche les Ambassadeurs de France ; le manque de maisons commodes n'ayant pas permis à celuy qui avoit esté envoyé devant, de suivre l'ordre exprés qu'il avoit eu de choisir une maison dans un endroit de la Ville, qui fust également éloigné des François & des Espagnols, pour ne donner aucun sujet de jalousie à ces deux Nations. 1677. Juin.

L'arrivée d'un Mediateur, aussi desinteressé que doit l'estre le Nonce de sa Sainteté, fit esperer que sa Mediation contribueroit beaucoup à l'avancement de la Paix, à cause de la confiance que les principales Parties interessées avoient en luy. Monsieur Bevilaqua est d'une trés-bonne maison de Ferrare, & fort riche de patrimoine ; il est Patriarche d'Alexandrie, & il a esté Gouverneur de Rome sous le Pape Clement IX. L'on ne trouva pas mesme à propos de luy oster cet employ, sous le Pontificat de Clement X son successeur ; qu'en luy donnant la Nonciature extraordinaire de Vienne,

1677. Juin. ne, d'où il fut envoyé Mediateur à Nimegue par Innocent XI. qui occupe à present le S. Siege, bien-que les Appointemens des grands Nonces ne soient que de 370 écus Romains par mois, & qu'il n'en fust pas bien payé; son train estoit toutefois magnifique, & sa maison bien reglée. Son procedé honneste & familier luy attiroit l'affection de tout le monde, & les bonnes intentions qu'il avoit pour la Paix, le faisoient également considerer de tous les Ambassadeurs.

Dés le lendemain matin qu'il fut arrivé, les Ambassadeurs de France luy envoyerent trois Gentils-hommes ensemble, pour luy témoigner la joye qu'ils avoient de son heureuse arrivée, & luy offrir tout ce qui dépendoit d'eux, attendant avec impatience le temps propre pour aller eux-mesmes le saluer. Les trois Gentilshommes furent receus par Monsieur le Nonce, suivant l'usage d'Italie, dans la chambre d'Audience sur trois fauteuils. Ils parlerent couverts, & ils furent reconduits par le Nonce jusques à la porte de la derniere Antichambre qui estoit sur la cour. On

fit

fit le mesme honneur au Gentil-homme qui rendit de sa part ce compliment ; Et le lendemain aprés midi les trois Ambassadeurs de France furent l'un aprés l'autre visiter M. le Nonce *incognito* & à pied, n'y ayant que peu de pas de leurs maisons à la sienne ; mais ils étoient suivis de tous leurs gens. Les Ambassadeurs de l'Empereur y avoient esté le matin aussi *incognito*. 1677. Juin.

M. le Nonce donna part de son arrivée le 5 Juin aux deux Ambassadeurs de l'Empereur, qui eurent leur audiance de ceremonie à cinq heures aprés midi, & aux Ambassadeurs de France, qui le visiterent à sept heures avec un Cortege de sept Carrosses à six chevaux. La curiosité des Bourgeois estoit grande pour ces ceremonies ; mais elle le fut encore davantage pour celle-cy, dans l'impatience où ils estoient de voir comment estoit fait un Nonce du Pape. Les Bourguemaistres de la Ville & un grand nombre d'autres personnes, s'estoient placées aux fenestres des maisons voisines pour le voir à sa porte, lors qu'il receut & reconduisit les Ambassadeurs à leurs Carrosses. Il estoit simple-

1677. Juin. plement vestu d'un habit long violet doublé de rouge, & portoit une Croix de diamants; mais pour l'ordinaire il estoit en habit court. On ne s'étonnoit pas de la curiosité de ce peuple, puisque c'estoit une chose bien extraordinaire de voir un Nonce du Pape dans une Ville Protestante. Les habitans de la campagne, Protestants & Catholiques, venoient en grand nombre à Nimegue pour ce sujet; ceux-cy y trouvoient leur consolation spirituelle, & ceux-là contentoient la grande curiosité qu'ils avoient de voir un Ambassadeur envoyé par le Pape, dont leurs Ministres leur font une effroyable peinture.

Les Bourguemaistres de Nimegue, en consequence de la neutralité de la Ville & de la negotiation d'un aussi grand ouvrage que celuy de la Paix generale, visiterent le Nonce & luy offrirent tout ce qui dépendoit d'eux pour le libre exercice de la Religion Catholique: Mais il se contenta de faire faire chez luy une grande Chapelle, où les Catholiques pouvoient aller avec liberté, comme ils alloient à celle des trois Ambassadeurs de France, où le Service se

fai-

faisoit les jours de Festes, avec toutes les solemnitez qu'on voit d'ordinaire dans les Paroisses, ayant même élevé une Cloche au haut d'une tour, qui s'entendoit d'une grande partie de la Ville. 1677. Juin.

Quelques jours avant que le Nonce arrivast, un Pere Jesuite que Dom Pedro Ronquillo avoit dans sa maison, marcha par les ruës avec l'habit de son Ordre: cela parut si nouveau, qu'il excita la curiosité de tout le peuple. C'est pourquoy les Magistrats qui craignoient que de pareilles nouveautez ne donnassent lieu à quelques desordres, firent publier le lendemain une défense sous peine corporelle, à toutes personnes de rien dire, ny de rien faire à qui que ce fust, quelque sorte d'habit Ecclesiastique qu'on vist porter: Mais Dom Pedro Ronquillo ne trouva pas à propos que ce Pere continuast de paroistre de la sorte. Le Nonce laissa mesme à Cleves deux Capucins de sa maison, & ne les fit venir qu'aprés qu'il fut asseuré qu'ils auroient une entiere liberté.

Dom Paolo Spinola Doria Marquis de los

1677. Juin. los Balbases premier Ambassadeur d'Espagne, arriva à Nimegue le 4 Juin: & comme il venoit d'Allemagne, il descendit par le Rhin, comme avoit fait le Nonce. Cet Ambassadeur est Genois, Grand d'Espagne & petit-fils du grand Spinola: Il a esté General de la Cavalerie du Milanois, & ensuite Gouverneur, par *interim*, de cét Estat. Il venoit de l'Ambassade Extraordinaire de Vienne, où il avoit esté pendant sept ans. C'est un grand homme maigre, tres-honneste & tres-civil; il possede de grandes richesses, & il a épousé la sœur du Connestable Colomne. Leur fille aînée est mariée à un Spinola Duc de Saint Pierre, qui est un des plus riches Gentils-hommes d'Italie, & qui a esté à Nimegue jusques à la fin de l'Ambassade. Cét Ambassadeur avoit encore avec luy une fille mariée par Procureur au Marquis Quintana, fils du President de Castille, qu'elle devoit aller trouver en Espagne. Il avoit aussi un fils unique âgé de dix ans, qu'on appelloit le Duc del Sesto. Cette grande famille faisoit un train fort nombreux; mais parmi tant de domestiques,

ques, il n'y avoit que cinq ou six Espagnols naturels. 1677. Juin.

Lors que les Ambassadeurs de France arriverent à Nimegue, ayant sceu que les Catholiques, quoy que soumis à l'Evesque de Ruremonde, suivoient le vieux stile conformément à l'usage de la Gueldre Hollandoise, ils voulurent aussi s'y conformer : Les Catholiques du païs ont permission d'en user ainsi, afin de solenniser Pasques & les principales Festes de l'année en mesme temps que les Reformez, & de ne se pas faire distinguer dans un païs où ils ne sont soufferts qu'avec beaucoup de peine & de difficulté. Les Ambassadeurs de France prirent le mesme stile, pour ne pas faire une espece de schisme entre eux & les Catholiques de la Ville, & pour faire que leur Chapelle, où il se disoit cinq ou six Messes par jour, peust servir à la devotion du peuple Catholique.

Les Ambassadeurs de l'Empereur & d'Espagne, ne s'estoient pas d'abord conformez à ce stile; mais M. le Nonce avoit pris dés Cologne la resolution de le suivre; il fit mesme les Rogations à Ni-

1677. Juin à Nimegue suivant cét usage, cependant le lendemain à dix heures du soir, il envoya dire aux Ambassadeurs de France qu'il prenoit le stile nouveau, selon lequel le jour suivant estoit la veille de la Pentecoste. Les Ambassadeurs firent dire au Nonce, qu'ayant pris le vieux stile pour des considerations tres-pressantes, & particulierement pour se conformer aux Reglemens de l'Evesque auquel les Catholiques du lieu estoient soûmis, ils ne pouvoient le quitter. Le Nonce répondit qu'il ne pretendoit obliger personne, & que ce qu'il faisoit, ne regardoit que sa maison : Neanmoins huit jours aprés il changea d'avis. Les Ambassadeurs de l'Empereur, ceux d'Espagne, & tous les Ministres des Princes Catholiques suivirent l'exemple des Ambassadeurs de France, & toutes les Chapelles n'eurent qu'un mesme stile.

M. le Nonce rendit pour lors ses visites en ceremonie aux Ambassadeurs de l'Empereur, & à ceux de France en un mesme jour. Ceux-cy s'assemblerent chez M. le Mareschal d'Estrades pour le recevoir, s'estant contentez de cette seule visite, au-lieu d'en avoir cha-

châcun une, comme le Nonce la leur offroit. Mais cela n'empeſcha pas qu'il ne viſt enſuite ces Ambaſſadeurs ſeparément. Son train paroiſſoit beaucoup : Il avoit trois Carroſſes à ſix chevaux, & quantité de gens de livrée veſtus à la Romaine, les manches pendantes, les unes chamarrées, & les autres de velours, avec de grands manteaux. Mais tous les autres Ambaſſadeurs avoient leurs équipages à la Françoiſe. 1677. Juin.

Milord Barclay ayant pour lors obtenu la permiſſion de s'en retourner en Angleterre, à cauſe de ſon grand âge & de ſes infirmitez, partit de Nimegue le 5 de Juin. Il eſt vray que la Negotiation eſtoit tellement tombée, qu'on n'y parloit en ce temps-là d'aucune ſorte d'affaires, & que les Ambaſſadeurs & les Mediateurs y eſtoient également oiſifs. On apprit dans ce meſme temps-là par les nouvelles d'Angleterre, que le Parlement s'eſtant aſſemblé le 4 Juin, avoit fait à S. M. B. une Remontrance, accompagnée de tres-preſſantes inſtances, pour la porter à faire une ligue offenſive & deffenſive avec les Eſtats Generaux des Provinces-Unies, pour s'oppoſer aux Conqueſtes de la France, té-

1677. Juin. moignant qu'ils ne pouvoient autrement accorder à S. M. B. l'argent qu'elle leur avoit demandé, afin de ne pas introduire une coûtume, dont les suites ne pourroient estre que dangereuses, puis qu'ils devoient sçavoir à quoy s'employoient les deniers du Royaume.

Le Roy fut si offensé de cette Remontrance, qu'il répondit qu'elle faisoit bréche à un droit si essentiel à la Couronne, qu'on n'y avoit jamais donné aucune atteinte, que pendant les guerres civiles. Que ce n'estoit pas au Parlement à luy prescrire quelles alliances, & encore moins avec qui, il en devoit faire. Qu'il sembloit que ce fust avec leur permission plutost qu'à leur sollicitation, qu'il deust s'y engager. Que les Princes Estrangers auroient sujet de douter, si la Souveraineté residoit en sa personne, & de refuser à l'avenir de traiter avec un Roy, qui n'en auroit que le seul nom. En un mot, qu'il ne pouvoit souffrir qu'on attentast à un droit, auquel aucune sorte de consideration ne le feroit jamais renoncer, puis qu'il estoit le fondement de la Couronne. Et il licentia le Parlement sans en avoir obtenu les sommes qu'il demandoit, pour procu-

rer

rer la satisfaction & la seureté de ses Sujets. 1677. Juill.

Le 23 Juin le Marquis de los Balbases, qui vouloit commencer de paroître en public, fit faire de sa part & de celle de ses Collegues un compliment à tous les Ambassadeurs des Princes; mais ceux de France le receurent & le rendirent les premiers. La substance du compliment qui fut fait à chaque Ambassadeur en particulier par un Gentilhomme du Marquis de los Balbases, accompagné de deux autres, estoit que les Ambassadeurs d'Espagne a leur arrivée à Nimegue envoyoient saluer Leurs Excellences, pour leur témoigner la joye qu'ils avoient de se trouver dans une si celebre Assemblée, & d'avoir à traiter avec des personnes d'un merite aussi connu qu'estoit celuy de Leurs Excellences, & que son Maistre attendoit avec impatience, que ses Collegues fussent en estat de pouvoir estre traitez, comme il convenoit à leur caractere, pour aller luy même témoigner sa joye à Leurs Excellences.

Le Marquis de los Balbases faisoit entendre par là que Dom Pedro Ronquillo, & M Christin n'avoient pas encore la qualité d'Ambassadeurs: Mais l'on sçavoit

1677. Juin. que la Cour d'Espagne avoit envoyé au Duc de Villa-Hermosa des Plein-pouvoirs en differentes formes, & qu'elle avoit laissé à la disposition du Marquis de leur donner ce caractere, s'il le trouvoit à propos; mais il n'avoit garde d'y manquer, parce que n'estant pas Espagnol naturel, & ayant à faire un Traité d'une si grande importance pour l'Espagne, qu'il prévoyoit mesme ne pouvoir estre à l'avantage de cette Couronne, il estoit de son interest, autant que de la dignité de l'Ambassade, d'autoriser ses Collegues, afin de se moins charger de l'évenement.

Les Ambassadeurs de France luy firent rendre le compliment en mesmes termes d'estime & de civilité par trois Gentils-hommes, ausquels cet Ambassadeur fit réponse en François; ce qui parut tout-à-fait extraordinaire. Ces mesmes Gentils-hommes eurent ordre d'aller aussi chez les deux autres Ambassadeurs d'Espagne, & de les complimenter en particulier: Mais comme on venoit de de larer qu'ils n'en avoient pas encore le caractere, ces Gentils-hommes estoient avertis de ne leur pas donner de l'*Excellence*: Et ce fut pour cette raison que Dom Pedro Ronquillo ne se

trouva

trouva point chez luy, bien-qu'on y allast deux fois & à l'heure de son diner : Mais M. Christin ne fit pas la moindre difficulté de recevoir ce compliment. 1677 Juin

M. le Nonce ne doutoit pas que si dans les premieres démarches qui se feroient entre les François & les Espagnols, il se passoit quelque chose dont les premiers eussent sujet de n'estre pas contens, la Negotiation n'en receust un grand préjudice: C'est pourquoy dans le dessein de prevenir les mesmes incidens auxquels la conduite des Ambassadeurs de l'Empereur à l'égard de ceux de France, avoit donné occasion, il fit ensorte que le procedé des Espagnols ne donnast aux François aucun sujet de plainte. Ainsi ce Mediateur extrémement zelé pour le repos de la Chrestienté, esperoit que faisant en sorte que les Ambassadeurs de France & ceux d'Espagne se pussent voir familierement ensemble, les affaires de la Paix en avanceroient davantage.

Bien-que le Marquis de los Balbases demeurast encore *incognito*, cela n'empécha pas que les Ambassadeurs de France n'envoyassent complimenter Madame la Marquise de los Balbases, & luy demander

1677. Iuin. audiance. Ils la visiterent separément, sans beaucoup de ceremonie. Tous les autres Ambassadeurs & Ambassadrices en firent autant, en attendant qu'on luy pust rendre les visites publiques.

De toutes les Ambassadrices qui estoient à Nimegue, la Marquise de los Balbases estoit la seule qui ne parlast pas François; mais comme elle en entendoit quelque chose, & que les autres Dames n'avoient pas beaucoup de peine à comprendre l'Italien de la conversation & du jeu, elles n'eurent pas besoin d'Interprete.

L'on s'apperceut à Nimegue du progrés que la Langue Françoise avoit fait dans les Païs étrangers; car il n'y avoit point de maison d'Ambassadeurs où elle ne fust presque aussi commune que leur langue naturelle. Bien davantage, elle devint si necessaire, que les Ambassadeurs Anglois, Allemans, Danois, & ceux des autres Nations, tenoient toutes leurs Conferences en François. Les deux Ambassadeurs de Dannemarck convinrent mesme de faire leurs dépesches communes en cette Langue, parce que le Comte Antoine d'Oldembourg parloit bon Allemand & n'entendoit poins le Danois, comme son Col-

Collegue. Deſorte que pendant tout le cours des Negotiations de la Paix, il ne parut preſque que des Ecritures Françoiſes, les Etrangers aimant mieux s'expliquer en François dans leurs Memoires publics, que d'écrire dans une langue moins uſitée que la Françoiſe. 1677 Iuil.

Comme l'Aſſemblée commençoit d'eſtre formée, & qu'avec les Ambaſſadeurs il y avoit beaucoup d'Etrangers à Nimegue, les Mediateurs trouverent à propos le 2 Juillet, de refaire l'Ecrit dont j'ay parlé cy-devant, concernant les moyens d'éviter les inconveniens qui auroient pû arriver par la rencontre des Carroſſes: Ils prioient auſſi les Ambaſſadeurs de défendre à leurs Gentils-hommes, ſous de rigoureuſes peines, de ſe battre en duel, & à tous leurs gens de n'exciter aucun deſordre dans la Ville ny le jour, ny la nuit. Ce qui fut approuvé par tous les Ambaſſadeurs, à cauſe de quelques combats qui s'eſtoient déja faits. M. le Nonce, qui n'eſtoit pas moins zelé pour conſerver la Paix particuliere entre les familles de ceux qui devoient procurer le repos à toute l'Europe, fit un pareil Ecrit en Italien, qui fut ſigné des Ambaſſadeurs,

 de

1677. Juill. de-mesme que celuy des Mediateurs Anglois.

Les Alliez cependant dressoient toutes leurs batteries en Angleterre, & ils ne se rebutoient point. Leurs Ministres firent de nouvelles instances au Roy de la Grand'-Bretagne, afin qu'il luy plust de retirer les Troupes qu'il avoit au service de la France; luy representant mesme qu'elles estoient la cause du gain de la Bataille de Mont-Cassel. Sa Majesté leur fit voir que dans cette occasion, il n'y avoit dans l'Armée de France, que la seule Compagnie des Gens-d'armes Anglois, dans laquelle, il n'y avoit que dix-sept Anglois, tout le reste estant François, & qu'au-contraire, les Hollandois avoient dans leurs Troupes deux Regimens Escossois, qui avoient mieux fait leur devoir dans cette rencontre, qu'aucun autre de leurs Corps. Qu'au reste, il ne pouvoit retirer ses Troupes du service de la France, sans se declarer contre elle; puis qu'il les avoit données, avant qu'il fust receu Mediateur, & que voulant se conserver cette qualité, & ne travailler qu'à la Paix, il ne pourroit r'appeller celles-là, sans r'appeller en mesme temps celles qui estoient à leur service.

Les

Les Alliez n'avoient rien à dire à une ré- 1677. Iuil.
ponse aussi juste, que celle-là, & ils se trouvoient bien éloignez de leurs esperances, voyant que cette puissante Armée d'Allemagne, qui devoit entrer en France, estoit arrestée sur la frontiere, par celle que commandoit M. le Mareschal de Crequi, & tellement incommodée par le manque de vivres & par les partis des Places voisines, qu'elle estoit obligée de retourner en arriere. Ils conceurent mesme de si grands ombrages de ce que le Roy d'Angleterre assembloit des Vaisseaux, qu'ils doutoient s'ils n'avoient pas autant à craindre, qu'à esperer de ce costé-là.

Il arriva à Nimegue le 13 Juillet un Courrier extraordinaire d'Angleterre, portant ordre à M. Temple de se rendre incessamment à Londres: Et le 15 à cinq heures du matin il s'embarqua pour ce voyage. Chacun raisonna diversement sur le depart precipité de ce Mediateur, sans pouvoir convenir si l'on en devoit tirer un bon, ou un mauvais augure pour la Paix.

Le 16 le Marquis de los Balbases revint de Hollande, fort peu satisfait du peuple d'Amsterdam, dont il ne receut pas l'ac-

1677. Juill. cueuil favorable qu'il en avoit deu attendre, par l'opinion que ces peuples avoient que les Espagnols, pour leurs interests particuliers, estoient seuls la cause de la continuation de la guerre.

M. Ulkens Envoyé de M. le Duc d'Holstein-Gottorp, Prince allié du Roy de Suede, & qui a esté depouillé de ses Estats par le Roy de Dannemarck, rendit ses premieres visites aux Ambassadeurs de France, le 3 Aoust, & ce jour là M. le Comte de Kinski & M. Stratman Ambassadeurs de l'Empereur, visiterent en ceremonie les Ambassadeurs d'Espagne, qui leur rendirent le mesme jour leur visite.

M. le Nonce devoit se trouver blessé de ces visites de ceremonie faites avant qu'on luy eust rendu ce qui luy estoit deu, comme Mediateur & comme Nonce du Pape; d'ailleurs les Ambassadeurs de France declaroient que du moment qu'on ne rendroit pas à l'Angleterre la civilité qu'on estoit convenu de luy rendre, comme Mediatrice, & que les Ambassadeurs de cette Couronne souffriroient que ceux de l'Empereur eussent la pressèance, ils reprendroient aussi le rang qu'ils devoient avoir, sans aucune consideration pour la Media-

Mediation. C'eſt pourquoy les Ambaſſadeurs d'Eſpagne donnerent un Ecrit à M. le Nonce, & ils écrivirent une lettre à M. Jenkins, declarant dans l'un & dans l'autre, qu'ils ſuivoient un uſage étably entre les deux branches de la maiſon d'Auſtriche, qui ſe rendoient ces viſites à cauſe de la parenté, que ces viſites faites avant la notification de l'arrivée, eſtoient ſans conſequence. Le Nonce & M. Jenkins donnerent Copie de ces Declarations aux Ambaſſadeurs de France, & en chargerent les Memoires de la Mediation. 1677. Aouſt

Le 4. les Ambaſſadeurs d'Eſpagne ayant donné part de leur arrivée, furent viſitez en ceremonie par M. le Nonce; Monſieur Jenkins qui ſe trouvoit alors le ſeul Mediateur d'Angleterre leur rendit viſite immediatement aprés, & les Ambaſſadeurs de France y furent enſuite tous trois enſemble avec leur Cortege ordinaire. L'Ambaſſadeur de Dannemarck, qui affectoit toujours de ne pas eſtre des derniers, eut ſon audiance le ſoir du meſme jour, & tous les autres Ambaſſadeurs les viſiterent le lendemain.

Comme M. le Comte Antoine d'Ol-

1677. Aoust. dembourg n'arrivoit point à Nimegue, quoyque sa maison y fust preparée depuis long-temps, Monsieur Petkum avoit pris les devants. Il prenoit la qualité d'Envoyé de Dannemarck, & il visita tous les Ambassadeurs en cette mesme qualité, qu'il conserva dans tout le cours de la Negotiation, ayant signé les Memoires qui furent donnez par l'Ambassadeur de Sa Majesté Danoise.

Les Ambassadeurs d'Espagne visiterent les Mediateurs le 6. & firent demander audiance ce mesme jour aux Ambassadeurs de France, qui se trouverent tous trois chez M. le Mareschal d'Estrades, & les y receurent à trois heures aprés midy : Leur Cortege estoit nombreux; ils avoient neuf Carrosses à six chevaux : Les cinq premiers estoient des Carrosses de suite, dont trois appartenoient au Marquis de los Balbases ; les trois Carrosses du corps des trois Ambassadeurs suivoient aprés ; ils estoient ensemble dans le troisiéme qui estoit au Marquis de los Balbases, lequel y occupoit la premiere place ; le neuviéme estoit du Duc de Saint Pierre, dans lequel il estoit avec le petit Duc del Sesto : Comme l'attelage du Marquis de los Balbases

baſes eſtoit de chevaux neufs, le Cocher n'oſa pas s'embarraſſer dans la cour de M. le Mareſchal d'Eſtrades, à cauſe qu'elle eſtoit petite: Cela fit que les Ambaſſadeurs de France allerent recevoir ceux d'Eſpagne à la porte de la ruë: Le Cortege des Gentils-hommes fit une double haye dans la Chambre d'Audience, parce que la meſme choſe s'eſtoit pratiquée chez les Eſpagnols; mais les Pages preſenterent les chaiſes à l'ordinaire, n'y ayant que M. le Nonce, à qui les Gentils-hommes les donnoient, à cauſe que chez luy on en uſoit de cette maniere. Aprés cette viſite commune, les Ambaſſadeurs de France virent chacun en particulier les Ambaſſadeurs d'Eſpagne, & ils en furent viſitez de la meſme maniere. 1677. Août

Dans ce temps-là les Alliez ne perdoient point encore l'eſperance qu'ils avoient fondée ſur l'Armée d'Allemagne commandée par le Duc de Lorraine, qui pour faire agir ces grandes forces avec quelque ſorte d'éclat, s'eſtoit avancé juſqu'à Mouſon, dont on avoit raſé les Fortifications long-temps auparavant: Il y prit ſon poſte, comme s'il euſt voulu paſſer la Meuſe, & entrer en Champagne; mais il n'oſa ſe hazar-

zar-

1677. Aoust zarder de passer outre, à cause que Monsieur le Mareschal de Crequy l'observoit de prés. Toutes les démarches du Duc de Lorraine n'estoient que pour favoriser les desseins du Prince d'Orange, & se joindre à luy, s'il eust reüssi dans l'entreprise qu'il alloit faire sur Charles-Roy.

Ce fut dans ce temps-là qu'on vit éclater les deliberations qu'on avoit prises à la grande Conference de Wesel. Le Prince d'Orange qui a paru, pendant tout le cours de cette Guerre, avoir toujours eu de grandes veûës, marcha avec les troupes de Hollande, d'Espagne, de Zel, & de Munster, qu'il commandoit, & alla investir Charles-Roy: on y fit les lignes, & l'on disposa les quartiers. Plusieurs Seigneurs Anglois furent offrir leur service à ce Prince, lequel ne voyant point d'Armées prestes pour secourir la Place, se promettoit d'avoir un meilleur succés à ce Siége, qu'il n'avoit eu la premiere fois qu'il l'avoit entrepris: Mais ses mesures ne se trouverent pas justes, parce que Monsieur le Marquis de Louvois, qui prévoit tout, mit en peu de jours, un puissant corps de troupes en campagne, & s'y trouva luymesme en personne en estat de les faire agir;

gir ; quantité de Seigneurs de la Cour s'y rendirent en poste ; plusieurs Anglois de qualité s'y trouverent aussi pour se signaler au service de sa Majesté : De sorte que M. le Prince d'Orange voyant évanoüir ses esperances, trouva à propos de se retirer, le quatorziéme : & le Duc de Lorraine en ayant receu avis, quitta Mouson le mesme jour, & passa en deligence au-delà de Treves. Pendant tout le tems que ce Prince avoit campé sur la Meuse, M. le Marechal de Crequy l'avoit toujours serré de si prés, & l'avoit si fort incommodé, que sans avoir donné de combat, il ruina son Armée : Effectivement depuis ce temps-là, l'Armée de l'Empereur n'a paru par tout que sur la défensive. 1677. Aoust.

M. l'Evesque de Gurck arriva à Nimegue environ ce temps-là : La dignité de ce Prelat que ses Domestiques appelloient tout court Monseigneur le Prince, & la qualité de Chef de l'Ambassade Imperiale, luy donnoient sans contredit, le premier rang parmy tous les Ministres des Alliez. Les Espagnols le visiterent d'abord : & il leur rendit la visite le mesme jour : mais il fut obligé de donner aux Mediateurs & aux Ambassadeurs de France

1677. Sept. une Declaration dans la mesme forme que ceux d'Espagne l'avoient donnée lors qu'ils avoient visité les Imperiaux, afin que cet usage particulier fust toujours sans préjudice de ce que les autres Ambassadeurs rendoient aux Mediateurs & des droits legitimes de preseance que la France a sur les autres Couronnes.

Ce Prelat donna part de son arrivée aux Mediateurs & aux Ambassadeurs de France le 3 Septembre. M. le Nonce & M. Jenkins le visiterent le matin, & les Ambassadeurs de France luy ayant envoyé demander audiance par trois Gentils-hommes, luy rendirent visite à trois heures aprés midy, avec un manifique Cortege de Carrosses qui marcherent en cet ordre. Les trois premiers estoient remplis de Gentils-hommes, les trois Carrosses du corps suivoient, les Ambassadeurs estant dans le troisiéme, & un septiéme Carrosse de M. le Mareschal d'Estrades, alloit le dernier. Presque tous les autres Ambassadeurs rendirent le mesme jour leur visite à M. de Gurck, qui dés le lendemain visita M. le Nonce & M. Jenkins le matin, & l'aprés-midy il fut chez les Ambassadeurs de France, qui le receurent tous trois en-

ensemble chez M. le Mareschal d'Estrades. 1677. Sept.

M. l'Evesque & Prince de Gurck, autrefois le Baron de Goes avoit la reputation d'estre un grand Negociateur, puisque la dignité à laquelle il avoit esté élevé, estoit la recompense des services qu'il avoit rendus à l'Empereur dans plusieurs Negotiations: Mais comme l'on vit que toute son habileté consistoit à faire de longs & vagues discours remplis d'une infinité de questions & de suppositions éloignées, qui tendoient à tirer le secret de ceux avec qui il conferoit, sans jamais dire nettement sa pensée, les habiles Ministres se rebuterent bien-tost de ses longues visites qui duroient toujours, pour le moins, trois heures. Il parut si irresolu dans les plus pressantes conjonctures; que ce ne fut pas là un des moindres obstacles qu'il y eust à la conclusion de la Paix de l'Empire. Il fut toujours en mesintelligence avec son Collegue le Comte de Kinski, & avec le Marquis de los Balbases. Ses appointemens estoient de 3400 Florins d'Allemagne par mois, & il eut toujours à sa suite plusieurs personnes de qualité.

Le Comte Antoine d'Oldembourg pre-

1677. sept. premier Ambassadeur de Dannemarck étoit arrivé le 7 à Nimegue: mais comme il se disposoit à donner part de son arrivée aux Mediateurs, & à tous les autres Ambassadeurs, ceux de l'Empereur luy firent entendre qu'ils pretendoient la préference sur les Mediateurs Anglois. Cet Ambassadeur qui voyoit un usage tout contraire établi, & qui estoit entierement conforme à celuy qu'on avoit suivi à Cologne, ne voulut pas consentir aux pretentions des Imperiaux. Il voyoit bien que non-seulement les Mediateurs auroient absolument refusé de le voir; mais encore les Ambassadeurs de France, & tous les autres, qui soûtenoient comme eux l'honneur de la Mediation: C'est pourquoy il ne donna aucune part de son arrivée: il ne receut & ne rendit aucune visite, & il demeura toujours *incognito* à Nimegue: mais cela n'empescha pas qu'il ne se trouvast aux Assemblées, & sur tout où on joüoit.

Ce Comte est Fils naturel du dernier de ce nom, dont le Roy de Dannemarck a herité, comme estant de la mesme maison, mais celuy-cy en a eu de grands biens, avec le Gouvernement du Comté d'Oldembourg;

bourg ; il a l'Ordre de l'Elephant, eſt fort 1677. Sept.
bien fait, ſa mine, ſes manieres, ſon grand équipage, & la dépenſe qu'il faiſoit, ſentoient extrémement ſon Grand-Seigneur : mais ſon honneſteté, & ſa franchiſe le faiſoient aimer & honorer d'un chacun : deſorte que les Aſſemblées de Nimegue perdirent beaucoup à ſon départ, qui fut huit mois aprés ſon arrivée.

Comme la fin de la Campagne approchoit, les Alliez ne croyoient pas que les Armes du Roy puſſent faire aucune entrepriſe conſiderable. Neanmoins M. le Mareſchal de Crequi aſſeura le Roy qu'il le rendroit maiſtre de Fribourg, ſi Sa Majeſté le ſouhaittoit. L'execution en paroiſſoit extrémement difficile : mais ce Marechal ayant receu la permiſſion, & tout ce qui eſtoit neceſſaire pour faire reüſſir un ſi grand deſſein, tâcha de faire croire au Duc de Lorraine qu'il vouloit entreprendre quelque choſe ſur Sarbruck, & il fit en meſme temps paſſer le Rhin à Briſſac, à un Corps conſiderable qui inveſtit Fribourg le 9 Octobre, & s'y eſtant rendu en diligence, il obligea la Place de ſe rendre, avant que le Duc de Lorraine y puſt arriver à temps pour la ſecourir.

La

1677. Sept. La consternation fut si grande à Nimegue parmi les Allemans, & parmi tous les Ministres des Alliez, que mesme après la prise de cette Place, ils avoient encore de la peine à se persuader qu'on eût osé en entreprendre le Siege. Fribourg a une Citadelle forte par sa situation & par de bons travaux; la Ville est grande & bien peuplée à cause de l'Université qui y est, l'Empereur en tiroit un revenu très-considerable: Mais l'on connut beaucoup mieux dans la suite que l'on ne faisoit alors, l'importance de cette conqueste.

Le voyage que le Prince d'Orange se disposoit de faire en Angleterre, faisoit raisonner un chacun de differente maniere. Il s'embarqua à la Brille le 17 Octobre, accompagné des personnes les plus qualifiées de sa maison, & de Monsieur d'Odijk Ambassadeur Extraordinaire des Estats Generaux, qui n'avoient pas donné à ce Ministre, comme on le publioit, un Plein-pouvoir de conclure la Paix, ou de faire une nouvelle Alliance. Ce Prince arriva le 12 en Angleterre, où son mariage avec la Princesse Marie fille ainée de Monsieur le Duc d'Yorck, se traita si secrettement, que la premiere nouvelle qu'on

qu'on en eut à la Cour, fut celle de la conclusion. 1677. Oct.

La nouvelle de ce mariage fut portée à Nimegue le 29. Et comme tous les Alliez avoient commencé à esperer plus que jamais que l'Angleterre ne seroit pas longtemps sans se declarer en leur faveur; ils n'en douterent plus aprés cette Alliance. Aussi tous les Ministres des Alliez en firent leurs complimens à M. Jenkins, & à Madame Temple aussi, qui estoit demeurée à Nimegue, depuis le depart de M. son mary, dont on ne doutoit pas que le mariage du Prince d'Orange n'eust esté la veritable cause qu'on avoit ignorée jusqu'alors.

Les affaires du Nord continuoient d'aller de mal en pis pour les Suedois, sur tout en Pomeranie: Stetin estoit assiégé depuis le commencement de l'Esté, & se trouvoit extrémement pressé. Les Danois s'éstoient rendus maîtres de l'Isle de Rugen: Et bien que le Comte de Koningsmark les y défit ensuite, & les en chassât entierement, cela n'empécha pas que la Ville de Stetin privée de toute sorte de secours, & sans esperance d'en pouvoir recevoir aucun, ne fust enfin obligée de se rendre à M. l'Ele-

1678 Janv. M. l'Electeur de Brandebourg, aprés avoir fait paroistre une tres-grande fidelité envers la Suede, & aprés avoir laissé un exemple à la posterité d'une constance, & d'une fermeté extraordinaire.

Les affaires estoient entierement sursises à Nimegue, il ne s'y faisoit d'Assemblée que pour le jeu, la dance & les collations chez les Ambassadeurs de France, d'Espagne, de Suede & de Dannemarck: mais le Traité de ligue qui fut signé à la Haye, le 10 Janvier entre l'Angleterre & les Estats Generaux, pour obliger le Roy à faire la Paix aux conditions qu'ils y avoient stipulées, faisoit esperer à tous les Alliez que les affaires alloient changer de face à leur avantage, que la France seroit enfin obligée de recevoir la Loy, ou qu'elle se verroit accablée par la multitude de ses ennemis.

L'Angleterre paroissoit effectivement portée à une declaration ouverte, & le Roy ne pouvoit plus resister aux instances de son Parlement: aussi y harangua-t-il d'une maniere bien differente de celle que j'ay remarqué cy-devant: Il donna part aux deux Chambres de la Ligue qu'il venoit de faire avec les Estats Generaux,

pour

pour la conſervation de la Flandre, & pour obliger à la Paix ceux qui ne voudroient pas accepter les conditions qu'ils avoient jugées raiſonnables : Il leur fit connoiſtre les grandes Sommes dont il avoit beſoin pour venir à bout de ſes deſſeins : Il leur rendoit en quelque façon compte de l'employ de l'argent qu'il avoit touché pour l'équipement des Vaiſſeaux ; & conſentoit qu'on fit dépenſer les deniers qu'on donneroit dans cette rencontre par telles perſonnes que le Parlement trouveroit à propos de propoſer : mais ſur tout Sa Majeſté ne manquoit pas de leur faire faire une ſerieuſe reflexion ſur les avantages que l'Angleterre avoit tirez & tiroit encore de la Paix dont elle jouiſſoit pendant que tout le reſte de l'Europe eſtoit en guerre. 1678. JANV.

Il falloit neceſſairement que la France, pour ſoutenir tant d'heureux ſuccez, euſt de nouvelles proſperitez, & que rompant ainſi les meſures de ſes ennemis, elle fit changer de langage aux Ambaſſadeurs des Alliez. La priſe de l'Iſle Tabago, de tous les Vaiſſeaux qui eſtoient dans le Port, des munitions qu'il y avoit dans le Fort, la mort de Binkes Admiral de Zelan-

1677. Oct. lande, & la ruine entiere de cette Colonie, furent très-sensibles aux Estats Generaux; la prise de Saint Guillain pendant la rigueur d'un temps de neiges & de glace, avoit jetté l'épouvente, dans les Païs-Bas. C'estoient-là les moyens dont le Roy se servoit pour renverser les projets de ses ennemis.

Le 25 de Fevrier M. de Somnitz Ambassadeur & Plenipotentiaire de l'Electeur de Brandebourg mourut à Nimegue, âgé de soixante-six ans. C'estoit un gros homme de fort bon sens; il avoit bien servi son Maistre en plusieurs emplois. M. de Blaspiel son Collegue demeura seul Ambassadeur à Nimegue. Il est fort honneste & fort civil, homme du monde, & qui aime la compagnie & la bonne chere: Mais sa meilleure qualité est d'entendre parfaitement les interêts de M. l'Electeur son Maître, & d'y estre tout-à-fait attaché. Comme M. l'Electeur de Brandebourg avoit fait défrayer ses Ambassadeurs par un Mareschal de l'Ambassade, sans qu'ils s'en mélassent, & que la dépense de la premiere année avoit monté à quarante mille écus, leurs appointemens avoient esté reglez pour l'avenir.

Le

Le Roy cependant se mit en campagne avec toute sa Maison, qui n'avoit jamais paru plus leste, ny plus richement équipée : Mais pour mieux couvrir le dessein qu'il vouloit executer, il mena la Reine & toutes les Dames jusqu'à Mets, pendant que les divers corps de ses Armées tenoient comme bloquez tout à la fois Luxembourg, Namur, Charlemont, Mons & Ypres, qui estoient les Places les mieux pourveuës des Païs-Bas : De sorte que les forces des Ennemis se trouvant divisées pour la conservation de ces Villes, n'estoient pas en estat d'en pouvoir secourir aucune. 1677. Mars.

Les François ne furent pas moins surpris que tous les Alliez, lors que le Roy quittant la Reine, traversa tant de païs avec une diligence extrême, & se rendit le 4 Mars devant Gand, qui avoit esté investi par ses ordres le premier jour du mois. Les Ennemis rompirent en vain leurs Digues, & inonderent une partie du Camp. Le Roy fit faire les logemens, & pressa le Siege si vigoureusement, que la Ville fut emportée en peu de jours avec la Citadelle.

Il seroit difficile de pouvoir exprimer l'inquietude que la prise de Gand don-

1678. Mars. na à toute la Hollande. L'on voyoit avec une extrême crainte, que les François qui s'en estoient éloignez d'un costé, s'en approchoient si fort de l'autre. Tous les Alliez exageroient à Londres l'importance de cette perte, pour exciter plutost l'Angleterre à une déclaration ouverte. Le Roy poursuivit ses conquestes, fit mettre le siege devant Ypres le 15 Mars, la prit en peu de jours, quoy que la Garnison fit une vigoureuse resistance.

On estoit à Nimegue plus éloigné que jamais de parler d'affaire : de si grandes prosperitez rendoient muets tous les Ambassadeurs des Alliez : ceux de France cependant ne s'en élevoient pas davantage. Mais ces mesmes prosperitez faisoient un grand effet en Hollande : le peuple las de la guerre, & allarmé des conquestes qui se faisoient sur ses Frontieres, ne respiroit plus que la Paix. On y faisoit reflexion sur l'estat florissant où avoient esté les Provinces Unies avant la guerre ; on y voyoit les finances épuisées, & les particuliers dans l'impuissance de supporter plus long-temps les grandes impositions & les taxes du deux-centiéme denier qu'on avoit levé jusques

ques à ſept fois dans une année : C'eſt pourquoy M. de Beverningh preſſoit fort les Ambaſſadeurs des Alliez, & il eſtoit faché de voir qu'ils ſe flattaſſent toujours de vaines eſperances, bien qu'il ne leur reſta pour derniere reſſource que la déclaration de l'Angleterre. Auſſi ce fut à quoy ils mirent toute leur application, ſans faire aucune démarche pour la Paix. 1678. Mars.

M. Olivenkrantz, qui eſtoit allé en Suede l'année precedente, pour prendre de nouvelles inſtructions du Roy ſon Maître, avec qui les Danois empeſchoient le commerce de Lettres, étoit de retour à Nimegue, où il n'avoit pas trouvé les affaires plus avancées que lors qu'il en eſtoit parti: Il voyoit au contraire beaucoup de froideur entre ſon Collegue, & les Ambaſſadeurs de France, à cauſe du démêlé que Mad. Colbert avoit eu avec Mad. la Comteſſe d'Oxenſtiern, qui aprés eſtre relevée de ſes couches, affecta de rendre la premiere viſite à l'Ambaſſadrice d'Eſpagne.

Ce procedé choqua Madame Colbert, qui refuſa enſuite deux fois la viſite de Madame d'Oxenſtiern, ſous des pretextes d'indiſpoſitions affectées, qui ne l'empeſchoient pas de recevoir en meſme

1678. Mars. temps celles de plusieurs autres Dames. Cela fit éclater le sujet du démêlé, qu'il n'eust pas esté difficile d'ajuster, si l'on avoit eu affaire à des personnes d'une humeur plus aisée, qu'on n'estoit chez M. Oxenstiern, où il paroissoit en toutes choses un air si grave, que ceux qui sont d'un naturel plus libre avoient peine de s'en accommoder. Cela fit que le démêlé de ces deux Dames, & la froideur qu'il y eut entre les Ambassadeurs de France & le premier Suede, durerent jusqu'à la fin de l'Assemblée.

La mort tragique du frere de l'Ambassadrice de Dannemarck, fut aussi cause que cette Dame ne vit plus Madame d'Oxenstiern. Son frere estoit étably en Schanie; il y fut accusé d'avoir intelligence avec les Danois contre le service de la Suede, sous la domination de laquelle il estoit, l'on le met au Conseil de Guerre, & il y est condamné d'estre arquebusé par quatre Enseignes. Le Roy de Suede luy fait offrir sa grace, s'il veut s'avoüer coupable de leze-Majesté; mais ce pauvre Gentilhomme ayma mieux mourir, & par une generosité extraordinaire, il fit donner cinquante Ducats à chacun des quatre

Ensei-

Enseignes qui luy osterent la vie. Cette 1678. Avril
nouvelle affligea si sensiblement l'Ambassadrice de Dannemarck, qu'elle ne pouvoit pas seulement supporter la veuë d'un Suedois.

M. le Baron de Platen Envoyé d'Osnabrug, arriva le 30 à Nimegue: Mais comme la Maison de Lunebourg n'avoit pas obtenu le titre & le rang d'Ambassadeur pour ses Ministres, M. Platen crût qu'en se qualifiant Ministre Plenipotentiaire, il obtiendroit l'égalité des Ambassadeurs des Puissances qui vont aprés les Testes couronnées; mais il ne vint point à bout de ses pretentions; cependant il fit honneur à son Maistre par une belle dépense.

Dans le temps qu'on ne parloit à Nimegue que des dispositions qu'il y avoit en Angleterre de favoriser ouvertement les Alliez, & de reduire la France à recevoir la Loy; On peut dire que le Roy la donnoit en mesme temps à toute l'Europe par les Propositions qu'il fit le 9 Avril, où il declaroit les conditions ausquelles il vouloit faire la Paix avec toutes les Puissances avec qui il estoit en guerre, & ausquelles sa Majesté se fixoit comme au dernier point auquel elle pou-

1678. Avril voit ſe relâcher, & ſur lequel ſes ennemis pouvoient choiſir de la Paix ou de la Guerre, ne prétendant pas meſme que ces conditions l'engageaſſent au de-là du 10 May.

Je ne mettray pas icy le détail de ces conditions ny des Memoires qui ont eſté faits au ſujet de la Negotiation, non plus que les Traittez qui ont eſté conclus, parce que tout cela a eſté rendu public. Je diray ſeulement que les conditions du 9 Avril, ont eſté le commencement des Negotiations de Paix, & le plan ſur lequel tous les Traitez ont eſté faits & ſignez, quoy que rien ne par[illegible] d'abord plus éloigné, & ne l'ait encore paru dans la ſuite juſqu'au dernier jour, que l'acceptation generale de ces conditions.

Les Imperiaux paroiſſoient les moins diſpoſez de tous à donner les mains à de telles conditions. La premiere qui portoit la pleine ſatisfaction de la Suede, eſtoit inſupportable aux Puiſſances du Nord. Les Eſpagnols, & le reſte des Alliez les trouvoient ſi dures, qu'ils riſqueroient tout, diſoient-ils, pluſtoſt que de les accepter, & lors que les Ambaſſadeurs de France porterent ces conditions à M.

Jen-

Jenckins, pour les communiquer aux Alliez, il leur répondit qu'il ne le pouvoit faire comme Mediateur, mais qu'il en donneroit part dans l'entretien, comme d'une chose dont il ne leur promettoit pas de réponse. 1678. Avril

Ce Mediateur refusa d'entrer en Negotiation sur ces conditions, parce que dans le Traitté d'Alliance qui avoit esté conclu le 10 Janvier entre l'Angleterre & la Hollande, le Roy son Maistre & les Estats Generaux avoient fait d'autres conditions, ausquelles ils pretendoient obliger la France. Mais il ne prévoyoit pas qu'en refusant de presenter aux Alliez les conditions du Roy, qui devoient estre la cause d'autant de Traitez, qu'il y avoit de Puissances en guerre, il s'excluoit en effet de la Mediation.

L'on apprit en ce temps-là que les troupes de France avoient abandonné Messine, & toutes les Conquestes qu'elles avoient faites en Sicile. L'on fut tres-surpris de voir que M. le Marechal de la Feuillade, qu'on croyoit avoir esté envoyé dans ce Royaume-là, avec de nouvelles forces pour y faire quelque entreprise, n'y fust allé que pour retirer les troupes que le

1678. Avril Roy y avoit. On attribuoit l'abandonnement de la Sicile au soupçon que la France avoit de la declaration d'Angleterre, où l'on voyoit déja qu'il se faisoit des levées considerables: Les uns s'étonnoien que le Roy abandonnast si aisément un païs dont le delaissement auroit pû luy valoir beaucoup dans le Traité de Paix avec l'Espagne, les autres trouvoient au contraire, qu'il estoit plus glorieux au Roy de retirer ainsi le secours qu'il avoit bien voulu donner aux Messinois, sans avoir eu aucune part à leur revolte, que d'abandonner par un Traité, des peuples qui avoient imploré sa protection.

On ne douta pas que la conjoncture presente des affaires n'obligeast le Roy de se precautionner à tout évenement; c'est pourquoy M. le Mareschal de la Feuillade, aprés avoir exposé au Senat les Ordres de sa Majesté, fondez sur le besoin qu'elle avoit de toutes ses forces, fit embarquer les Troupes. Mais une grande partie des Messinois craignant la vangeance certaine des Espagnols, se rendirent en si grand nombre sur les Vaisseaux du Roy, que s'il y en eust eu davantage, Messine seroit demeurée entierement deserte.

Les Alliez ne jettoient plus les yeux que sur l'Angleterre, comme sur le seul endroit d'où il leur pouvoit venir un secours considerable. De là vint que plusieurs Ambassadeurs quitterent Nimegue. Dom Pedro Ronquillo s'en alla à Bruxelles, pour ne plus revenir; mais c'estoit plutost à cause qu'il ne vouloit pas estre au dessous du Marquis de la Fuente, qui n'étoit venu à Nimegue que comme par rencontre. Dom Pedro Ronquillo, qui passoit pour un des plus éclairés qui fussent dans une si celebre Assemblée, ne put s'empescher de dire à un Gentil-homme François au sujet des Conditions de Paix que le Roy venoit de proposer, qu'il admiroit la prudence de ce grand Prince, & qu'on verroit bien quel succez auroit sa conduite, par la necessité où ils s'alloient trouver de faire la Paix, ou de soûtenir seuls le poids de la guerre. M. le Baron de Platen Envoyé du Prince d'Osnabrug, s'en alla aussi à Bruxelles. M. Spanheim prit la route d'Angleterre en qualité d'Envoyé Extraordinaire de M. l'Electeur Palatin, le 27 Avril. M. le Comte Antoine d'Oldembourg s'embarqua peu de jours aprés pour le mesme dessein: & 1678. Avril

1678. May. M. Olivenkrantz en fit bien-tost autant : ce qui fit croire à quelques personnes que les Suedois pensoient à prendre d'autres mesures, craignant que la France ne fust pas à l'avenir assez puissante pour relever la Suede de l'estat où elle se trouvoit reduite.

On couroit ainsi de toutes parts, pour souffler le feu, qui s'alloit allumer en Angleterre, & qui menaçoit déja la France. Cependant le Parlement s'estant pour lors assemblé, fut adjourné au 9 May : & dans l'Assemblée des Estats de Hollande, qui se tenoit en mesme temps, les villes furent partagées touchant la continuation de la guerre. Le Roy avoit fait des conditions si raisonnables aux Estats Generaux, que quelque forte que fust la brigue des mal-intentionnez, Amsterdam, Leyde, Harlem, & toute la Nord-Hollande furent absolument pour la Paix.

Comme la Province de Hollande est la plus considerable de toutes, elle donne toujours le branle aux deliberations : desorte qu'on envoya des Deputez à Londres & à Bruxelles, pour y representer l'impossibilité où se trouvoient les

Estats Generaux de continuer la Guerre : 1678. May.
& l'on peut voir dans les trois Memoires imprimez des Sieurs Boreel & Wede, Deputez Extraordinaires des Estats vers le Duc de Villahermosa, Gouverneur des Païs-Bas, du 8, du 14, & du 27 May, que les raisons de cette impossibilité n'étoient pas moins fondées sur les forces insurmontables de la France, que sur la foiblesse des Hollandois & des Espagnols, & sur l'inutilité de tous leurs efforts. L'on commença pour lors à bien esperer de la Paix, quelque éloignement qu'en fissent paroître tous les Ambassadeurs des Alliez. Le terme que le Roy avoit fixé, n'estoit pas loin ; & le 5 May les Ambassadeurs de France receurent ordre de declarer que Sa Majesté demandoit que les Messinois qui s'estoient refugiez en France, fussent par le Traité de Paix avec l'Espagne, remis & maintenus en possession de tous leurs biens, & qu'ils en pussent disposer comme il leur plairoit. Il estoit mesme enjoint aux Ambassadeurs d'insister sur ce point, comme sur une chose à laquelle sa Majesté s'attachoit fortement. Mais cette demande estant faite depuis que les conditions avoient esté pro-

1678. May. posées, elle ne pouvoit pas faire un obstacle capable d'empescher la conclusion de la Paix : L'on vit cependant par la suite qu'elle fit naistre une difficulté trés-considerable, puisqu'elle dura encore longtemps aprés la signature du Traité, & qu'elle fut une des causes qu'on alleguoit du long retardement que l'Espagne apporta à l'échange des Ratifications.

Encore qu'on fust accoûtumé à entendre tous les jours quelque nouveau succez des Armes du Roy, on fut toutefois bien surpris de la nouvelle qu'aporta un Courrier de Mastricht, que le 6 un détachement de la Garnison de cette Place commandé par le Sieur de la Bretéche, avoit surpris le Fort de Leeŵ situé dans un marest avec un double fossé bien palissadé : Les Batteaux de toile cirée qu'on avoit preparez à Mastricht pour l'execution de cette entreprise, ne reüssirent pas si bien qu'on s'estoit promis : mais quarante nageurs joignant la valeur au stratagéme eurent le plus de part à cet heureux succez : de sorte qu'en une heure de temps le Roy fut maistre d'une tres-forte Place & tres-facile à garder.

Les Estats Generaux faisoient cependant

dant une serieuse reflexion sur les avantages qu'ils trouvoient à faire la Paix sous les conditions que le Roy leur avoit offertes. La ville d'Amsterdam, qui a parmy les villes de Hollande la mesme consideration que cette Province a parmy les six autres, estoit de cet avis & l'appuyoit puissamment. Cette ville a toujours incliné à la Paix plus qu'aucune autre, non seulement à cause qu'elle souffroit plus par l'interruption du Commerce, mais encore parce qu'elle a mieux sceu conserver sa liberté, & qu'elle a des Magistrats plus desinteressez & plus zelez pour le bien de la Republique. 1678. Mars.

Rotterdam trouvoit son avantage dans la continuation de la guerre, parce que ne se faisant aucun commerce en Hollande pendant ce temps-là que par le moyen des Anglois, tout abordoit à cette ville, comme au centre de la Province, & comme au port le plus commode pour eux. Neanmoins un des plus considerables Magistrats de Rotterdam secondoit si puissamment les bien intentionnez pour la Paix, qu'ils entraînoient presque toutes les voix de la Hollande. Toutes les autres Provinces se sont toujours si bien trou-

1678 May. vées de suivre l'exemple de celle-là dans les plus importantes affaires; qu'elles avoüent encore qu'elles doivent leur derniere conservation à sa prudente conduite. Les Provinces de Gueldres, d'Utrecht & d'Overyssel, sur lesquelles le Prince d'Orange s'est acquis une grande autorité depuis que le Roy en abandonna la conqueste, n'osoient ouvertement se déclarer pour la Paix, parce qu'on voyoit évidemment qu'elle estoit contraire aux interêts de ce Prince; mais elles s'en remettoient à ce que feroit la Hollande touchant cette grande affaire.

Ce fut ensuite de toutes ces Deliberations que M. de Beverningh receut ordre des Estats Generaux de faire entendre secretement aux Ambassadeurs de France, qu'ils acceptoient les conditions qu'il avoit plû au Roy de leur accorder. Cet Ambassadeur, pour agir suivant l'intention de ses Superieurs, qui ne vouloient pas allarmer leurs Alliez, fit sçavoir à M. le Comte d'Avaux qu'il souhaittoit fort de pouvoir l'entretenir en particulier, & que pour ce sujet il iroit se promener tout seul à pied sur les remparts de la ville à sept heures du matin,

parce

parce qu'à cette heure-là il n'y auroit personne. M. le Comte d'Avaux ne manqua pas de s'y rendre, & il eut avec luy une conversation d'une heure, aprés laquelle il donna part à ses Collegues du resultat de tout cet entretien, qui fut le sujet des depesches, par lesquelles le Roy apprit la bonne disposition des Estats Generaux, & Sa Majesté leur accorda dix jours qu'ils demandoient audelà du dixiéme May, afin de tâcher pendant ce temps-là de porter leurs Alliez à accepter, comme eux, les conditions proposées. 1678 May.

M. le Marquis de la Fuente arriva à Nimegue le 6 May. Il est fils de l'Ambassadeur du mesme nom, qui fut en France aprés le mariage du Roy, & il sortoit de l'Ambassade de Venise, où il avoit esté treize ans : la Cour d'Espagne l'en avoit tiré pour l'envoyer en Angleterre ; mais l'on croyoit que la nature des affaires importantes qu'il y avoit pour lors à traitter à Londres, furent cause que le Duc de Villahermosa l'arresta à Bruxelles, pour le faire passer à Nimegue & y remplir la place de second Ambassadeur.

La Paix commençoit d'estre si certai-

1678. May. ne en Hollande, que la joye en éclatoit déja par tout. Le peuple avoit crié à haute voix à la Haye: *Vivent les Estats Generaux & le Prince d'Orange, la Paix est faite.* Il n'en estoit pas de mesme à Nimegue, où le trouble estoit parmy les Alliez, parce qu'ils voyoient l'effet que les conditions offertes par le Roy estoient sur le point de produire. Ils déclaroient aux Mediateurs, qu'il n'estoit pas possible qu'une affaire d'une aussi grande importance, que l'estoit celle de la Paix, pust se resoudre & se conclure dans un terme aussi court que celuy que le Roy avoit prescrit.

Le 20 May un Courrier apporta à Nimegue le Duplicata de la Lettre du Roy écrite aux Estats Generaux du Camp de Deinse. Le 18 sa Majesté leur témoignoit qu'elle avoit appris avec plaisir, qu'ils eussent des sentimens conformes au sincere desir qu'elle avoit, de faire tous les pas qui pouvoient conduire à la Paix; lors qu'elle estoit au milieu des avantages que ses armes luy avoient acquis, & qu'elle pouvoit encore esperer dans la suite de la guerre. Par cette même Lettre le Roy accordoit aux Estats

Ge-

Generaux le 7 Article du Traité de Commerce, dont les Ambassadeurs n'estoient point convenus à Nimegue; & pour guerir entierement la crainte qu'ils avoient de la perte de la Flandre, sa Majesté leur promettoit, que lors que par un Traité fait sous les conditions proposées, ils seroient rentrez dans son ancienne Alliance, & qu'ils se seroient obligez de demeurer neutres dans tout le cours de cette guerre, elle accorderoit toujours à leur consideration, les mesmes conditions à l'Espagne, & qu'elle n'attaqueroit cependant aucune Place dans les Païs-Bas, mais qu'elle seroit toujours preste de leur accorder cette barriere qu'ils croyoient si necessaire à leur repos. Que s'ils jugeoient à propos de luy envoyer des Deputez, ils la trouveroient dans le voisinage de Gand, jusques au 27 du mois. 1678. May.

Dés que cette Lettre fut arrivée à Nimegue, Monsieur le Comte d'Avaux alla à deux carrosses avec tous ses gens en donner part aux Ambassadeurs de Hollande. Le bruit de cette Lettre, & cette visite publique, qui réjouissoit beaucoup le peuple, mit l'allarme parmi les Ministres des Alliez. Il n'y en eut pas un

qui

1678. May. qui n'expediast des Courriers cette même journée, & qui ne vist bien qu'il estoit impossible que la conduite du Roy ne fist sur les Estats Generaux tout l'effet que Sa Majesté pouvoit s'en estre promis. Ce commencement de Negotiation donnoit une si ample matiere aux Conferences des Alliez, que les Assemblées qu'ils tenoient depuis long-temps, redoublerent pour lors.

Cette Lettre du Roy fut portée le même jour aux Estats Generaux par un Trompette que Sa Majesté avoit envoyé à la Haye. Elle y fut receuë avec toute la demonstration d'une joye trés-sensible ; & aprés avoir esté quatre jours à prendre les resolutions sur la réponse, les Estats l'envoyerent le 25 par un de leurs Trompettes, que celuy du Roy conduisit au Camp.

Ils exprimoient en peu de mots le profond respect avec lequel ils avoient receu la Lettre que Sa Majesté leur avoit fait l'honneur de leur écrire, & ils marquoient l'excez de la joye que leur donnoit le desir sincere que sa Majesté avoit, de contribuer à la Paix de l'Europe ; la suppliant trés-humblement d'écouter fa-

vo-

vorablement le Sieur de Beverningh leur Ambassadeur, extraordinaire qu'ils alloient envoyer à Sa Majesté, pour luy témoigner l'impatience, dans laquelle ils estoient de luy donner de nouvelles asseurances de leur sincere intention pour la Paix. 1678. May.

Les Ambassadeurs de Hollande ayant receu le 26 un Duplicata de la réponse des Estats Generaux, ils le donnerent aux Ambassadeurs de France, qui l'envoyerent au Roy par le mesme Courrier, qui avoit apporté à Nimegue la copie de la Lettre de Sa Majesté; laquelle fut trés-satisfaite de voir que les Estats Generaux correspondoient entierement à l'inclination, qu'elle avoit pour la Paix. M. de Beverningh receut en mesme temps ordre de partir dans peu de jours pour se rendre auprés du Roy, & pour estre plus particulierement instruit des intentions de Sa Majesté. Cet Ambassadeur voulut s'en excuser: mais l'ordre des Estats ayant esté reïteré, il partit de Nimegue en Carrosses de relays.

L'on attribua la repugnance de M. de Beverningh à la crainte qu'il avoit de desobliger le Prince d'Orange, dont les

1676. May. les interests ne s'accordoient pas avec ceux de la Paix. Cet Ambassadeur avoit passé jusques alors pour trés-bon Republicain ; mais on le creut ensuite attaché au Prince d'Orange, sans qu'on sceust si la crainte, ou l'inclination estoient la cause de cet attachement. C'est un homme qui a l'esprit vif, qui connoist le bien, & qui y va toujours par la voye la plus droite. Il est appliqué & laborieux. Il a esté employé par les Estats dans plusieurs Ambassades, & dans tous les Traitez qui se sont faits depuis 1650. Mais il aime la retraitte, & ce fut avec quelque sorte de chagrin qu'il quitta la maison de campagne qu'il a auprés de Leyde, pour aller à Nimegue. M. de Haren son Collegue est un Gentil-homme de Frise, qui a beaucoup de credit dans cette Province, & qui est attaché aux interests du Prince de Nassau, Gouverneur & Stathouder hereditaire des Provinces de Frise & de Groningue.

M. de Beverningh arriva le 30 à Anvers ; il y trouva un Trompette du Roy qui l'attendoit, pour le conduire au Camp, où aprés avoir vû Monsieur de Pompone, il eut audiance de sa Majesté. Il la

trouva

trouva dans des sentimens si sinceres pour la Paix, & si favorables pour les Estats Generaux, qu'il partit du Camp le premier Juin tout rempli de la generosité & de la grandeur d'ame de ce grand Prince, qu'il voyoit à la teste d'une armée, avec laquelle il luy eût esté facile de se rendre maistre du reste des Pays-Bas: mais dans le compte que cet Ambassadeur rendit à ses Superieurs du détail de sa Negotiation; il leur dit qu'il avoit connu par luy-mesme que le Roy n'estoit pas moins instruit à fond de l'estat où se trouvoient ses ennemis, & de celuy des Places qu'il pouvoit attaquer, qu'il l'estoit de ses propres affaires. 1678. May.

Dans ce mesme temps le Marquis de la Fuente avoit fait donner part de son arrivée aux Ambassadeurs de France; mais comme il avoit déja visité ceux de l'Empereur en ceremonie, sans avoir voulu donner la mesme déclaration que ses Collegues avoient donnée aux Mediateurs, ausquels tous les Ambassadeurs cedoient les premiers honneurs, ceux de France firent dire par un Gentil-homme à celuy qui venoit de sa part, qu'ils ne le pouvoient voir, s'il ne satisfaisoit aupa-

ravant

1678. May. ravant à ce qu'il devoit aux Anglois comme Mediateurs. Les Ambassadeurs de France obligeoient en cela M. Jenckins, à qui ils avoient donné parole de tenir ferme, sur ce qui regardoit l'honneur de la Mediation.

L'on disoit qu'il estoit inutile que le Marquis de la Fuente donnast cette declaration particuliere, puis qu'au lieu d'une seule qui pouvoit suffire pour les trois Ambassadeurs d'Espagne, ils en avoient déja donné deux. Mais les Ambassadeurs de France soutinrent que c'estoit pour cette mesme raison qu'il en falloit une troisiéme, & qu'il n'y avoit aucune consideration qui deust empescher le Marquis de la Fuente d'imiter en cela ses Collegues; qu'il y avoit au contraire beaucoup de sujet de s'étonner, que par un pareil refus, il voulust en quelque façon condamner leur conduite: De sorte que faute de donner cette declaration, les Ambassadeurs de France ne virent point le Marquis de la Fuente pendant tout le cours de la Negotiation, si ce n'est dans les Assemblées des Dames, où il se trouvoit comme les autres Ambassadeurs.

Les nouvelles d'Angleterre estoient

pour

pour lors fort tumultueuſes : elles portoient que le Roy de la Grand' Bretagne avoit prorogé le Parlement au troiſiéme Juin, promettant de luy donner dans ce temps-là de bonnes nouvelles de la Paix. Comme la prorogation abroge d'elle-meſme tout ce qui a eſté propoſé & traité dans les ſéances precedentes, ſans y avoir eſté entierement terminé & confirmé ; celle-cy coupoit le cours aux *Adreſſes* peu reſpectueuſes que la Chambre des Communes avoit faites à ſa Majeſté Britannique, comme eſtoit celle par laquelle cette Chambre avoit demandé que le Roy declaraſt qui eſtoient ceux qui avoient conſeillé à ſa Majeſté de faire les réponſes qu'elle avoit faite le mois de May de la precedente année, & le mois de Janvier de la preſente. 1678. May.

Le Marquis de la Fuente qui n'avoit pas encore communiqué ſon Plein-pouvoir, en fit donner le premier Juin une Copie collationnée par l'Auditeur de M. le Nonce. Les Ambaſſadeurs de France trouverent qu'il n'eſtoit pas dans la forme qu'il devoit eſtre ; parce que les Ambaſſadeurs d'Eſpagne y eſtant nommez tous quatre, & eſtant d'une date poſterieure

1678 Juin à celuy des trois Ambassadeurs qui avoient esté reconnus, il sembloit que par ce moyen les Espagnols auroient pu desavoüer, quand ils l'auroient voulu, tout ce qu'ils auroient fait jusqu'alors, puisque ce nouveau Plein-pouvoir pouvoit annuller le precedent : c'est pourquoy les Ambassadeurs de France refuserent de l'accepter, & voulurent que le Marquis de la Fuente en eust un separé, ou que ce dernier fust de mesme date que le premier, sans quoy ils déclarerent qu'ils ne le connoîtroient pas pour Ambassadeur.

Cependant on estoit à Nimegue dans une grande impatience de sçavoir quel auroit esté le succez de la deputation de M. de Beverningh, que les Alliez n'avoient veu partir qu'avec beaucoup de chagrin, ne doutant pas que toutes ces démarches ne fussent enfin suivies de la Paix des Hollandois. Il leur estoit si important de détourner ce coup, que pour en venir à bout, ils employerent toutes sortes de moyens : mais le 4 Juin un Courrier du Camp apporta aux Ambassadeurs de France une copie de la réponse que le Roy avoit faite à la Lettre des Estats Generaux, & une autre du Memoire que sa

que Sa Majesté avoit fait remettre à M. de Beverningh. 1678. Juin.

Le Roy marquoit par cette lettre le plaisir qu'il avoit de voir les Estats Generaux dans les dispositions de la Paix ; les nouvelles facilitez que Sa Majesté vouloit y apporter en faveur de leurs Alliez, & la joye qu'elle auroit, en leur rendant son ancienne amitié, de prendre avec eux les engagemens les plus capables d'affermir pour toujours leur repos & leur liberté.

On ne sçauroit croire le bon effet que produisit le mot de *liberté* dans l'esprit de tous les Hollandois : Cette parole leur fut si agreable, & les toucha si sensiblement, que dans toutes les impressions qui se sont faites de cette Lettre en Hollande, on en a retranché le mot de *repos*, pour faire sonner plus-haut celuy de *liberté*. Ils disoient hautement que quelque ennemy secret ou public qu'ils pussent avoir, ils n'auroient rien à craindre à l'avenir pour leur liberté, à laquelle la guerre presente avoit fait une si grande bréche.

Par le Memoire remis à M. de Beverningh le Roy accordoit, à la priere des

1678. Iuin. Estats Generaux, une Tréve de six semaines, à commencer le premier du mois suivant. Ce qui étendoit cette Treve jusques au 15 Aoust, afin que les Estats eussent tout le temps qu'ils souhaittoient pour porter leurs Alliez à consentir à la Paix, moyennnant quoy les Estats promettroient de ne les assister en aucune maniere, pendant tout le cours de cette guerre, s'ils n'avoient pû leur faire accepter les Conditions offertes par le Roy, n'estant pas juste qu'en l'estat où se trouvoient les Armes de Sa Majesté, elle perdist les occasions de les faire agir, & s'engageast de nouveau comme elle avoit déja fait par la Lettre du 18 du mois passé: Mais pour témoigner la sincerité de ses intentions, Sa Majesté donnoit en mesme temps ordre à M. le Mareschal de Luxembourg General de son Armée, de n'attaquer aucune Place pendant tout ce temps, & d'attendre la réponse des Estats dans le voisinage de Bruxelles.

La bonne disposition dans laquelle le Roy d'Angleterre paroissoit estre pour lors, contribuoit beaucoup à l'avancement de la Paix. M. de Ruvigni qui arrivoit de Londres au Camp, rapportoit

que le Roy d'Angleterre approuvoit toutes les demarches que les Hollandois avoient faites pour la Paix. Et l'on voyoit que Sa Majesté Britannique, dans la Harangue qu'elle avoit faite à son Parlement, le 3 Juin, avoit declaré qu'il ne falloit s'en prendre qu'à la mauvaise conduite de la Chambre-Basse, si elle n'avoit pu entreprendre la guerre. Et le Chancelier fit entendre à tout le Parlement que leur façon d'agir n'auroit sans doute servi qu'à irriter un puissant Roy, qui pouvoit s'en ressentir, & que pour cette raison ils devoient penser à se fortifier au dedans & au dehors du Royaume, pour se garantir de toute sorte d'insulte. 1678 Juin.

Les Alliez cependant mettoient tout en usage pour porter le Roy d'Angleterre à favoriser leurs interests. M. de Borgomaneiro Envoyé Extraordinaire d'Espagne à cette Cour-là, representa le 5 Juin à Sa Majesté Britannique, combien il estoit necessaire qu'elle fist approcher des Païs-Bas sa Flote & son Armée, afin que ce fust une bride qui arrestast l'ennemi commun, & garantist toute la Chrétienté de l'oppression & de la ruine dont

1678. Juin. elle estoit menacée par le Roy Tres-Chrestien; & combien il seroit utile que Sa Majesté fist une Alliance offensive & defensive avec le Roy Catholique son Maître, & l'Empereur, qui seroient des Alliez constans dans tous les interests de la cause commune.

A Nimegue les Ambassadeurs des Alliez tenoient de longues & frequentes * Conferences; mais ils avoient peine à convenir de la réponse qu'ils devoient faire sur la communication que les Ambassadeurs des Estats Generaux leur avoient donnée du Memoire que le Roy avoit remis à M. de Beverningh, & sur laquelle ces Ambassadeurs pressoient leur resolution, pour prendre là dessus leur party: Enfin ils firent tous réponse dans leur Conference du dixiéme.

Les Ambassadeurs de l'Empereur la donnerent en Latin, & fort longue; mais le tout se reduisoit à dire, qu'ils esperoient de la bonne foy & de l'équité des Estats Generaux, qu'ils ne feroient rien au préjudice de l'Empereur, de l'Empire, & de tous les Alliez, qui ne s'estoient engagez dans la guerre presente, que pour sauver les Provinces Unies, que les Estats sça-

voient

voient assez par eux-mesmes, sans qu'il 1678. Iuin.
fust besoin de les en faire souvenir; qu'ils avoient à faire à un ennemy qui ne vouloit diviser les Alliez que pour les prendre tous plus facilement; que s'ils estoient dans la necessité absoluë de faire la Paix, l'Empereur s'offroit d'y donner les mains sous des conditions honnestes: Mais qu'ils ne pouvoient prendre des resolutions aussi precipitées que celles que l'ennemy leur demandoit: qu'ils voyoient bien qu'on ne cherchoit qu'à les jetter dans le precipice, puisqu'on ne leur vouloit pas seulement permettre de traiter mesme des choses, sans la decision desquelles il ne pouvoit jamais y avoir de Paix; qu'ils les supplioient de ne rien precipiter; que c'estoit fait de la Paix generale, si la France s'appercevoit que les Estats Generaux fussent dans le dessein de traiter separément, les asseurant que quand l'Empereur feroit sa Paix, il n'auroit pas moins d'égard aux besoins des Provinces Unies & des Païs-Bas, qu'il avoit montré de zele à entreprendre & à soûtenir la Guerre pour leur défense.

L'Ambassadeur de Dannemarck répondoit sur le mesme sujet, qu'il croyoit bien

 bien

1678. Juin. bien que les Estats Generaux ne feroient jamais rien au desavantage de Sa Majesté Danoise, qui avoit exposé sa personne & consommé tous ses revenus, pour satisfaire aux engagemens dans lesquels il estoit entré avec eux; que s'ils estoient absolument obligez d'accepter la Paix, il se promettoit qu'ils ne feroient rien qui pust obliger ceux dont les affaires estoient en meilleur estat de recevoir des conditions absoluës; qu'il ne falloit pas que la fermeté que la France témoignoit pour ses Alliez, triomphast de la constance de leur Union; qu'ils devroient prendre garde d'éviter le malheur dans lequel la moindre precipitation estoit capable de les jetter; & que pourveu que le Roy son Maistre trouvast sa seureté dans un Traité, il sacrifieroit tous ses interests au bien public.

L'Ambassadeur de Brandebourg s'asseuroit que les Estats Generaux ne voudroient rien promettre au Roy, qui fust contraire à l'Alliance que l'Electeur son Maistre avoit avec eux; puisqu'il n'avoit épargné ny son sang, ny ses Estats pour sauver leur Republique de son entiere ruine;

ne, & qu'ils voudroient encore moins 1678. conclure la Paix avec la France, sans avoir Iuin. auparavant procuré à son Maistre la satisfaction qu'ils luy avoient promise par leur Traité d'Alliance. Que quant au reste, son Altesse Electorale ne souhaittoit qu'une Paix raisonnable, pour laquelle elle feroit toujours paroistre sa moderation, & l'égard qu'elle auroit aux pressantes raisons des Estats Generaux touchant la conclusion de la Paix.

Pendant que les Alliez faisoient toutes ces Romontrances à Nimegue aux Ambassadeurs des Estats Generaux, on sceut que les Espagnols avoient declaré le 12 à la Haye, qu'ils acceptoient les Conditions offertes par la France: Et comme les Deputez des Estats Generaux dans leurs Memoires presentez au Duc de Villa-Hermosa, avoient allegué l'impuissance de l'Espagne, comme une des plus fortes raisons qui les empeschoient de pouvoir plus long-temps soutenir la guerre, ceux-cy ne manquerent pas dans cette occasion de faire la mesme chose, & d'appuyer la necessité où ils se trouvoient d'accepter la Paix, sur l'impuis-

1678. Juin. puissance où estoient les Estats Generaux de supporter plus long-temps le poids & les frais d'une si grande guerre.

Les Imperiaux cependant & tous les Ministres des Princes du Nord, crioient hautement contre l'inclination que les Espagnols & les Hollandois avoient à une Paix si desavantageuse : Ils interpretoient finistrement les facilités que le Roy y apportoit, & disoient que la France leur tendoit des pieges qu'ils ne reconnoîtroient que lors qu'ils ne seroient plus en estat de s'en sauver : Ou qu'il falloit qu'il y eust quelque foiblesse interieure dans les forces de la France, quelques formidables qu'elles parussent ; qu'il n'y avoit qu'à tenir ferme, & que c'estoit une trop grande lâcheté de recevoir absolument la Loy, lorsqu'ils n'estoient pas encore hors d'apparence d'obtenir des avantages, qui rendroient leurs conditions meilleures.

Les Hollandois qui voyoient évidemment par toutes les declarations des Ambassadeurs de leurs Alliez, que leur dessein n'estoit pas de répondre précisément au Memoire du Roy, dont ils leur avoient donné communication, & qu'ils refusoient d'accepter une Tréve, qui estant de

de plus de deux mois, leur eût donné tout le temps de recevoir les instructions des Princes leurs Maistres, sans rien precipiter, ils leur declarerent de nouveau que la necessité dans laquelle ils estoient, ne pouvoit plus souffrir de delay, qu'ils avoient perdu toute esperance du costé de l'Angleterre; que tous les Païs-Bas estoient en si mauvais estat, qu'il n'y avoit pas une Place qui pût resister au Roy; que rien ne pouvoit sauver leur Republique de la ruine, où les entraînoit necessairement la perte de ses Provinces, qu'une prompte Paix; c'est pourquoy ils les prioient de leur donner une réponse positive. 1678. Juin.

C'est dans la Conference du 20. que tous les Ambassadeurs des Alliez répondirent; mais en biaisant à leur ordinaire. M. l'Evesque de Gurck fit un long discours, dans lequel il exagera tout ce que l'Empereur avoit fait & souffert dedans & dehors l'Empire, pour la défense des Estats Generaux; il asseura que Sa Majesté Imperiale entendoit avec douleur qu'ils fussent reduits à la necessité de faire la Paix, qu'il trouvoit que la France agissoit contre tous les droits des Puissances Souveraines, en prescrivant des Conditions,

 sans

1678. Juin. sans admettre de Negotiation ; que l'Empereur souhaittoit la Paix ; que les Ambassadeurs des Estats avoient dit eux-mesmes que les Conditions de la France estoient dures, & que leur intention n'estoit pas qu'on en dust passer par tout ce qu'elles contenoient ; que pour eux, ils leur avoient declaré que l'Empereur ne pouvoit admettre l'Alternative de Fribourg & de Philipsbourg de la maniere qu'elle estoit proposée ; qu'ils attendoient les Ordres de Sa Maj. Imperiale, & les supplioient cependant de disposer par leurs bons offices les Ambassadeurs de France à admettre des conditions plus équitables, & à entrer en negotiation avec eux, & de les porter à avoir égard aux interests de leurs Alliez, & sur tout du Duc de Lorraine qui estoit le plus maltraité.

Le Marquis de los Balbases dit, qu'il n'avoit rien à ajoûter à la derniere réponse que le Duc de Villa-Hermosa avoit donnée par écrit aux Deputez des Estats Generaux, & que le Roy son Maistre ne vouloit point s'éloigner des interests de ses Alliez, ny en Paix, ny en Guerre. Par cette sorte d'expression, cet Ambassa-

deur

deüir se declaroit pour la Paix, sans choquer les Alliez, puisque sa declaration estoit conforme à l'acceptation qu'en avoit fait le Gouverneur des Païs-Bas, dans la Réponse du 26 May. 1678. Juin.

L'Ambassadeur de Dannemarck faisoit voir que dans le peu de temps qui s'estoit passé depuis qu'on luy demandoit une declaration précise, il n'estoit pas possible qu'il eust eu des Ordres nouveaux du Roy son Maistre, pour la pouvoir faire; que la chose estoit de telle importance, qu'il ne s'agissoit pas moins que de l'acceptation de la Paix, ou de la continuation de la Guerre; qu'à l'égard des Estats Generaux, il estoit assez inutile de leur donner conseil sur une affaire qui paroissoit si avancée, qu'elle ne tenoit plus qu'à la forme de l'execution; qu'il ne restoit au Roy son Maistre d'autres mesures à prendre que de faire souvenir les Estats que la Paix qu'ils alloient faire, ne les exempteroit pas de l'obligation de leurs Traitez reciproques; & qu'il prioit Dieu d'inspirer aux Estats Generaux des conseils dignes de la reflexion qu'ils devoient faire sur l'estat de ceux qu'ils avoient eux-mesmes en-

1678 Juin. traînez dans les hazards de la preſente Guerre.

L'Ambaſſadeur de Brandebourg alleguoit la meſme raiſon, pour ne pas donner la Declaration dont on le preſſoit, & diſoit qu'il n'avoit que deux choſes à repreſenter aux Eſtats Generaux : La premiere, que bienque de la part de l'Electeur ſon Maiſtre, il euſt donné des propoſitions de Paix, avec la France & la Suede ; Sa Majeſté Tres-Chreſtienne ne s'éſtoit point expliquée à quelles conditions Elle la vouloit faire. L'autre, que la condition generale de l'entiere ſatisfaction de la Suede eſtant entierement contraire à celle que les Eſtats Generaux eſtoient obligez de procurer à l'Electeur ſon Maître ; il eſtoit à croire que la France & la Suede ne vouloient pas la Paix.

Le Preſident Canon qui ne s'eſtoit pas trouvé à la Conference du dix, s'étendit fort ſur la dureté des Alternatives, que le Roy offroit à ſon Maiſtre, puiſque la premiere abſorboit, diſoit-il, preſque tout ſon Païs par un démembrement de la moitié de ſes Eſtats ; & que l'autre, en luy oſtant la Capitale & la Souveraineté des quatre Routes que la France demandoit, luy

luy oftoit en mesme temps la communication de ses propres Terres. Que si la foy de tous les Traitez faits avec les Alliez, ne servoit de rien à son Maistre, pour obtenir son rétablissement, il protestoit que ce Prince se banniroit plutost volontairement de son propre Païs, que d'y rentrer à des conditions si dures, puis qu'il n'avoit jamais rien fait contre la France, qui luy deust attirer un si rude traitement. 1677. Iuin.

Tous ces grands discours, & toutes ces declarations qui tendoient à éloigner la Paix, n'arrestoient pas le cours de la Negotiation. Les Estats Generaux envoyerent le 22 ordre à leurs Ambassadeurs de signer la Paix avec la France dans ce mois; & le mesme jour ils écrivirent au Roy par le Sieur de Lannoy un de leurs Officiers, lequel passa par le Camp, & rendit de leur part une Lettre à M. le Mareschal de Luxembourg, par laquelle les Estats faisoient sçavoir à ce General, l'ordre qu'ils avoient donné à leurs Ambassadeurs à Nimegue, de signer la Paix, & luy communiquoient tout ce que contenoit la Lettre qu'ils écrivoient à Sa Majesté sur ce sujet.

Les Estats témoignoient au Roy avec

1678 Iuin. combien de joye ils avoient vû par la réponse écrite le 1 de ce mois de son Camp de Wetteren, qu'il avoit plu à Sa Majesté de leur accorder un delay pour induire leurs Alliez à accepter les conditions, dont elle s'estoit expliquée ; & que pour luy donner toute la satisfaction possible, ils n'avoient rien omis de tout ce qui dépendoit d'eux. Que bien-qu'ils ne pussent pas se promettre, que tous leurs Alliez voulussent y concourir comme eux : Ils n'avoient pas laissé neanmoins de donner ordre à leurs Ambassadeurs de signer le Traité dans la fin du mois ; mais que comme ils estoient asseurez que Sa MajestéCatholique accepteroit la Paix avec eux, ils supplioient Sa Majesté de vouloir faire cesser tous actes d'hostilité, de faire retirer son Armée dans les frontieres, & de donner des saufs-conduits aux Vaisseaux de leurs sujets qui estoient à la pesche, afin que ceux de Guerre, ni les Armateurs de SaMajesté ne les endommageassent plus.

Dans la situation où estoient pour lors les affaires de la Paix d'Espagne & de Hollande, il n'y avoit personne qui n'esperast d'en voir la conclusion dans peu de

jours,

jours, & l'on n'en attendoit pas moins à tous momens la nouvelle à la Cour, qu'à la Haye. Mais pendant qu'il ne paroissoit plus aucune difficulté d'une part ny de l'autre, on en vit naître une à Nimegue, qui n'arresta pas seulement la signature de la Paix, mais qui faillit encore à la rompre entierement. Dans le Projet du Traité on n'avoit fait aucune mention du temps de la restitution des Places que le Roy rendoit à la Couronne d'Espagne & aux Estats Generaux. C'étoit une chose sur laquelle on ne s'estoit expliqué en aucune maniere : Le Roy pretendoit que ce ne seroit qu'aprés la Paix Generale, & la satisfaction entiere de la Suede, en veüe de laquelle Sa Majesté apportoit tant de facilité de sa part. L'Espagne & les Estats Generaux entendoient que la restitution des Places dust se faire immediatement aprés la ratification des Traitez. La Negotiation neanmoins avoit esté conduite de cette sorte jusques à la veille de la signature de la Paix, sans qu'on eust pensé à un plus grand éclaircissement. 1678. Iuin.

Le Marquis de los Balbases fut le premier qui demanda explication sur le temps de

1678. Juin. de la restitution des Places. Les Ambassadeurs de France soupçonnerent diverses personnes d'avoir donné occasion à cet Ambassadeur de faire naistre cet incident. Quoy qu'il en soit, le Marquis de los Balbases n'eut pas plutost conceu cet ombrage, qu'il alla trouver les Ambassadeurs de Hollande, pour sçavoir quels estoient leurs sentimens sur ce sujet. Ceux-cy répondirent que si l'on pretendoit differer cette restitution au-delà de l'échange des Ratifications, c'estoit une chose à laquelle ils ne s'estoient pas attendus: Et sur le champ ils allerent prier les Ambassadeurs de France de leur donner leur explication, qu'ils envoyerent aux Estats Generaux par un Courrier exprés.

Les Ambassadeurs de France disoient que la satisfaction de la Suede, estant la premiere des conditions proposées par le Roy, sans laquelle Sa Majesté auroit declaré qu'elle ne pouvoit entendre à aucune Paix, il falloit que les Puissances qui acceptoient ces conditions, contribuassent, autant qu'il estoit en elles, à la satisfaction de la Suede, & que la retention des Places estoit le moyen le plus facile que Sa Majesté eust entre les mains pour la pro-

cu-

curer, sans qu'elle demandast que les mê- 1678. Iuin.
mes Puissances qui n'acceptoient les conditions de Paix que pour se délivrer au plutost des malheurs de la Guerre, s'engageassent à aucune autre démarche pour faire obtenir cette satisfaction.

Nonobstant toutes les raisons qu'on alleguoit pour autoriser la conduite du Roy, M. de Beverningh, aprés la réponse qu'il eut des Estats Generaux, declara le 25 aux Ambassadeurs de France, qu'ils ne pouvoient signer la Paix, si le Roy ne se relâchoit de cette pretention. Mais les Ambassadeurs de France ne pouvant s'en desister, sans un pouvoir particulier, il leur fallut attendre de nouveaux ordres de la Cour.

Tous les Ministres des Alliez & tous les mal-intentionnez qui avoient vû avec un extrême déplaisir, que la Paix de Hollande qui devoit estre suivie de celle d'Espagne, avoit esté sur le point d'estre signée, ne manquerent pas de se prévaloir de cette conjoncture favorable à leurs desseins, & de faire tout leur possible pour rendre suspecte aux Hollandois la bonne foy de la France. Il leur étoit d'autant plus facile d'y reüssir, que ceux-là mesmes qui

dans

1672. dans les Estats avoient esté les principaux promoteurs de la Paix, crioient le plus fort contre cette prétenduë nouveauté: Car comme ils ne vouloient pas estre soupçonnez d'avoir donné les mains à des pieges, avec lesquels on auroit pu les surprendre, ils creurent estre obligez de se montrer les plus fermes & les plus determinez à rompre entierement le Traité, plutost que de se relâcher sur ce point.

Il est constant que si la generosité du Roy envers les Estats Generaux, les sentimens d'amitié que Sa Majesté leur avoit témoignée par ses Lettres, & les facilitez qu'elle avoit apporté à faire leur Paix lors qu'ils avoient le plus à craindre, avoient d'un coôté entierement gagné les cœurs des Provinces Unies, de l'autre, les ennemis du repos du Roy, & les envieux de sa gloire sceurent si bien profiter de cette conjoncture, pour jeter la défiance dans l'esprit des peuples, qu'ils commencerent à croire tout de bon que la France n'agissoit pas sincerement avec eux, & que chaque Article du Traité contenoit quelque sens desavangeux à leur Païs.

Cepen-

Cependant les Ambaſſadeurs de France declarerent le 30 à ceux des Eſtats Generaux, qu'ils eſtoient preſts de ſigner la Paix aux conditions dont ils eſtoient convenus enſemble ; & que comme ils ne s'eſtoient expliquez avec eux ſur le temps de la reſtitution de Maſtricht que le 25, ils n'avoient pu auſſi donner plutoſt avis au Roy de la nouvelle clauſe qu'ils prétendoient ajouſter à l'Article qu'ils avoient eux-meſmes dreſſé touchant cette reſtitution ; mais que cependant ils s'offroient de ſigner les Traitez de Paix & de Commerce de la maniere dont ils eſtoient demeurez d'accord, afin de faire voir à tout le monde qu'ils ne vouloient pas differer d'un ſeul jour la ſignature d'une Paix aprés laquelle tous les peuples ſoupiroient. 1678. Iuin.

Quant à l'Eſpagne, les meſmes Ambaſſadeurs de France diſoient, que ſi cette Couronne, qui n'avoit encore ouvertement accepté ny la Paix, ny la Tréve, declaroit formellement & ſans delay qu'elle acceptoit la Paix aux conditions propoſées, & choiſiſſoit une des deux Alternatives touchant Dinant & Charlemont, on verroit que le Roy n'avoit

rien

1678. Juill. rien tant à cœur que de faire au-plutost jouïr la Chrestienté du repos qu'elle devoit attendre de l'execution de ses promesses.

Pendant toutes ces contestations M. d'Odijk second Ambassadeur des Estats Generaux, qui n'avoit encore fait que quelques voyages d'un ou deux jours à Nimegue, s'y estoit rendu avec toute sa famille. Il est de la Maison de Nassau par le Prince Maurice Frere du Prince Henry Ayeul du Prince d'Orange, aux interests duquel il est entierement attaché. Aussi en reçoit-il de grands bien-faits, & tire un revenu considerable de ce que comme premier Noble de Zelande en la place du Prince d'Orange, il represente la Noblesse dans les Estats & dans le Conseil de cette Province: Il est honneste & magnifique, aimant le monde & les plaisirs, & ayant un genie particulier pour les faire naître.

On avoit toujours quelque esperance de voir bien-tost ajustées toutes les difficultez qui arrestoient la signature de la Paix: Mais par un Courrier de la Cour, qui arriva le 10, les Ambassadeurs de France ayant eu ordre de signifier à ceux de Hollande que le Roy ne se relâchoit point sur

sur la retention des Places, pour obtenir 1678. satisfaction de la Suede; on ne sceut plus Iuin. ce qu'on devoit esperer de la conclusion de la Paix.

Pendant que les choses estoient en cet estat douteux, on apprit à Nimegue qu'il s'estoit donné le 6 de Juillet un rude combat à la teste du pont de Rinfeld, entre un grand détachement de l'Armée du Roy, & un pareil nombre des Ennemis, qui furent si vigoureusement attaquez dans leurs retranchemens, & si vertement poussez sur le pont, qu'il y en eut un grand nombre de tuez & de noyez, avec quelques-uns de leurs Generaux; ensorte que si l'on n'eust promptement mis le feu au pont, il seroit peut-estre arrivé à cette Ville ce qui arriva à Valenciennes; puisqu'il y estoit déja entré un assez grand nombre de Soldats François pesle-mesle avec les fuyards.

M. le Duc de la Trimouille envoya pour lors à Nimegue le Sieur de Sanguiniere Conseiller au Châtelet de Paris, avec une Procuration & les Titres justificatifs des pretentions qu'il a sur le Royaume de Naples, afin de faire aux Mediateurs la mesme protestation qui fut faite à ceux du

Traité

1678. Juill. Traité de Munster, pour la conservation des droits qu'il a sur ce Royaume, à cause d'Anne de Laval de la Maison d'Arragon, dont ce Duc descend en droite ligne. Madame la Mareschalle d'Estrades arriva à Nimegue le 12. Les Ambassadeurs de France furent deux lieües audevant d'elle jusques à Moock sur la Meuse, où elle débarqua: Et si tous les François avoient beaucoup de curiosité pour assister à cette premiere entreveüe, tout le peuple de Nimegue n'en témoigna pas moins de voir cette Dame: Tous les Ambassadeurs & les Ambassadrices luy rendirent visite en Ceremonie, incontinent aprés son arrivée.

M. le Nonce receut pour lors un Courrier de Rome; mais on ne sceut pas precisément le sujet pour lequel il avoit esté expedié. Cependant comme le bruit de la Paix s'estoit déja répandu par toute l'Europe, on ne douta point que cette Cour-là ne souhaitast de trouver quelque expedient qui pust lever les obstacles qui avoient empesché les Ambassadeurs de France d'accepter le Bref facultatif du Nonce, à cause que le Pape n'y avoit nommé que l'Empereur tout seul.

Le

Le Nonce offrit pour lors trois moyens pour satisfaire les Ambassadeurs de France : Le premier, de presenter un Bref dans lequel il n'y auroit aucun Prince nommé : Le second, de donner autant de Brefs qu'il y avoit de Princes Chrétiens en Guerre, où chacun auroit le rang qu'il pouvoit souhaitter : Le troisiéme, de suivre le style des Plein-pouvoirs des Mediateurs Anglois, en donnant un Bref facultatif pour terminer la Guerre qui estoit entre l'Empereur, l'Espagne, la Hollande & leurs Alliez, d'une part : Et le Roy Tres-Chrestien, celuy de Suede, & leurs Alliez, de l'autre. Mais les Ambassadeurs de France tinrent ferme, & voulurent, suivant l'ancien usage, que le Roy fust nommé immediatement aprés l'Empereur : Et pour ce sujet il n'a esté fait aucune mention de la Mediation du Pape, dans tous les Traités de Paix qui se sont faits. 1678. Juillet.

Cette conduite du Nonce n'empescha pas neanmoins que les soins qu'il prit pour l'avancement de la Paix, ne fussent autant agreables aux Ambassadeurs de France, qu'ils estoient utiles pour procurer le repos de la Chrestienté. Ce Mediateur

1678. Juill. se conduisit aussi d'une maniere si differente de celle qui avoit été cy-devant pratiquée par les Nonces des Papes à l'égard des Princes Protestants, qu'il ne tint pas à luy qu'il ne vist volontiers tous les Ambassadeurs qui estoient à Nimegue. Il rendit visite à l'Envoyé d'Osnabrug qui l'avoit visité,& ne recevoit pas avec moins d'honnesteté les Protestans, que les Catholiques: Ce qui faisoit un si bon effet dans toutes ces Provinces, & répondoit si bien à la grande reputation du Pape, qu'au sujet de la Bulle qu'on croyoit alors que le Pape donneroit contre le Nepotisme, un des plus considerables sujets des Estats Generaux dit, que leurs Ministres avoient beau prescher que le Pape estoit l'Antechrist, que pour luy il estoit bien persuadé que celuy-cy ne l'étoit pas.

On aprit le 13 que M. le Mareschal de Schomberg s'estoit avancé avec douze mille hommes du costé de Duren dans le Païs de Juliers, & qu'il avoit envoyé demander à la Ville de Cologne les 40 mille écus, & douze mille d'interests que cette Ville devoit restituer au Roy; puisque contre la seureté & la neutralité

lité accordée à la premiere Assemblée, 1678 Juill.
qu'on y avoit faite pour la Paix, les Magistrats avoient souffert que cet argent fust enlevé par la Garnison. L'Envoyé de Cologne, qui estoit à Nimegue, fit demander audiance aux Ambassadeurs de France; mais ils la luy refuserent, parce qu'il estoit venu à l'Assemblée, sans avoir un passe-port de France.

L'armée du Roy, qui estoit campée aux portes de Bruxelles, inquietoit si fort les Espagnols, & incommodoit tellement tout le Païs, qu'il y eut quelque émotion dans la Ville, où l'on accusoit Dom Pedro Ronquillo d'estre l'auteur des Conseils, qui faisoient differer la conclusion de la Paix: de sorte qu'on asseuroit que le Duc de Villa hermosa avoit écrit au Marquis de los Balbases, qu'il le rendoit responsable de la perte des Païs-bas, s'il ne concluoit au-plutost la Paix.

Les Ambassadeurs de France attendoient toujours la derniere resolution des Estats Generaux, pour renvoyer à M. le Mareschal de Luxembourg un Courrier qu'il avoit à Nimegue, pour luy porter les nouvelles sur lesquelles il devoit se

 regler,

1678. Juill. regler, pour faire agir, ou pour retirer l'armée. Il avoit déja esté sur le point de la faire repasser vers les frontieres, sur la Lettre des Estats Generaux, par laquelle ils luy avoient fait sçavoir l'ordre qu'ils avoient donné à leurs Ambassadeurs de signer la Paix à Nimegue; mais l'avis que les Ambassadeurs de France luy donnerent en diligence de la nouvelle difficulté qui en empeschoit la signature, le fit encore demeurer dans ce quartier-là.

M. Temple partit le 14 pour la Haye, où ne voyant pas une entiere disposition à la conclusion de la Paix, si l'on ne levoit l'obstacle qui en retardoit la signature, il fit de son costé tout son possible pour porter les Estats Generaux à entrer avec le Roy son Maistre dans de nouveaux engagemens, qui pourroient leur faire obtenir & à leurs Alliez, des conditions plus avantageuses, que celles que la France leur avoit proposées. Les Ambassadeurs du Roy jugerent cependant à propos de faire connoistre au public les raisons que Sa Majesté avoit de retenir les Places jusques à la satisfaction de la Suede; & pour ce sujet ils firent imprimer

mer le Memoire qu'ils donnerent le 17 aux Ambassadeurs de Hollande. 1678. Juin.

L'on voit par cet Ecrit que le Roy n'ayant fait qu'une mesme affaire de ses interests & de ceux de la Suede, & ne s'estant porté à abandonner tant de Places, dont les Hollandois ne profitoient pas moins que les Espagnols, que pour obtenir la satisfaction de son Allié, Sa Majesté avoit dû esperer que ces Puissances contribueroient avec Elle au restablissement de cette Couronne, ou du moins qu'elles ne s'opposeroient pas au dessein qu'elle avoit de se servir de ces Places, comme d'un moyen trés-propre pour faire executer une condition, dont ils estoient convenus en acceptant la Paix. Mais que puisque les ennemis du Roy taschoient de rendre suspecte la parole de Sa Majesté, elle vouloit bien entrer avec les Estats Generaux dans tous les moyens qu'ils jugeroient les plus propres pour procurer la satisfaction de la Suede.

Comme ce Memoire fort estendu, & rendu public estoit une maniere de Manifeste, les Estats Generaux y firent faire par leurs Ambassadeurs, une réponse

1678. Iuill. de trente pages, laquelle fut imprimée en François & en Flamand, & donnée le 24 aux Ambassadeurs de France.

Elle contenoit un long recit de toute la Negotiation, par où ils faisoient voir qu'aprés toutes les expressions favorables avec lesquelles il avoit plû au Roy de se declarer particulierement à leur égard, ils ne pouvoient croire que les sentimens de Sa Majesté fussent conformes aux expressions, qui se trouvoient dans le Memoire de ses Ambassadeurs: qu'ils ne pouvoient imputer cet incident qu'aux artifices de ceux, qui pour des interests particuliers, ne trouvoient pas leur compte dans l'accomplissement de la Paix. Que dans toute la Negotiation n'ayant jamais fait mention de la Suede à leur égard, on auroit tort de prétendre, qu'aprés la Neutralité, que le Roy avoit demandée aux Estats Generaux, comme une condition essentielle à leur Paix particuliere, ils deussent donner leurs Places pour faire la guerre à leurs Alliez. Que les Estats promettoient, comme ils avoient toujours fait, de contribuer de tout leur pouvoir à l'accommodement des Puissances du Nord par tous les offices

dont ils estoient capables, & qu'ils pro- 1678. Iuill.
testoient présentement qu'ils ne tenoit pas à eux que la Paix ne fust conduite à une heureuse fin.

Cette réponse faisoit évidemment connoistre que les Estats Generaux n'étoient pas dans le dessein de se relacher: aussi penserent-ils à prendre d'autres mesures, & leurs Deputez aux affaires étrangeres, signerent à la Haye le 26 avec M. Temple un second Traité, lequel estoit fondé sur ce que les Estats Generaux, aprés avoir donné les mains aux offres de Sa Majesté Trés-Chrestienne, & l'avoir asseurée que Sa Majesté Catholique en feroit de mesme, pour ce qui la concernoit, ils voyoient avec tant de douleur que les Ministres de France s'y opposoient par le refus de la restitution des Places, qu'ils estoient obligez d'avoir recours à Sa Majesté Britannique, afin que si ses soins auprés du Roy Trés-Chrestien étoient inutiles, elle voulust bien appuyer une cause si juste, & les assister de ses forces.

Ce Traité estoit encore conditionné par une circonstance du temps, & ne devoit avoir aucun effet qu'en cas qu'ils ne

1678. Juill. puissent obtenir du Roy avant l'onziéme d'Aoust une déclaration favorable à leurs prétensions, & que Sa Majesté ne refusast absolument de rendre les Places aprés l'échange des ratifications. En cas d'un pareil refus ils convenoient avec Sa Majesté Britannique de déclarer la guerre à la France, pour l'obliger, à forces communes, aux conditions dont ils demeuroient d'accord par ce Traité. Ces conditions estoient fort differentes de celles que le Roy avoit proposées le 9 Avril; mais elles n'estoient specifiées que pour l'Empire, l'Espagne & la Lorraine.

Pendant que ce Traité se concluoit à la Haye, & qu'on estoit à Nimegue dans une grande impatience de voir quelle seroit la derniere resolution qu'on prendroit de part & d'autre touchant la restitution des Places, le Marquis de los Balbases fit quelques instances aux Ambassadeurs de France, pour les porter à reconnoistre le Marquis de la Fuente, afin qu'il n'eust pas le déplaisir d'estre venu à cette Assemblée sans y signer la Paix: mais ils n'y consentirent qu'aprés que cet Ambassadeur eut donné un Plein-pouvoir particulier dans la forme des autres,

tres, & ils se contenterent de la Copie 1678. Juill. collationnée, que leur en donna l'Auditeur de M. le Nonce, sans recevoir la visite de cet Ambassadeur, pour la raison que j'ay dite cy-devant.

Le Marquis de la Fuente, qui fait profession d'estre fort galant, voulut donner aux Ambassadrices une Feste à la maniere d'Espagne; mais comme elles n'alloient point chez les Ambassadeurs qui n'avoient point de femmes, il les fit inviter au nom de la Marquise de Quintana, qui en faisoit les honneurs. Les deux Ambassadice de France y allerent, mais les Ambassadeurs s'en excuserent, parce qu'ils ne voyoient pas le Marquis de la Fuente. Que ce fust cela, ou qu'il y eust déja eu quelque differend entre les Gens de Monsieur Colbert & ceux du Marquis de la Fuente, qui pust avoir donné lieu à quelque aigreur; il arriva qu'en cette occasion un Laquais de Monsieur Colbert fut un peu maltraité à la porte: celuy-cy voulut faire rendre la pareille à un des gens du Marquis de la Fuente, le premier jour qu'on s'assembla chez Monsieur Colbert; de-sorte que ce differend écla-

1678. Juill. ta assez pour meriter que M. le Nonce en prist connoissance, & tirast parole de part & d'autre que les choses ne passeroient pas plus avant.

Le mesme jour 29 les Ambassadeurs de France receurent, par un Courier exprés, des dépêches de la Cour, sur lesquelles ils dresserent un Memoire qu'ils donnerent aux Ambassadeurs de Hollande, par lequel ils faisoient connoistre que la satisfaction d'un Roy allié du Roy leur Maistre, étant la fin unique que Sa Majesté s'estoit proposée dans l'affaire présente de la retention des Places, elle admettroit volontiers toutes les propositions qui tendroient à cette fin, & que pour cet effet elle vouloit bien s'avancer jusques à Saint Quentin, pour écouter ce que les Estats avoient à luy proposer par leurs Deputez, les asseurant qu'ils trouveroient en elle des sentimens si équitables, qu'ils n'auroient plus de sujet de douter de la sincerité avec laquelle Sa Majesté avoit commencé & continuoit d'agir pour avoir la Paix.

Les Ambassadeurs de Hollande n'avoient rien à répondre à ces propositions: ils disoient qu'ils ne voyoient aucun expe-

pe-

pedient pour terminer la difficulté qu'on faisoit sur la restitution des Places: que si les Ambassadeurs de France en avoient quelqu'un, ils n'avoient qu'à le proposer, & que leurs Maistres ne croyoient pas qu'une deputation sur ce sujet pust estre d'aucune utilité. 1678 Juill.

Il sembloit que la deffiance que les Ambassadeurs avoient pris les uns des autres, au sujet de l'obstacle qui arrestoit la conclusion de la Paix, eust passé jusques aux Domestiques; car l'accommodement, dont je viens de parler, qui s'estoit fait depuis deux jours, n'avoit pas si bien appaisé les uns ni les autres, que la nuit du dernier Juillet, ce même different ne donnât lieu à un démelé d'une consequence beaucoup plus dangereuse.

Il y avoit ce soir-là une grande Assemblée chez M. d'Odyck; & comme c'estoit un Samedy, on y devoit faire *Medianoche*. Les Ambassadeurs de France y furent avertis sur les dix heures, que les gens du Duc de Saint-Pierre y avoient esté avec des armes. Ils en firent incontinent donner avis à M. le Nonce, que la suite de ce démélé regardoit. Aussi ne manqua-t-il pas d'y faire donner ordre;

1678. Juill. Mais sur les onze heures, des Pages du Marquis de la Fuente, qui avoient esté les premiers autheurs du premier different, allerent tirer quelques coups de pistolets autour de la Maison de M. Colbert. Cela fit que tous les Domestiques des Ambassadeurs de France se précautionnerent contre ce qui pourroit arriver.

Comme toute la Compagnie estoit à table chez M. d'Odyk, les Ambassadeurs de France s'apperceurent que tous les domestiques des Espagnols estoient autour de la table & remplissoient la salle, pendant qu'eux estoient seuls, suivant leur coûtume, afin de ne pas embarasser les maisons où ils alloient. Cela fit qu'ils envoyerent dire à tous leurs Gentils-hommes de les venir trouver, de se tenir derriere eux, & de faire appeller leurs Pages pour les servir. Ces ordres executez sur le champ, surprirent si fort les Espagnols, & les Dames sur tout parurent si saisies, qu'on fut quelque temps sans parler. M. d'Odijk crut estre obligé de se lever de table pour rasseurer les Dames, en les priant de manger: mais il ne fut pas plutost debout que les Espagnols se leverent, & toute la Compagnie avec

avec eux. Le Marquis de los Balbases 1678. Iuill.
avec toute sa maison, & le Marquis de la Fuente, prirent congé de l'Assemblée dans le mesme moment, & se retirerent tous dans quatre carosses, sans dire pourquoy, ni sans demander aucun éclaircissement.

Les Ambassadeurs d'Espagne passoient devant la maison de M. le Mareschal d'Estrades, qui n'estoit qu'à deux cens pas de-là; on y avoit enfermé tous les gens de livrée des Ambassadeurs de France, dans la crainte de quelque desordre, où l'on avoit veu beaucoup de disposition. Il y avoit déja trois carrosses passez, lors que quelques-uns de ceux qui estoient dans le quatriéme avec des armes, lâcherent un coup de mousqueton dans la porte de M. le Mareschal d'Estrades. Peut-estre ne le firent-ils que par bravade, croyant le pouvoir faire impunément, puis qu'ils la voyoient fermée; mais à ce coup, dont les bales demeurerent imprimées dans la porte, tous les domestiques qui estoient dans la maison, se sentant insultez, se jeterent sur ce qu'ils purent rencontrer d'armes, ouvrirent la porte, & coururent aux carosses, d'où

678. oust

estant partis encore quelques coups, ceux-cy y répondirent de mesme.

Les Ambassadeurs de France s'entretenoient pour lors avec M. d'Odijk, & se plaignoient du procedé extraordinaire des Espagnols, & de leur grande escorte; mais les Gentils-hommes qui estoient avec eux, ayant entendu les premiers coups, y coururent avec precipitation & ayant joint cette troupe de valets qui alloient donner sur les Carrosses, les arresterent avec beaucoup de peine. Il est constant qu'ils y arriverent tres-à-propos; car ne voyant personne de blessé de leur costé, & qu'il n'y avoit de l'autre que des Carrosses, où y il avoit tant de Dames de qualité, parmy lesquelles la Duchesse de Saint-Pierre estoit preste d'accoucher; ils firent en-sorte, en menaçant leurs gens, que le desordre n'alla pas plus loin.

Les Espagnols eurent sujet d'avoir peur dans cette occasion; leurs Laquais jeterent leurs flambeaux; & leurs Cochers prirent le galop à travers la Place & dans une ruë qui va beaucoup en pente, au bout de laquelle ils estoient logez. Toute la Ville fut allarmée au bruit de ces

coups

coups tirez à deux heures aprés minuit: 1678. Aoust
La Garde Bourgeoise ferma le Corps de Garde, & ne parut point; tout le monde courut aux fenestres. Mais ce desordre fut arresté en un instant, & il n'y eut parmy tant de gens qu'un Cocher Espagnol blessé au pied, & un laquais François à la main.

Les Mediateurs, & particulierement M. le Nonce s'entremirent le lendemain pour accommoder ce differend. Les Espagnols ne voulurent jamais avoüer publiquement qu'ils eussent été les aggresseurs. Cependant comme c'estoit un démeslé arrivé entre les domestiques, on consentit de part & d'autre que les Ambassadeurs de France, & le Marquis de los Balbases, envoyassent chacun chez M. le Nonce & chez M. Jenkins, un Gentil-homme avec quelques valets de livrée pour les leur mettre entre leurs mains, & les prier de les faire punir comme ils le jugeroient à propos, pour avoir contrevenu aux défenses de porter des armes. Mais comme les Ambassadeurs de France n'avoient pas reconnu le Marquis de la Fuente, ils ne voulurent pas qu'il fist faire aucune sorte de satis-

1678. Aoust faction, bien-que ses gens eussent esté reconnus pour les premiers auteurs du desordre.

Cela s'executa le 3 du mois ; mais comme les Dames Espagnoles avoient esté extrémement inquietées d'un accident auquel elles ne s'estoient pas assurément attenduës, les Ambassadeurs de France leur en firent faire un compliment à chacune en particulier. Le Gentil-homme qu'ils envoyérent pour ce sujet, parla à la Marquise de los Balbases en présence de M. son mary, & luy dit en Italien : Que les Ambassadeurs ses Maistres estoient fâchez que l'accident, qui estoit inopinément arrivé, luy eust pu donner quelque inquiétude ; mais qu'ils ne doutoient pas qu'elle ne fust bien persuadée que comme ils avoient toujours contribué à maintenir la bonne correspondance, ils ne condamnassent aussi tout ce qui pouvoit la troubler, & tout ce qui estoit contraire au respect, qu'ils faisoient profession d'avoir pour les personnes de sa qualité. Ce Gentil-homme fit à peu prés le mesme conpliment à la Duchesse de Saint-Pierre & à la Marquise de Quintana, & quelques jours aprés les Assemblées

de

de divertissement, qu'on avoit crû entierement rompuës, recommencerent comme auparavant. 1678. Aoust.

M. Boreel envoyé Extraordinaire des Estats Generaux, estoit pour lors arrivé à Nimegue : on prit sa venuë pour un bon augure de la Paix de Hollande; car les Estats, comme j'ay dit, s'estoient servis de luy pour porter le Duc de Villahermosa à accepter les conditions proposées par le Roy. Et comme les interests de la ville d'Amsterdam sa patrie, luy estoient fort chers, on ne douta pas qu'il ne fust trés-bien intentionné pour la Paix.

M. le Mareschal de Luxembourg envoya dans ce mesme temps à Nimegue le Sieur de Villevrar Capitaine de ses Gardes, pour faire une protestation aux Mediateurs contre la détention du Duché de Luxembourg, lequel tombant en quenouille, doit luy appartenir par sa femme, comme il le prouve par sa Genealogie, & par les Loix & Coutumes de ce Duché.

L'Ambassadeur de Brandebourg, qui avoit veu par la copie du Memoire que les Ambassadeurs de France avoient donné

1666. Aoust. donné à ceux de Hollande, pour justifier la retention des Places, que le Roy y déclaroit ouvertement que son dessein estoit de s'en servir pour porter la Guerre dans les Estats de l'Electeur son Maistre, en faveur de la Suede, fit une grande remonstrance qu'il donna aux Ambassadeurs des Estats Generaux. Il leur faisoit voir que ce Prince leur voisin & bon amy, avoit tout risqué & beaucoup souffert pour la conservation & pour le restablissement de leur Republique; qu'il avoit sujet d'esperer que les Estats Generaux ne donneroient pas les mains à des desseins si pernicieux contre la foy de leurs Traitez; mais qu'au contraire, ils n'auroient pas moins de soin de se faire une barriere du costé du Rhin, qu'ils en avoient eu pour en obtenir une en Flandre; & que la conservation du Païs de Cleves n'estoit pas moins necessaire à leur sureté que leurs propres frontieres.

Le 1 Aoust, les Ambassadeurs de France receurent ordre de la Cour, par un Courrier exprés, de faire de nouvelles Instances pour porter les Estats Generaux à envoyer leurs Deputez à Gand, avec assu-

assûrance qu'ils y trouveroient de la part 1678 Aoust
de Sa Majesté toutes les dispositions qu'on pouvoit desirer, pour surmonter les obstacles qui arrestoient la conclusion de la Paix. On ne doutoit pas que le Roy n'eust veritablement le dessein de faire cesser toutes ces difficultez : Mais tous les Alliez s'efforcerent également pour empescher les Estats de correspondre en toutes choses aux bonnes intentions de Sa Majesté ; & parmy toutes les raisons dont ils se servirent pour les détourner d'envoyer leurs Deputez, celle de la honte qu'il y avoit pour eux, disoient-ils, que leur Paix ne se fist point par leurs Ambassadeurs dans l'Assemblée generale de Nimegue, ne fit pas peu d'impression sur leur esprit.

De sorte que par la reponse que les Ambassadeurs & l'Envoyé extraordinaire des Estats donnerent le 4, on ne voyoit pas qu'il y eust esperance de trouver des moyens propres à faire cesser l'obstacle qui retardoit la Paix : Ils disoient que les Estats estoient ravis de voir que le Roy témoignast toujours une sincere inclination pour la Paix ; mais que c'étoit avec un extrême regret qu'ils la voyoient attachée à la satisfaction de la Sue-

1678 Aoust Suede, de qui ny l'Espagne, ny les Estats ne possedoient rien de ce qui en devoit faire la plus grande partie; qu'ils seroient toujours profession d'un profond respect envers Sa Majesté, & qu'ils auroient pour elle toute la déference qu'elle pouvoit desirer d'eux; mais qu'ils ne voyoient pas qu'il pût estre d'aucune utilité d'envoyer leurs Deputez à S. Quentin, ni à Gand, puis qu'ils n'avoient aucun expedient à proposer, que l'évacuation des Places; que s'il plaisoit à Sa Majesté d'en proposer quelqu'un pour la conclusion da la Paix, ils estoient prests de la signer; qu'ils n'estoient entrez dans des engagemens contraires qu'avec cet égard pour Sa Majesté, qu'ils n'auroient aucun effet, qu'en cas, que pour obtenir la satisfaction de la Suede, elle ne se pust resoudre à évacuer les Places, aprés l'échange des Ratifications.

Tous les Alliez estoient dans de grandes inquietudes de voir qu'il ne tenoit qu'à une parole du Roy, pour signer une Paix, qui renversoit tous leurs projets, & leur faisoit perdre toutes les esperances dont ils se flatoient encore. Mais le Roy avoit si hautement declaré qu'il ne faisoit qu'une

qu'une seule affaire des interests de la Suede & des siens, que sans un desistement de cette Couronne, il ne pouvoit se départir de l'engagement où il estoit, pour en procurer la satisfaction. 1678

Comme les Alliez ne se persuadoient pas qu'un obstacle attaché à de telles conditions, se pust lever facilement, veu mesme qu'il ne restoit plus que cinq jours du terme que les Estats avoient pris pour entrer avec l'Angleterre dans des engagemens dont ils ne pourroient plus se retirer: Ils ne desesperoient pas de voir échoüer la Paix de Hollande. La nouvelle cependant qui fut apportée à Nimegue de la naissance de l'Archiduc, leur fut à tous un sujet d'une tres-grande joye, & sur tout aux Imperiaux, qui la firent éclater par des rejoüissances & par des largesses publiques.

Cependant les Ambassadeurs de France receurent le lendemain un Courrier de la Cour, & sur les dépesches qu'il leur avoit apportées, ils dresserent le Memoire du 6 par lequel ils declarerent aux Ambassadeurs des Estats Generaux, que comme le Roy n'estoit entré dans le dessein de retenir les Places, que parce que les

1648. Aoust. les Ambassadeurs de Suede l'avoient creû necessaire pour le restablissement de leurs affaires, Sa Majesté vouloit bien s'en desister à present que ces mesmes Ambassadeurs y consentoient : mais dans ce Memoire les Ambassadeurs de France ajoûterent que les Estats Generaux envoyeroient des Deputez au Roy, tant pour convenir des moyens de luy garantir l'obligation de la neutralité, en laquelle ils promettoient que l'Espagne entreroit, que pour concerter les expediens de procurer la satisfaction de la Suede.

La defiance s'estoit tellement emparée des esprits, & elle y avoit esté si bien fomentée par ceux qui avoient sujet de craindre cette paix, qu'il ne fut pas estonnant que cette proposition toute simple qu'elle estoit, causast de nouveaux ombrages aux Hollandois. Ils craignoient qu'on ne les voulust engager plus avant qu'ils ne souhaitoient, & ils disoient que puis qu'il avoit plu au Roy de lever le grand obstacle qui avoit empesché la Paix, les Ambassadeurs de France ne pouvoient pas persister plus long-temps dans la demande qu'ils leur faisoient d'envoyer leurs Deputez vers sa Majesté, que pour

pour quelques raisons qui cachoient assurément des desseins tout differents du pretexte qu'ils prenoient : De sorte qu'ils parurent dans un plus grand éloignement qu'ils n'estoient auparavant. 1678. Aoust

Le mesme Courrier rapporta la declaration que les Ambassadeurs de Suede avoient donnée à ceux de France le 17 Juillet, touchant le desistement de la retention des Places, mais ils n'en avoient voulu donner aucune communication, sans sçavoir si le Roy l'approuveroit de la maniere qu'elle estoit dressée.

Cette Declaration portoit que quelque juste & genereux que fust le dessein du Roy pour procurer la satisfaction du Roy leur Maistre, ils laissoient à sa Majesté Trés-Chrestienne de voir, si aprés toutes les oppositions qu'elle y trouvoit, il valoit mieux differer la restitution des Places dans la veuë d'une Paix generale, que de l'accorder pour obtenir une Paix particuliere avec l'Espagne & la Hollande; que pour eux qui n'avoient point une libre correspondance avec le Roy leur Maistre, & qui avoient des ordres en general de se conformer aux volontez

1678. Iouft tez de la France, ils estoient assurez que le Roy de Suede seroit satisfait de tout ce que Sa Majesté Tres-Chrestienne trouveroit à propos de resoudre, ne doutant pas que sa prudence Royale ne luy fournist assez de moyens aussi convenables à sa gloire, & au restablissement de son Allié, que l'estoit la retention des Places.

Ces Ambassadeurs ajoûtoient ensuite sept raisons, pour faire voir qu'il estoit du commun interest des deux Couronnes, de conclure incessamment une Paix particuliere avec l'Espagne & la Hollande, pour détacher ces deux Puissances qui soutenoient leurs ennemis; & par sept autres raisons, ils montroient que Sa Majesté Tres-Chrestienne pouvoit trouver sa gloire toute entiere, en executant ses desseins par d'autres moyens, qui feroient connoistre à tout le monde la sincerité de ses intentions, & qui luy donneroient lieu en mesme temps de témoigner son ressentiment contre les mal-intentionnez, qui avoient voulu les rendre suspectes.

Il sembloit en cela que les Ambassadeurs de Suede fussent aussi bien instruits

ſtruits de l'avenir, comme ils pouvoient 1678. l'eſtre du preſent ; quoy qu'il en ſoit, Aouſt. ils voyoient clairement que les obſtacles de la Paix eſtoient autrement inſurmontables, & puiſqu'ils eſtoient obligez de conſentir à l'évacuation des Places, ils devoient eſperer que le Roy ne manqueroit pas d'autres moyens, pour faire obtenir au Roy de Suede une entiere ſatisfaction. Ce Prince neanmoins avoit trouvé la retention des Places ſi importante au reſtabliſſement de ſes affaires, que n'ayant pû ſçavoir dans le temps les preſſantes raiſons, qui avoient obligé ſes Ambaſſadeurs de conſentir à ce deſiſtement, il avoit témoigné d'eſtre fort fâché de leur conduite.

Le Comte de Provana, Envoyé de Madame la Ducheſſe de Savoye, arriva à Nimegue le huitieſme ; il venoit demander aux Eſpagnols le payement de la dot de l'Infante Catherine biſayeule du jeune Duc de Savoye ; ou du moins il venoit faire reconnoiſtre cette dette par un article du Traité qui devoit ſe faire entre la France & l'Eſpagne, ainſi qu'elle l'avoit eſté au Traité de Munſter,

&

1678. Aoust. & des Pyrenées. Quelque repugnance qu'il trouvast de la part des Espagnols, les François luy firent obtenir l'effet de sa demande.

Monsieur Temple, qui voyoit approcher la fin du terme que les Estats Generaux avoient pris, avant que d'entrer dans les engagemens du Traité, qu'il avoit signé avec eux, se rendit le huitiesme à Nimegue. On estoit fort persuadé qu'il n'y venoit pas pour apporter des facilitez à la signature de la Paix, & pour tâcher de faire sortir les uns & les autres de l'éloignement où ils paroissoient estre encore touchant la conclusion. Toutes les démarches qu'on luy avoit veu faire, estoient trop opposées au caractere qu'il avoit de Mediateur, pour avoir lieu de croire le contraire. Cependant les Ambassadeurs des Estats Generaux eurent le 9 au soir une longue conference avec ceux de France. Ils leur alloient representer le peu de tems qui leur restoit pour terminer si grand Ouvrage, dont l'accomplissement n'estoit plus empêché, que par une difficulté, qui leur devoit paroistre de peu d'importance,

en

rance, en comparaiſon des avantages que la Paix produiroit; Et comme ils n'avoient pas eu le temps de traduire en François le Memoire qu'ils avoient à donner là-deſſus, ils ſe contenterent de leur en dire la ſubſtance. 1678. Aoû.

Les Ambaſſadeurs de France ne faiſoient aucune réponſe aux inſtances des Hollandois, ſinon qu'ils avoient les mains liées, & que ſans de nouveaux ordres, ils ne pouvoient paſſer outre. Enfin on eſtoit arrivé au 10, qui eſtoit la grande journée, qui devoit donner un heureux commencement au repos de toute l'Europe; ou qui devoit en faire perdre l'eſperance, pour un long-temps. On ne voyoit cependant aucune apparence que la Paix puſt eſtre ſignée ce jour-là, & l'on ne comprenoit pas comment le refus d'une Deputation, qui n'eſtoit point abſolument neceſſaire, pouvoit arrêter l'accompliſſement d'un ſi grand bien. M. d'Odijck eſtoit meſme retourné à la Haye dés le 7. parce qu'il avoit perdu toute eſperance de la Paix; mais tant à cauſe qu'il crut que le dixiéme pourroit apporter quelque changement aux affaires, que parce qu'il avoit ordre du Prince d'Orange de faire

1678. Aoû. le onziéme une protestation de la part des Estats, contre tout ce qui se pourroit conclure, si cette Journée s'estoit passée sans signer la Paix : il se rendit en diligence ce mesme jour-là à Nimegue.

M. Boreel Envoyé Extraordinaire des Estats Generaux fut à neuf heures du matin chez M. le Mareschal d'Estrades, & luy remit le Memoire du jour precedent, par lequel les Estats Generaux remercioient Sa Majesté du soin qu'elle continuoit de prendre à lever tous les obstacles qui se rencontroient dans la conclusion de la Paix, tant avec eux, qu'avec l'Espagne, & prioient Sa Majesté de considerer que les ennemis de leur Estat leur ayant representé l'évacuation des Places, & la Paix en mesme temps comme desesperée, ils avoient esté obligez d'entrer dans des engagemens avec le Roy de la Grande Bretagne, non pour éloigner la Paix; mais pour leur oster le pretexte dont ils se servoient, & pour faire qu'on ne pust pas en attribuer la cause à Sa Majesté : Que pour cette fin ils s'éstoient reservé un temps dont le terme prest à expirer ne leur permettoit pas de

de faire la Deputation que Sa Majesté 1678. Avr.
avoit desirée ; mais que ne doutant pas que puisqu'on estoit presentement d'accord de toutes les conditions, la Paix ne fust signée devant le onziéme, ils ne manqueroient pas de faire une Deputation, non à S. Quentin, mais à Paris, pour témoigner à Sa Majesté leur respect, & la satisfaction qu'ils avoient de la conclusion de la Paix.

M. Colbert, & M. le Comte d'Avaux alloient dans ce moment chez M. le Maréchal d'Estrades, mais comme ils n'y vouloient pas rencontrer M. Boreel, parce qu'ils avoient dessein d'aller tous trois ce matin-là chez les Ambassadeurs de Hollande ; & leur expliquer leur derniere resolution; ils laisserent sortir M. Boreel sans se montrer. Ils monterent incontinent tous trois en Carrosse, & furent chez les Ambassadeurs de Hollande.

On estoit si fort persuadé que les Ambassadeurs de France n'avoient pas pouvoir de signer la Paix, que M. Temple mesme conseilloit à ceux de Hollande de les en presser, parce qu'il croyoit effectivement qu'ils ne le pouvoient faire.

1678. Mais dans cette Conference les Ambassa-
Aou. deurs de France leur declarerent qu'ils avoient pouvoir de signer leurs Traitez de Paix, & de Commerce; & qu'il falloit que ce fust ce mesme matin-là, s'il estoit possible. Comme les Hollandois ne s'estoient pas moins persuadez, que les autres Alliez, que sans des ordres nouveaux, les François ne pouvoient rien conclure, cette proposition ne leur causa pas moins de surprise, que de joye. L'on relut tous les articles sur lesquels il y avoit eu quelque contestation, & l'on tomba d'accord de signer la Paix ce jour-là. Mais comme cette Conference avoit déja duré depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures & demie apres midy, & qu'il falloit encore beaucoup de tems pour mettre les Traitez au net, la signature fut remise au soir.

Les Ambassadeurs de France avoient déja veu par experience, combien le secret estoit important, pour conduire une pareille Negotiation à une heureuse fin, dans une si grande Assemblée, où ils avoient presque autant de personnes à craindre, qu'il y avoit d'Ambassadeurs, & où on ne voyoit pas moins de disposition à con-

cevoir

cevoir des ombrages de la conduite de la France, qu'il se trouvoit de facilité de la part des Alliez, à faire naistre des sujets de défiance. Ce fut cette consideration qui obligea les Ambassadeurs de France à feindre jusqu'au bout de ne pouvoir signer la Paix, sous pretexte d'un obstacle tres-leger, afin que la conclusion ne tenant, pour ainsi dire, à rien, ils pussent en un instant surprendre ceux qui ne s'attendoient à rien moins, qu'à un tel changement.

La seule longueur de la Conference des François & des Hollandois, avoit déja donné tant d'inquietude aux Alliez, qu'ils en estoient tous en mouvement, avant qu'elle fut finie : Mais leur déplaisir fut tres-sensible, lorsqu'ils sceurent que la Paix estoit concluë, & qu'elle devoit estre signée ce jour-là, sans qu'il leur fust possible d'y mettre aucun obstacle. Ils en furent d'autant plus touchez qu'ils voyoient que l'Angleterre agissoit déja en leur faveur de la maniere qu'ils l'avoient souhaité depuis long-temps.

M. Temple ne put s'empécher d'en temoigner son chagrin aux Ambassadeurs de France, qui l'allerent voir tous trois l'a-

1678. Aou. prés-diné, pour luy dire que s'il vouloit, ils signeroient le Traité chez luy; car sous pretexte de quelque indisposition, il les receut en bonnet de nuit, & en robbe de chambre, & il refusa absolument leurs offres pleines d'honnesteté, soit qu'il eust des ordres pour en user ainsi; soit que quelque avancée que l'affaire parust estre, il ne desesperast pas encore que dans cette mesme journée il ne pust naistre quelque obstacle qui en rompist la conclusion.

Ce Mediateur s'estoit si peu attendu que la Paix fust signée ce jour-là; qu'il tenoit un Courrier tout prest chez luy, pour le faire partir à minuit, & porter aux Estats la nouvelle de l'expiration du terme, qui les engageoit à l'execution du Traité qu'ils avoient signé : Et pour mieux témoigner aux Ambassadeurs de France, que la Mediation n'approuvoit point ce Traité, il les pria d'oster du préambule son nom, & celuy de ses Collegues, disant que le Roy leur Maistre ne les avoit pas envoyez Mediateurs dans une Assemblée generale, pour signer une Paix particuliere.

Les Ambassadeurs de Dannemark & de Brandebourg, avec l'Envoyé de l'Evesque

que de Munster, firent de leur costé tout ce qu'ils purent, pour s'opposer à la signature de la Paix. Ils dresserent une protestation avec les termes les plus propres à exprimer leur ressentiment ; ils declaroient aux Ambassadeurs des Estats Generaux, que la resolution qu'ils venoient de prendre d'abandonner leurs Alliez, sans leur en avoir donné aucune communication, estoit contre la foy de leurs Alliances si religieusement contractées ; qu'ils les requeroient par tout ce qu'il y avoit de plus saint, de ne pas proceder avec tant de precipitation à la signature d'une Paix particuliere, dans un temps où ils avoient tous pris des resolutions vigoureuses, & conformes aux desirs des Estats Generaux, en envoyant des Troupes tres-nombreuses aux Païs-Bas Espagnols, pour tirer Mons de l'extrémité où il estoit reduit. 1678. Aou.

Ils ajoûtoient ensuite que cette conduite precipitée estoit indigne d'un Estat, qui s'estoit toûjours gouverné par la raison & par la justice, & qu'une demarche si extraordinaire feroit une tache éternelle à l'honneur, & à la gloire des

1678. Ann. Estats Generaux; que si non-obstant cela, ils estoient resolus de passer outre, & d'entrer dans une Neutralité si contraire à leurs engagemens, ils protestoient contre ce Traité separé; & de tous les malheurs que la Chrestienté en general, & les Princes leurs Maistres en particulier, pourroient souffrir de cette separation.

Ceux qui consideroient sans passion la conduite des Hollandois, trouvoient qu'on les accusoit à tort d'avoir agi sans la participation de leurs Alliez; puisque par les declarations publiques qu'ils avoient données eux-mesmes aux Ambassadeurs de Hollande le 10. & le 20. du mois precedent, on voyoit qu'ils entroient dans les raisons de la necessité, où se trouvoient les Provinces-Unies. Et les Estats Generaux estoient bien éloignez d'agir avec precipitation, veu qu'ils ne signoient la Paix que le dernier jour du terme qu'ils avoient pris avec l'Angleterre, en cas que la France levast, comme elle venoit de faire, tous les obstacles, qui en arrestoient la signature, depuis plus de six semaines. Enfin il estoit bien aisé aux Alliez du Nord, d'exhorter les Hollandois à attendre patiemment, eux qui leur avoüioient que leurs

af-

affaires estoient en meilleur estat, & qui 1678 Aou.
trouvoient tous les jours de nouveaux avantages dans la continuation de la Guerre qu'ils faisoient à la Suede; pendant que malgré toutes les forces qu'il y avoit dans les Païs-Bas, le Roy y prenoit autant de Places qu'il vouloit, & que la Hollande achevoit de se ruiner inutilement.

Comme le desir des Estats Generaux se trouvoit conforme aux sinceres intentions que le Roy avoit de faire la Paix; il n'y eut rien qui pust en arrester la signature; l'on fit toute la diligence possible pour mettre les Traitez en estat, & à onze heures du soir les Ambassadeurs de Hollande se rendirent chez M. le Mareschal d'Estrades avec deux Carrosses éclairez de plusieurs flambeaux : les deux Traitez de Paix, & de Commerce y furent signez entre onze heures, & minuit, avec un article separé touchant la restitution des biens que le Prince d'Orange possede dans les Provinces, qui sont sous la domination du Roy.

Les Ambassadeurs se feliciterent sur le rétablissement de la bonne correspondance, qui avoit esté interrompuë par la Guerre, la joye fut grande & reciproque entre

1678. Aou. tout ce qu'il y avoit de gens à leur suite ; mais elle éclatta sur-tout parmy les Valets de ceux de Hollande, lesquels en s'en retournant frappoient à toutes les portes des Bourgeois, & leur crioient en Flamand que la Paix estoit faite. Dés le lendemain le Marquis d'Estrades qui estoit à Nimegue, partit pour porter ces deux Traitez au Roy. Et ses Ambassadeurs eurent la satisfaction de voir par les premieres dépêches qu'ils en receurent, avant mesme que cette nouvelle fust arrivée à la Cour, que tout ce qu'ils avoient fait, seroit conforme aux intentions de Sa Majesté, laquelle aprés avoir sceu la signature de la Paix, leur témoigna qu'Elle estoit tres-contente de la sage conduite qu'ils avoient euë dans une si grande affaire.

Comme les Espagnols s'estoient engagez avec les Estats-Generaux d'accepter conjointement la Paix aux conditions proposées par la France, & que ceux-cy par l'Article 13 du Traité qu'ils venoient de signer, demeuroient garants envers le Roy de toutes les obligations dans lesquelles l'Espagne devoit entrer, & de celle sur-tout d'une tres-exacte Neutralité : Les Ambassadeurs de Hollande ne voulurent

lurent perdre aucun temps pour avancer 1678. Aou.
la conclusion de la Paix d'Espagne, faisants dans cette rencontre la fonction de Mediateurs, comme il estoit necessaire qu'ils fissent ; puisque les Anglois s'estoient comme excusez de la Mediation, en refusant de proposer les conditions du 9 Avril, & de signer la Paix de Hollande.

Les nouvelles qu'on recevoit des avantages que l'Armée du Roy avoit tous les jours sur celle de l'Empire, faisoient esperer qu'aprés la Paix d'Espagne, à laquelle on commençoit de travailler avec beaucoup d'application ; l'Empereur & l'Empire ne pourroient pas estre long-temps sans faire leur Traité. Le Maréchal de Crequi venoit de prendre & de ruiner le Fort de Kehl, qui est à la teste du Pont de Strasbourg, du costé de l'Allemagne, & ayant brûlé le Pont, & rasé le Fort qui est de l'autre costé, il incommodoit fort cette grande Ville, & luy donnoit lieu de craindre le mesme sort qu'avoient eu toutes celles que les Armes du Roy avoient voulu attaquer.

Les Estats Generaux cependant qui ne croyoient pas la Paix d'Espagne moins

1678. Aou. necessaire à leur repos, & au rétablissement de leur Commerce, que leur propre Paix, faisoient leur affaire particuliere du succés de cette Negotiation. On avoit même esperé en Hollande que ces deux Traitez seroient signez en mesme temps; c'est pourquoy la joye que le Peuple eut de la conclusion de la premiere, fut beaucoup diminuée par la crainte qu'on eut de ne voir pas la seconde finie aussi-tost qu'on le souhaittoit: Mais comme de tous les costez les desirs estoient conformes sur ce sujet, les Ambassadeurs de France allerent les premiers chez ceux des Estats Generaux, & ils y firent l'échange des Projets de Paix, entre la France & l'Espagne.

Pour pouvoir travailler à l'avancement du Traité avec plus de facilité, & le terminer avec le moins de perte de temps qu'il seroit possible; on tomba d'accord de s'assembler chez les Ambassadeurs de Hollande. Et pour cet effet, ils donnerent une de leurs chambres, qui estoit au bout de leur sale d'Audiance, aux Ambassadeurs de France; une autre dans laquelle on entroit par le vestibule, fut pour les Ambassadeurs d'Espagne, & tout cequ'il y avoit de Gentils-hommes des Ambassadeurs

deurs de part & d'autre, se tenoit dans la 1678. Ann.
sale d'Audiance qui servoit de passage à M. de Beverningh, lequel accompagné de M. Haaren s'appliquoit avec beaucoup de soin à applanir les difficultez qui se rencontroient dans cette Negotiation, portant & rapportant d'une chambre à l'autre tous les Articles contestez.

Comme M. de Beverningh est un homme qui n'est pas moins habile qu'expeditif, il arriva que dés les deux premieres Conferences du 13, qui durerent quatre heures le matin, & autant l'aprés-dinée: une grande partie des Articles du Traité d'Espagne furent arrestez & accordez; mais comme le 14 estoit un Dimanche, les Conferences furent interrompuës, & chacun fut surpris cette journée-là, d'apprendre que Monsieur Temple estoit brusquement parti de Nimegue à quatre heures du matin pour retourner à la Haye, où il ne desesperoit peut-estre pas de pouvoir apporter quelque obstacle à la ratification du Traité, dont il n'avoit pû empêcher la signature.

Cependant comme il est presque impossible qu'une affaire aussi importante, que la Negotiation d'une Paix entre deux

1678. Aou. Puissans Estats, se puisse heureusement terminer, sans qu'il arrive des incidens imprevûs, qui en retardent la conclusion : il se forma dans le cours de celle-cy divers obstacles, qui la prolongerent beaucoup au de-là du temps, dans lequel on avoit crû, qu'elle dûst estre terminée. On esperoit de recommencer les Conferences le 15. Mais ce jour-là les Ambassadeurs de Hollande rapporterent à ceux de France, que le dessein que le Roy avoit de retenir Bouvignes & Beaumont, arrestoit le Traité, & pourroit le rompre entierement, si Sa Majesté s'attachoit à la prétention de ces deux lieux, dont l'un est une petite Ville presque détruite, située sur une montagne, du costé & au-dessous de Dinant; & l'autre est un Bourg sans Fortifications, qui avance du costé de France dans le Païs d'entre Sambre & Meuse.

Il est vray que dans le Projet de Paix il n'estoit fait aucune mention de Bouvignes ny de Beaumont, & que dans les conditions qu'on avoit imprimées, ils n'estoient pas énoncez. Mais les Ambassadeurs de France répondoient à cela, qu'ils l'estoient dans les conditions, dont

le Roy s'estoit expliqué avec Sa Majesté 1678. Aou.
Britannique, qui en avoit fait donner communication par ses Ambassadeurs à tous les Ministres des Princes; qui estoient à Nimegue; & que comme le Roy avoit précisément declaré dans ses conditions du neuf Avril, toutes les Places qu'il vouloit rendre à l'Espagne, & non toutes celles que Sa Majesté retiendroit; celles-cy se trouvoient necessairement parmy ces dernieres, puisqu'elles estoient actuellement occupées par les armes de France, & qu'elles estoient d'ailleurs de trop peu d'importance, pour estre nommées dans les conditions.

Pendant qu'on s'arrestoit à Nimegue sur ces difficultez, il s'y répandit un bruit de la défaite de l'armée du Roy devant Mons, où l'on assuroit qu'il estoit entré un grand secours pendant le combat. La verité estoit que le Prince d'Orange ayant assemblé tout ce qu'il y avoit de troupes de Hollande, d'Espagne, & des Alliez, voulut tenter le secours le 14 aprés midy. L'esperance qu'il conceut de reüssir dans cette entreprise avec de si grandes forces, & de pouvoir terminer par une action d'éclat,

1678. Ann. d'éclat, tant de Campagnes, jusques-là si peu avantageuses, jointe aux pressantes instances du Marquis de Grana, Envoyé extraordinaire de l'Empereur, fut un motif assez puissant pour le porter à donner le combat, & à profiter d'une si belle occasion. Beaucoup de personnes ont voulu croire que ce Prince avoit appris, par un Courrier exprés de Nimegue que la Paix y avoit esté concluë le 10. Mais quoy qu'il en soit, n'en ayant pas sceu la nouvelle par le Canal des Estats Generaux, il estoit en droit de l'ignorer.

M. le Mareschal de Luxembourg, qui avoit receu l'avis de la Paix, par un Courrier des Ambassadeurs de France, ne pouvoit se persuader que les ennemis, qui paroissoient sur les hauteurs de l'Abbaye de Saint Denis, eussent dessein de l'attaquer : mais lorsqu'il n'eut plus sujet d'en douter, & qu'il vit qu'ils avoient occupé le village du Casteau, il passa le ruisseau qui separoit son Camp de ce Poste, suivi de quelques Regimens de Cavalerie, de Dragons & d'Infanterie. Ces troupes conduites par les meilleurs Officiers de l'armée du Roy, allerent par des défilez, des ravines, & des chemins impraticables,

quables, & qui estoient occupez à droite & 1678. Ann.
à gauche par les ennemis. Le combat y fut sanglant; les François reprirent le Casteau, & ils y mirent le feu, avec moins de perte de leur costé que de celuy des ennemis, & la nuit seule finit cette action.

Un Deputé du Prince d'Orange alla le lendemain du matin au Camp, pour avertir le Mareschal de Luxembourg que la Paix avoit esté signée le dix entre la France & les Estats Generaux; & que ce Prince n'en avoit receu la nouvelle que la nuit. Il demanda que puisque les affaires avoient changé de face, il fust permis d'envoyer un convoy dans Mons. Mais ce General le refusa, ne pouvant y consentir, qu'il n'eust receu des ordres de la Cour.

L'action du Prince d'Orange fut diversement interpretée, & elle n'eut pas une entiere approbation des Estats Generaux, qui ne voyoient qu'avec regret, qu'on eust inutilement sacrifié tant de braves Soldats à des interests particuliers. On en fut encore plus fâché en Angleterre; parce que deux mille hommes de vieilles troupes Angloises, qui estoient au service des Estats, y avoient esté entierement défaits. Le détail de ce combat raporté

1678. Aoû. porté à Nimegue, y desabusa un chacun des nouvelles que les Alliez en avoient respanduës d'abord à leur avantage.

Monsieur le Nonce, qui travailloit toujours avec beaucoup d'application à l'avancement de la Paix generale, avoit porté tous les Alliez, par le moyen des Imperiaux, à consentir à une Tréve d'un mois. Il esperoit que pendant ce temps-là, on auroit pu negocier avec succez; & cette Tréve alloit estre concluë, si Monsieur l'Evesque de Gurck, qui revint pour lors d'un voyage qu'il avoit fait à Cologne, n'eust rompu toutes les mesures qu'on avoit prises en son absence. L'obstacle que les Alliez voyoient à la Paix d'Espagne, estoit cause qu'ils pensoient moins à faire la leur: mais le départ de Monsieur de Beverningh pour la Haye, donnoit lieu d'esperer que ce Ministre en rapporteroit quelque expedient, pour faire cesser les difficultez, qui arrestoient cette Negotiation, & qu'il auroit en mesme temps les assurances des ratifications de la Paix de Hollande.

Cependant, comme par la lettre que les Estats Generaux avoient écrite au Roy le 22 Juin, ils avoient supplié Sa Majesté d'ac-

d'accorder des passe-ports pour la fureté 1678. de leurs Vaisseaux Marchands ; Un Aout. Courrier de la Cour en apporta pour lors grand nombre aux Ambassadeurs de France ; mais ils ne voulurent pas les échanger à Nimegue avec les Ambassadeurs de Hollande contre un pareil nombre. Il fallut que les Hollandois livrassent auparavant les leurs à Mastricht, entre les mains du Maistre de la Poste de France, & qu'on eust nouvelle de leurs receptions : mais comme il n'auroit pas esté juste que les sujets des Estats Generaux eussent pu naviger seurement avec les seuls passe-ports de France, pendant que les sujets du Roy auroient pu estre endommagez par les Armateurs Espagnols, nonobstant les passe-ports des Estats, les Ambassadeurs des Estats de Hollande s'engagerent de faire donner par le Duc de Villa-hermosa, autant de passe-ports à la France, que la France en donneroit aux Estats.

Le Roy voulut continuer de témoigner la sincerité de ses intentions, en ratifiant le Traité de Paix, sans aucun delay. Un Courrier en apporta la ratification à Nimegue le 22, & Sa Majesté nomma

en

1678. Aou. en mesme temps M. le Comte d'Avaux pour son Ambassadeur extraordinaire auprés des Estats Generaux. Les termes de la Lettre que le Roy leur écrivoit sur ce sujet, marquoient l'affection que Sa Majesté avoit pour la Republique, par le choix qu'elle faisoit du sujet qu'elle jugeoit le plus propre pour rétablir les liaisons d'amitié, que les derniers temps avoient interrompuës.

Les Ambassadeurs de Dannemarck & de Brandebourg, qui ne pouvoient voir sans un déplaisir trés-sensible la grande disposition qu'il y avoit à la Paix d'Espagne, firent le mesme jour une forte remontrance aux Ambassadeurs de cette Couronne. Ils loüoient la constance que l'Espagne a toujours fait paroistre envers ses Alliez. Ils ne doutoient pas que la gloire qu'il y avoit à acquerir en signalant cette mesme fermeté, aprés la signature impreveuë de la Paix de Hollande, ne les rendist inébranlables dans l'observation de leurs Traitez d'Alliance. Ils disoient que leurs Maistres ne souhaitoient rien tant que le repos de la Chrestienté : mais que l'ennemy leur proposoit des loix, au-lieu de souffrir qu'on traitast

traitast sous des conditions, qui pourroient 1678.
conduire à la Paix generale. Ann.

Ces Ambassadeurs employerent ensuite toute leur éloquence, pour detourner l'Espagne de la démarche qu'ils luy voyoient faire. Ils representoient que la constance de cette Couronne estoit seule capable de ramener ceux qui s'estoient laissez écarter de leur devoir, par la cabale, & par la legereté de certains esprits, qui ne connoissoient pas combien la bonne foy doit estre chere à un Estat libre. Que ce que la France laissoit par cette Paix à l'Espagne dans les Païs-Bas, estoit plutost pour luy faire épuiser ses tresors, que pour luy en laisser une paisible jouïssance. Qu'ils esperoient que cette Couronne ne voudroit pas ceder à l'ennemy commun la gloire d'estre plus constant qu'elle en faveur de ses Alliez. Enfin, que si les Princes leurs Maistres se voyoient abandonnez & maltraitez, ils n'auroient garde de courir une autrefois à l'embrasement, pour en estre si mal recompensez.

Le 24 on receut à Nimegue les Articles du Traité, qui avoit esté fait entre les deux armées. Elles devoient se retirer en

1678. Aou. en mesme temps de devant Mons, & s'en éloigner également : mais les troupes, qui formoient le blocus de cette Place, ne devoient décamper que deux jours aprés. L'on parloit cependant fort diversement de la Ratification des Estats Generaux. Toutes les Provinces tenoient pour lors leurs Assemblées particulieres, pour envoyer sur ce sujet leurs avis aux Estats, où il sembloit qu'il y eust moins de disposition, que dans les Provinces, pour répondre à la bonne foy, & à l'exactitude avec laquelle la France agissoit à leur égard, en execution du Traité signé.

M. de Beverningh fut de retour à Nimegue le 27, où aprés avoir conferé avec M. Jenkins, qui avoit receu de nouvelles instructions d'Angleterre, il prit audiance des Ambassadeurs de France ; & il voulut bien qu'ils comprissent que ses Maistres estoient entrez dans de si grands engagemens pour procurer la Paix à l'Espagne, qu'ils seroient bien-aises de voir cesser toutes les difficultez qui en arrêtoient la conclusion, avant que de ratifier celle qu'ils venoient de faire, & que Sa Majesté Britannique leur avoit fait sur ce sujet en faveur de l'Espagne, des instances tres-

trés-pressantes par M. Hyde son Ambassadeur Extraordinaire & Plenipotentiaire, qu'elle avoit envoyé exprés à la Haye. 1678. Aou.

Il est vray que les expressions du Memoire que cet Ambassadeur donna aux Estats Generaux le 25, ne répondoient point aux démarches que le Roy d'Angleterre avoit faites jusques-icy, pour avancer la Paix. Ce Prince faisoit témoigner aux Estats la surprise que luy avoit causé la signature de leur Traité particulier, sans l'inclusion de l'Espagne, & sans aucune garantie pour l'évacuation des Places dans le temps requis. Que puisque les nouvelles prétentions que la France formoit sur le Comté de Beaumont & sur la ville de Bouvignes, retardoient l'accomplissement de la Paix, Sa Majesté Britannique croyoit que le cas porté par le dernier Traité estoit écheu; & qu'elle & les Estats Generaux estoient également obligez d'entrer conjointement en guerre contre la France : que si les Estats vouloient refuser de ratifier ce qu'ils avoient signé à Nimegue, Sa Majesté Britannique offroit de déclarer actuellement la guerre à la France.

Comme les Estats Generaux avoient deja

1678. Aoust. déja fait de grandes instances au Roy d'Angleterre, pour leur faire obtenir du Roy Trés-Chrestien la Neutralité du païs de Cleves & de Juliers, l'Ambassadeur de Sa Majesté Britannique les assuroit par le mesme Memoire, que le Roy son Maître connoissant qu'il n'estoit pas moins necessaire aux Estats que leurs Provinces fussent à couvert de ce côté-là qu'elles devoient l'estre de celuy de la Flandre, il estoit prest de prendre avec eux sur ce sujet toutes les mesûres qu'ils trouveroient à propos, & qu'il ne dependroit que d'eux d'obtenir cette sureté.

Cependant les nouvelles troupes qu'on avoit levées en Angleterre pour le secours des Païs-Bas, passoient incessamment en Flandre par Ostende. Il y en avoit dans Bruges, qui avoient déja caüsé quelques desordres au sujet de la Religion; de-sorte que les Flamans, qui sont bons Catholiques, ne voyoient qu'à regret dans leur Païs un secours si hors de saison: mais les Espagnols, qui trouvoient dans leurs Alliez & dans ce Roy Mediateur tant de disposition à soutenir leurs interests, se tenoient en repos de leur costé, & ne témoignoient plus aucun em-

empressement pour la conclusion de la Paix. 1678. Aou.

Ils trouvoient que ce retardement leur produisoit quelque sorte d'avantage; car les Armées du Roy, qui s'estoient retirées hors des terres d'Espagne par le Traité de Mons, ne faisoient plus aucune entreprise, & dans l'incertitude où la France estoit de ce qui arriveroit de la Paix d'Espagne & de la ratification de celle de Hollande, les troupes ne pouvoient passer en Allemagne, où elles auroient achevé de ruiner les affaires de l'Empereur & de l'Empire. De plus, par les contestations que les Espagnols faisoient naistre sur les difficultez dans lesquelles ils se voyoient si-bien soutenus, ils sauvoient en quelque façon l'honneur de la Nation; & ils avoient au-moins l'avantage de ne pas recevoir la loy sans des disputes & des oppositions, qui bien-loin de rendre leurs conditions pires, ne pouvoient au contraire que les leur faire obtenir plus avantageuses.

Les Ambassadeurs de France receurent de nouveaux ordres le premier Septembre, par un Courrier exprés, & dans la Conference qu'ils eurent le mesme jour

1678. Sept. avec les Ambassadeurs de Hollande, ils leur témoignerent que pour le bien general de la Paix, ils avoient pouvoir de se relâcher. De-sorte que dés le lendemain les Conferences recommencerent chez les Ambassadeurs des Estats Generaux, qui portoient la parole aux François & aux Espagnols dans les Chambres séparées. Les Articles qui estoient en contestation, furent reglez dans les séances du matin, & de l'aprés midy. On les continua le jour suivant : mais les difficultez qui se firent sur l'estat des Places que le Roy rendoit, tant à l'égard des munitions & de l'artillerie, qu'au sujet des fortifications, furent cause qu'on n'avança pas beaucoup le Traité.

Ceux qui avoient le plus d'interest d'empescher la conclusion de la Paix d'Espagne, n'oublioient rien de tout ce qui estoit capable d'y apporter quelque obstacle; & sous pretexte que la France ne s'en tenoit pas aux seules conditions du 9 Avril, ils faisoient grand bruit en Angleterre, & engageoient insensiblement Sa Majesté Britannique si avant par tant de démarches conformes à leurs intentions, que dans la suite il luy seroit diffi-

cile

cile de se separer de leurs interests. Un 1678. Sept.
des principaux moyens, dont ils se servirent à Nimegue pour rompre la conclusion de la Paix d'Espagne, fut de faire proposer par les Mediateurs une Treve de six mois, pendant lesquels ils se promettoient que les differens de tous les Princes qui estoient en guerre, pourroient estre heureusement terminez. Mais ils avoient eu jusques-là des sentimens bien contraires à ceux-cy, puis qu'ils avoient refusé toutes les Treves qu'on leur avoit offertes. Les Alliez du Nord faisoient cependant de grands preparatifs pour l'execution d'une nouvelle entreprise sur l'Isle de Rugen.

Il sembloit pour lors qu'une difficulté terminée en dust necessairement faire naistre une nouvelle, & qu'une aussi grande production que celle de la Paix, ne peust éclorre qu'avec des efforts extraordinaires. Le 7 & le 8 se passerent en de frequentes allées & venues de M. de Beverningh, pour demander aux Ambassadeurs de France l'éclaircissement de plusieurs doutes, que les Espagnols formoient sur toutes les clauses du Traité, disant qu'ils recevoient des avis secrets, lesquels

Sept. 1678. n'estant que confus, les rendoient scrupuleux & défiants sur les moindres apparences. Ils demanderent enfin une explication sur la Châtellenie d'Ath, laquelle fut le sujet d'une difficulté guére moins grande que celle de Bouvignes & de Beaumont.

Depuis que cette Châtellenie avoit esté cedée à la France, par le Traité d'Aix-la-Chapelle, le Roy en avoit démembré plusieurs villages, pour les joindre au Gouvernement de Tournay, & c'estoit en l'estat où se trouvoit cette Châtellenie, que le Roy avoit prétendu la rendre: mais soit que les Ambassadeurs d'Espagne se fussent eux-mesmes avisez de demander éclaircissement là-dessus; soit qu'ils en eussent receu l'avis d'ailleurs, ils en voulurent mettre une clause particuliere dans le Traité; & sur le refus qu'en firent les Ambassadeurs de France, ils dresserent un Memoire, qu'ils donnerent aux Estats Generaux.

Ils disoient que le démembrement que le Roy Trés-Chrestien avoit fait de la Châtellenie d'Aath, en absorboit la principale partie; qu'il ne s'agissoit pas moins que de soixante & dix villages, & de

la

la ville de Leuze, qui n'eſt diſtante que 1678. d'une lieuë & demie de celle d'Aath. Que Sept. puiſque Sa Majeſté Trés-Chreſtienne n'avoit fait dans ces conditions aucune reſerve des dépendances de cette Châtellenie, comme elle avoit fait de la Verge de Menin, dépendant de Courtray, les Ambaſſadeurs de France, en refuſant la clauſe qu'on leur demandoit, ne pouvoient avoir qu'un motif captieux, pour ne rendre à l'Eſpagne qu'une partie d'une Châtellenie ſi conſiderable.

On eſtoit fort en peine de ſçavoir ce qui pouvoit avoir donné lieu aux Eſpagnols de faire pour lors cette reflexion ſur le démembrement de la Châtellenie d'Aath, & de penſer que le deſſein des François eſtoit de ſe prévaloir de l'omiſſion, qui en auroit eſté faite dans le Traité. Il eſt vray que les Eſpagnols n'auroient pas eu lieu de ſe plaindre, en leur rendant Aath & ſa Châtellenie en l'état qu'elle eſtoit depuis ſi long-temps.

On ne pouvoit s'imaginer ce qui avoit donné occaſion à ce nouvel incident: mais il fut aiſé de juger que le Prince de Lignes, qui a de grands biens dans la partie démembrée de cette Châtellenie,

1678. Sept. ayant envoyé un Secretaire à Nimegue, à cause de l'interest qu'il avoit que ses terres retournassent sous la domination d'Espagne, il falloit sans doute, que ce fust de-là que les Espagnols eussent tiré les lumieres de cette affaire, & connu la necessité qu'il y avoit d'en faire une clause dans le Traité.

M. de Beverningh n'agissoit pas dans cette negotiation avec la mesme chaleur qu'il avoit fait paroistre auparavant. Les dégouts qu'il avoit receus à son dernier voyage de la Haye, le faisoient aller beaucoup plus lentement, que son zele ordinaire ne luy permettoit : Car aprés toutes les peines qu'il s'estoit données pour terminer une guerre, que les Provinces Unies ne pouvoient plus soutenir, il ne s'estoit pas attendu qu'on eust dû trouver à redire à sa conduite. On avoit toutefois tâché de luy faire voir qu'il y avoit plusieurs defauts & plusieurs omissions considerables dans ce Traité qu'il avoit signé.

L'on y en remarquoit cinq principaux. Le premier, que dans le préambule le Roy paroissoit estre le Protecteur des Estats Generaux, bien-qu'il n'y ait aucun

cun terme, qui ne soit conforme au stile des Lettres de Sa Majesté, & des Réponses des Estats. Le second, que la Neutralité dans laquelle les Estats Generaux estoient engagez par le Traité, estoit indefinie, & que par consequent elle pouvoit s'estendre au de-là de la guerre presente. Le troisiéme, que M. de Beverningh avoit outrepassé son pouvoir, en stipulant la garantie de la Neutralité d'Espagne. Le quatriéme, qu'il avoit omis un article de l'Amnistie, qui doit estre reciproquement accordée dans tous les Traitez de Paix. Et en dernier lieu, qu'il avoit oublié de faire mention de la barriere, que le Roy accordoit à l'Espagne, en consideration des Estats Generaux, & en mesme temps pour leur surete.

1678. Sept.

Bien-que la plufpart de ces defauts fussent autant fondez sur le chagrin de ceux qui n'avoient veu qu'à regret la conclusion de la Paix, que sur l'importance de quelque consequence dangereuse. Le Roy voulut neanmoins satisfaire les Estats Generaux, en ce qui pouvoit les toucher davantage. Et comme le terme indefini de leur Neutralité, & la garantie de celle dans laquelle l'Espagne

1678. Sept. devoit entrer, estoient les points qui leur paroissoient les plus importans, l'explication que les Ambassadeurs de France en donnerent à ceux de Hollande, conformément au desir des Estats, fut approuvée & ratifiée par Sa Majesté à Fontaine-bleau le 5 Septembre, de-même que si elle eust esté inserée dans le Traité.

Les Ambassadeurs de France connurent par les dépesches d'un Courrier, qui arriva le 9 qu'on estoit trés-persuadé à la Cour qu'il y auroit plus de difficulté à finir le Traité d'Espagne, qu'on ne se l'estoit d'abord imaginé, & c'estoit en partie à cause de cela que le Roy donnoit ordre à Monsieur le Comte d'Avaux de se transporter auplutost à la Haye, où SaMajesté le jugeoit necessaire. Mais comme les choses paroissoient estre pour lors à Nimegue dans une meilleure disposition qu'on ne croyoit à la Cour, cet Ambassadeur ne partit point. Mais le 10, un autre Courrier ayant apporté un Compromis du Roy, par lequel Sa Majesté remettoit à l'arbitrage des Estats Generaux la decision de tous les differens, qui retardoient l'accomplissement de la Paix d'Es-

d'Espagne; Monsieur le Comte d'Avaux 1678. se rendit le 11 à la Haye, où il ne luy Sept. fut pas difficile de s'appercevoir qu'il ne manquoit pas d'y avoir des esprits trés-disposez à apporter, s'ils avoient pu quelque changement à l'estat, où la signature de la Paix avoit mis les affaires de Hollande.

On sçavoit déja neanmoins que toutes les Provinces avoient donné leur consentement aux ratifications de la Paix, les unes absolument, & les autres sous des conditions, dont elles se rapportoient aux Estats : de sorte qu'avant l'expiration des six semaines, les ratifications pouvoient estre échangées, s'il n'y avoit plus de difficulté qui arrestast la conclusion du Traité d'Espagne.

L'on prenoit cependant de grands ombrages en Hollande, de tant de troupes Angloises qui passoient dans les Païs-Bas : le peuple ne sçavoit à quoy pouvoit estre bon un secours, qui ne venoit qu'aprés la Paix. Et comme l'on n'estoit pas encore revenu des doutes qu'on avoit conceus de la sincerité de la France, non plus que de l'ombrage que quelques-uns avoient de la grande autorité du Prince d'Orange, la

1678. Sept. plusspart ne sçavoient si la Paix qui avoit été faite, ne devoit pas estre une occasion pour les faire plus facilement tomber sous une puissance dont la plus grande augmentation estoit peut-estre une des raisons, qui leur avoit fait embrasser la Paix.

Enfin le 13, un Courier ayant apporté la Dépesche du Roy, par laquelle Sa Majesté levoit tous les obstacles, qui empeschoient la conclusion de la Paix d'Espagne, M. le Comte d'Avaux revint le 17 à Nimegue, & dans la Conference qu'il y eut ce jour-là chez les Ambassadeurs de Hollande jusques à deux heures aprés midy, tous les Articles furent arrêtez; & l'on tomba d'accord de signer le Traité le soir. Les Ambassadeurs d'Espagne le firent traduire en Espagnol, & la traduction en fut examinée par M. Colbert, qui trouva deux ou trois mots à reformer, lesquels ne répondoient pas justement au sens François.

Comme les Ambassadeurs des Estats Generaux avoient esté les Mediateurs de la Paix entre la France & l'Espagne, on ne pouvoit trouver de lieu plus convenable pour signer la Paix que chez eux. Ils firent preparer leur Salle d'Audiance pour cette

cette ceremonie. On y entroit par une 1678 Sept.
grande porte, qui répondoit dans le milieu. Le dais estoit à un bout du costé gauche en entrant, & la cheminée vis à vis à main droite. La Chambre des Ambassadeurs de France communiquoit dans la Salle par le costé de la cheminée; & celle qu'on destinoit aux Ambassadeurs d'Espagne y avoit entrée par le costé du dais. On mit une longue table en travers dans le milieu de la Salle, un des bouts tourné vers la porte, & l'autre vers les fenestres : Mais comme les François ne voulurent pas que le dais fust du costé des Espagnols, il fallut l'oster : & la cheminée qui estoit à droite en entrant, faisant une trop grande distinction de ce costé-là, les Ambassadeurs de Hollande la firent couvrir d'une tapisserie, pour ne donner chez eux aucun sujet de mécontentement à personne.

Les Ambassadeurs de France se rendirent chez ceux des Estats Generaux à neuf heures du soir, avec plusieurs carrosses remplis de Gentils-hommes. Ils ne furent pas plutost dans leur chambre, que M. de Beverningh les avertit que tout

estoit prest, & ayant luy-mesme les Traitez en main, il s'alla mettre au haut bout de la table, & M. Haaren son Collegue à l'autre bout. On ouvrit les portes des deux chambres en mesme temps, & les Ambassadeurs s'avancerent également de part & d'autre, marchant tous trois de front. On trouvoit que dans cette disposition les Ambassadeurs d'Espagne avoient deux desavantages: Le premier, qu'ils estoient à gauche en entrant dans la salle : Le second, que pour marcher dans le rang qu'ils devoient tenir à la table, le Marquis de los Balbases estoit obligé de donner la droite à ses Collegues, sans quoy il n'eust pas esté assis vis à vis du Mareschal d'Estrades, ni au haut bout de la table.

Tous les Ambassadeurs s'assirent en mesme temps, les Gentils-hommes de part & d'autre restant debout derriere leurs chaises. M. le Mareschal d'Estrades & M. le Marquis de los Balbases prirent chacun une plume, & signerent en même temps le Traité, que M. de Beverningh leur avoit presenté. Les autres Ambassadeurs prirent ensuite le Traité & la plume, suivant leur ordre, & ils signerent sous

une

une mesme colomne, chacun à main 1678. droite de son Traité; ils les échangerent Sept. aprés la premiere signature. Les François signerent celuy d'Espagne, & les Espagnols celuy de France sous une colomne à gauche de la premiere, y laissant l'espace pour les cachets, que les Secretaires eurent le soin de mettre vis à vis de chaque nom. Tous les Ambassadeurs se leverent, & se firent des complimens tout debout pendant un demy quart-d'heure; aprés quoy ils rentrerent dans leurs chambres comme auparavant, d'où chacun se retira de son costé.

Le jour aprés la signature de la Paix d'Espagne, Monsieur le Comte d'Avaux partit de Nimegue en bateau, avec tout son train, pour son Ambassade extraordinaire auprés des Estats Generaux, qui luy firent sçavoir en arrivant, que la ratification du Traité estoit envoyée à Nimegue, où l'on en fit échange le 20 avec tous les témoignages d'une satisfaction reciproque entre les Ambassadeurs, qui donnerent des marques de leur bonne intelligence, par les festes & les réjouïssances qu'ils firent entr'eux.

Les Alliez du Nord estoient alors plus

1678. Sept. disposez que jamais à consentir une Treve; mais les Suedois n'en convenoient pas absolument : ils l'auroient bien acceptée en Pomeranie, parce qu'ils avoient sujet de craindre que les grandes pertes qu'ils avoient faites, ne fussent suivies par d'autres encore plus considerables; mais ils ne la vouloient point en Schanie, où leurs affaires estoient en meilleur estat, par la prise de Christianstat, dont ils s'estoient enfin rendus maistres. Toutefois les pertes qu'ils faisoient en Pomeranie, devoient leur paroître d'une importance bien plus grande, que tout ce qu'ils pouvoient gagner ailleurs.

La nouvelle qui arriva pour lors à Nimegue de la mort de l'Evesque de Munster, surprit fort les Alliez : ils avoient à craindre qu'elle n'apportast quelque changement aux projets qu'ils formoient. Toutefois les grands preparatifs que faisoient le Roy de Dannemark & l'Electeur de Brandebourg contre l'Isle de Rugen, n'en furent pas retardez. L'Electeur fit embarquer ses troupes sur plusieurs Vaisseaux, & fut present luy-même à la descente, qui fut si heureuse-

ment

ment conduite, qu'en moins d'une jour- 1678
née il se rendit maistre de toute l'Isle, & Oue
sans perdre temps, il alla assieger Stralsonde, & la prit deux jours aprés qu'il eut commencé de la faire battre.

La Paix de Hollande fut publiée à la Haye le 28 Septembre, & les réjouïssances ne s'en firent que le 5 d'Octobre dans toutes les villes des Provinces-Unies, excepté à Nimegue; parce que cette Ville-là estant neutre & destinée à l'Assemblée de la Paix generale, il ne paroissoit pas à propos que ceux, qui par un Traité particulier sortoient des malheurs de la guerre, s'en réjouïssent en presence de ceux qui y restoient encore. Ce fut sur ce fondement que les Ambassadeurs de l'Empereur & ceux des autres Alliez, prierent les Ambassadeurs des Estats Generaux, d'empescher qu'il ne se fist aucune réjouïssance publique jusqu'à la conclusion de la Paix generale.

Le Roy, qui ne desiroit pas moins la Paix de l'Empire que celle d'Espagne, se mit en estat d'y faire consentir les Princes qui s'estoient engagez dans cette guerre; & pour cet effet il fit entrer un corps considerabele de ses troupes dans le

païs

1678. païs de Juliers, sous le commandement de M. Calvo, qui occupa Aix la Chapelle, où l'on transporta une partie des munitions de Mastricht, qu'on évacuoit pour le rendre aux Estats Generaux, & l'autre partie fut portée par la Meuse à Huy, qu'on rétablit autant qu'il estoit necessaire pour la sureté des magazins.

Quelque facilité cependant que le Roy apportast à la Paix d'Allemagne, les Ministres de l'Empereur s'efforçoient toujours de persuader à la Diette de Ratisbonne, que le Roy ne vouloit point la Paix, puisqu'il proposoit une Alternative, dont les deux parties estoient également impraticables. Ils disoient que l'Empereur ne pouvoit pas rendre Philipsbourg, parce que par les Traitez d'alliance qu'il avoit faits avec la pluspart des Princes de l'Empire, il s'estoit obligé de le démolir, comme une Place préjudiciable à leur liberté, & que s'il cedoit Fribourg, c'estoit laisser tout le Brisgauw & les villes forestieres dans la dépendance de la France, & mettre les François dans l'Empire avec plus d'avantage, qu'ils n'y étoient auparavant par la possession de Philipsbourg.

Pour

Pour détruire toutes ces raisons, qui 1678. Octo. n'estoient que des prétextes pour éloigner la Paix, & rendre suspectes les intentions du Roy, les Ambassadeurs de France declarerent de la part de Sa Majesté qu'elle consentoit à la démolition de Philipsbourg; & que pour oster à l'Empereur & à l'Empire tous sujets de jalousie & de crainte touchant le Brisgaw & les villes forestieres, elle se contentoit de la seule ville de Fribourg, avec trois villages qui en dépendent. Cette proposition rendit vaines toutes les raisons d'impossibilité, qu'on avoit voulu trouver dans la pratique de l'Alternative, d'où dépendoit la Paix d'Allemagne.

On apporta cependant toute la diligence possible pour mettre Mastricht en estat d'estre restitué auplutost aux Estats Generaux, en execution du Traité de Paix. Et en effet Monsieur le Comte d'Avaux ayant donné parole aux Estats Generaux qu'elle leur seroit remise le 6, ils en prirent possession ce jour-là, avec d'autant plus de satisfaction pour les Hollandois, qu'il ne manquoit pas d'y avoir des gens parmi eux, qui ne cessoient d'y semer encore la deffiance, & de vouloir persuader

1678. Nov. ſuader aux peuples que la France n'avoit cherché qu'à les tromper, & que le Roy ne leur rendroit point Maſtricht.

Les armées du Roy, qui occupoient preſque tous les bords du Rhin, donnoient de grandes inquietudes à tous les Princes voiſins, qui eſtoient engagez dans la guerre. Le Duc de Neubourg, qui avoit le plus à craindre, fut le premier qui demanda aux Eſtats Generaux d'eſtre compris dans leur Traité, & de joüir du Benefice de la Paix qu'ils avoient faite avec la France, ſuivant l'Article 19, qui leur permettoit de declarer leurs Alliez dans l'eſpace de ſix ſemaines, pour eſtre inclus au Traité. Ce Prince eſperoit d'autant plus aiſément de ſe pouvoir mettre à couvert par ce moyen; qu'il eſtoit veritablement Allié des Eſtats, & qu'il avoit déclaré qu'il acceptoit la Paix, avant l'expiration des ſix ſemaines.

Les Electeurs de Mayence & de Treves firent la meſme declaration, & la meſme demande aux Eſtats Generaux, par un Memoire que le Baron de Leyen preſenta de leur part à la Haye. Mais quelques inſtances que les Eſtats fiſſent en faveur de ces Princes, & quelques aſſu-

ſurances qu'ils donnaſſent que l'Empe- 1678. Nov.
reur meſme ne ſeroit pas long-temps ſans accepter la Paix, ils ne purent rien obtenir en une choſe qu'ils crurent neanmoins juſte, & conforme à l'Article de leur Traité, juſqu'à ce qu'ils euſſent entendu les raiſons, qui faiſoient voir clairement le peu de fondement qu'il y avoit dans cette pretention.

Le 30 du Mois le Marquis de los Balbaſes retourna de Bruxelles, où il eſtoit allé depuis la ſignature de la Paix d'Eſpagne. On croyoit qu'il apportoit la ratification du Traité, parce que le terme de ſix ſemaines, dans lequel s'en devoit faire l'échange, eſtoit expiré le jour precedent. Cependant il ne l'apporta pas: mais le Roy ayant envoyé ſes ordres à Monſieur le Comte d'Avaux par un Courier exprés, cet Ambaſſadeur declara le 5 aux Eſtats Generaux que Sa Majeſté, nonobſtant la negligence inexcuſable de l'Eſpagne, vouloit bien, à leur conſideration, prolonger le terme de l'échange des ratifications juſqu'au 20. Et par le premier Courier on apprit qu'en conſequence des inſtances que les Ambaſſadeurs des Eſtats Generaux avoient

fai-

1678. Octo. faites, Sa Majesté avoit accordé le mois entier.

Le Plenipotentiaire de Lorraine declara pour lors que son Maistre acceptoit la Paix aux conditions proposées par le Roy, le 9 Avril, & il fit choix en mesme temps de la seconde partie de l'Alternative, par laquelle Nancy demeuroit à Sa Majesté, qui en échange luy donnoit la Ville de Toul, aux charges & conditions énoncées dans l'Article du Projet du Roy qui regarde ce Prince. M. le Nonce qui se promettoit que toutes ces acceptations particulieres de Paix, alloient se terminer par la conclusion de la Paix generale, ne cessoit de s'employer avec beaucoup de soin & beaucoup de zele, pour porter les Ambassadeurs de l'Empereur & les Ministres des autres Princes Catholiques, à ne pas differer davantage l'accomplissement d'un si grand bien.

Le Roy voyoit bien cependant que ces Princes de l'Empire ne consentoient separément à la Paix, que dans la veüe de se mettre à couvert de ses armes, & non dans le dessein de la conclure sous les conditions qui regardoient l'Empire en general, puis qu'ils ne demandoient que d'estre in-

inclus au Traité de Hollande, & qu'ils 1678. Octobre.
ne consentoient point au rétablissement
des Traitez de Westphalie, qui accordoient dans l'Empire un passage aux troupes de Sa Majesté toutes les fois qu'il seroit besoin de les y faire passer, pour l'execution de ces mesmes Traitez. C'est pourquoy le Roy n'acquiesca pas aux demandes de ces Princes, bienque les Estats Generaux, qui se faisoient un point d'honneur de les pouvoir faire joüir du benefice de leur Paix au milieu de la Guerre, pretendissent avoir droit de les inclure dans leur Traité.

M. le Comte de Bauveau d'Espense à qui le Roy avoit permis le Printemps dernier, de faire un voyage à Berlin, pour y voir M. l'Electeur de Brandebourg son ancien Maistre, revint pour lors à Nimegue : Quelque attachement qu'il eust eu pour son Altesse Electorale avant la Guerre, Sa Majesté n'en prenoit pas pour cela moins de confiance en luy; car depuis qu'il estoit de retour de Berlin, & qu'il estoit allé trouver le Roy en Flandre aprés la prise de Gand; Sa Majesté avoit agréé qu'il la suivist, dans le dessein qu'il avoit de profiter de toutes les occasions qui se pourroient

1678. Nov. roient presenter de faire rentrer M. l'Electeur dans les bonnes graces du Roy: Aussi vint-il à Nimegue avec des instructions particulieres de la Cour, pour contribuer à cette Paix; & les Ambassadeurs de France n'agirent que de concert avec luy dans ce qui se passa à Nimegue touchant cette Negotiation.

Les Ambassadeurs de l'Empereur ne pouvoient encore se resoudre à consentir à l'entier rétablissement des Traitez de Westphalie : c'estoit ce qui leur faisoit le plus de peine, & qui estoit le plus préjudiciable à l'authorité que l'Empereur s'estoit acquise pendant cette guerre. Ils declaroient comme les autres, que Sa Majesté Imperiale acceptoit la Paix; mais ils ne consentoient point aux passages des troupes de France dans l'Empire, & ils ne desesperoient pas mesme de pouvoir donner quelque atteinte à ces Traitez, par ceux qu'ils devoient faire avec la France & avec la Suede. Et quant à l'Alternative de Fribourg & de Philipsbourg, ils declarerent, que l'Empereur cederoit Fribourg au Roy, de la maniere que les Ambassadeurs de France s'en estoient expliquez.

Comme les Estats Generaux préten- 1678. Nov.
doient toujours d'estre bien fondez de donner un acte d'inclusion à tous les Princes, qui estant leurs Alliez, avoient declaré dans le terme de six semaines depuis l'échange des ratifications qu'ils acceptoient la Paix. Le Roy leur fit connoistre par le Memoire que M. le Comte d'Avaux leur donna à la Haye le 18 Novembre, que dans cette occasion les Princes particuliers de l'Empire ne pouvoient pas estre considerez separément de l'Empereur & de l'Empire, & qu'ils ne pouvoient pas même accepter separément la Paix sous les conditions proposées par le Roy, puisque Sa Majesté n'avoit point fait de conditions pour eux en particulier, mais seulement pour l'Empereur & pour l'Empire en general, & qu'ils devoient tous estre compris dans un mesme Traité.

Cette raison n'eust pas esté si forte à l'égard de l'Empereur, dont il estoit fait mention expresse dans le projet du Roy, aussi les Estats Generaux se seroient volontiers restraints à l'inclure seul; mais on leur fit encore voir que Sa Majesté Imperiale estoit plus éloignée qu'aucun autre Prince de pouvoir joüir du benefice de la

Paix

1678. Nov. Paix d'Hollande, puisque le terme de six semaines depuis l'échange des Ratifications, s'estoit écoulé, sans que les Ambassadeurs eussent formellement declaré qu'ils acceptoient les conditions de Paix, en la maniere qu'elles estoient proposées, car l'Empereur n'avoit pas encore consenti au passage que les Traitez de Westphalie donnent au Roy dans l'Empire; de-sorte que le manque de consentement au rétablissement de ces mêmes Traitez, dont l'execution devoit donner le repos à l'Allemagne, rendoit nulle l'acceptation que l'Empereur avoit de la Paix.

Les Estats Generaux se desisterent de cette pretention, & comme ils voyoient que les Espagnols ne ratifioient point, & qu'on ne sçavoit à quoy aboutiroit ce grand retardement, ils commencerent à craindre, que si le delay accordé par le Roy se passoit sans que la Paix d'Espagne fust ratifiée, la Guerre ne recommençast dans les Provinces qui leur estoient voisines, & qu'ils ne fussent privez par là du plus considerable avantage qu'ils avoient attendu de leur Paix. Cette consideration porta les Estats à sup-

à supplier Sa Majesté de proroger encore le terme de l'échange des ratifications; mais le Roy ne leur fit pas seulement sçavoir le 30. qu'en leur consideration il vouloit bien accorder encore quinze jours pour le dernier delay; mais Sa Majesté les assuroit qu'Elle estoit disposée à leur oster toutes les apprehensions qu'ils avoient pour les Villes d'Espagne qui sont à leurs frontieres, & mesme qu'elle leur mettroit entre les mains celles qu'elle vouloit bien rendre à l'Espagne pour les garder jusqu'à l'accomplissement de la Paix de cette Couronne.

Dans ce mesme temps le Roy fit demander aux Estats Generaux qu'en execution du Traité de Paix, on luy fit payer le reste des contributions du pays de Kuyck, de la Mairie de Bois-le-Duc, de la Baronnie de Breda, & du Marquisat de Berg-op-zoom, & leur fit dire en mesme temps qu'ils fissent sortir leurs Troupes du pays de Liege; qu'autrement Sa Majesté auroit sujet de prendre pour une infraction du Traité, & pour un secours tacite donné au Prince de Liege son Ennemy, le plus long sejour que leurs Troupes feroient dans ce pays-là.

1678. Octo. La Negotiation de la Paix de l'Empire alloit toûjours fort lentement, & les Espagnols ne se hastoient point de fournir leur Ratification; C'est pourquoy le Roy fit declarer aux Ambassadeurs de l'Empereur que si dans tout le mois de Decembre ils ne concluoient la Paix, Sa Majesté ne la feroit plus aux mesmes conditions: Et pour obliger l'Espagne à ratifier plutost, le Roy ordonna que dans Gand & dans le pays de Waas, on levast des sommes proportionnées au grand nombre de troupes qu'il estoit obligé d'entretenir dans les Païs-Bas jusques à la Ratification de la Paix: De sorte que tout le Païs qui devoit estre rendu à l'Espagne, souffrit plus pendant ce peu de temps, qu'ils n'avoient fait pendant tout le cours de cette guerre; Et cela, afin qu'il ne fust pas dit que les Espagnols eussent abandonné l'Empereur en ratifiant leur Paix avant que celle de Sa Majesté Imperiale eust esté concluë.

La terreur estoit pour lors si grande dans tout le Duché de Cleves, qu'au bruit de l'approche des troupes Françoises, la plusspart des habitans abandonnoient le pays, ne doutant pas que quelque Traité qu'ils eussent fait pour les contributions,

tions, le Roy ne voulust occuper le Duché de Cleves, pour obliger l'Electeur de Brandebourg à satisfaire la Suede, dont les affaires ne pouvoient aller plus mal qu'elles alloient en Pomeranie, puisque Gripswalde, qui estoit la seule Place qui restoit aux Suedois dans cette Province-là, s'étoit renduë à l'Electeur de Brandebourg, & que par ce moyen les Suedois estoient entierement hors d'Allemagne. 1678. Octo.

Le Roy de Dannemark voyoit bien neanmoins que quelque avantage que ses armes & celles de ses Alliez pussent avoir sur la Suede, la France s'estoit trop declarée d'en vouloir l'entiere satisfaction, & elle en soutenoit trop hautement les interests, pour s'imaginer qu'il pust jamais remporter de cette guerre, d'autres avantages que ceux que la France voudroit luy accorder. Dans cette veüe Sa Majesté Danoise faisoit secrettement negotier par son Envoyé à la Haye, avec M. le Comte d'Avaux : Ce Prince protestoit qu'il remettoit tous ses interests entre les mains du Roy ; qu'il ne vouloit point d'autre Mediation que celle de Sa Majesté, & qu'il en passeroit par tout ce qu'il lui plairoit d'en ordonner:

1678. Dec. Mais à toutes ces propositions generales, on ne faisoit point de réponse positive ; il falloit parler plus precisément si l'on vouloit sortir d'affaire.

Les Ambassadeurs d'Espagne receurent la Ratification de la Paix au commencement de ce mois : Mais comme le Roy leur avoit accordé jusqu'au 15 pour en faire l'echange, ils voulurent tâcher de tirer quelque avantage du temps qui leur restoit encore, disant qu'ils ne pouvoient délivrer la Ratification, qu'on ne leur eust accordé l'interpretation qu'ils demandoient de quelques Articles du Traité, & sur tout que les Messinois fussent exclus de l'amnistie dans laquelle ils se trouvoient compris par l'Article du Traité qui étendoit l'amnistie sur tous les sujets rebelles de Sa Majesté Catholique.

La raison qu'on donnoit de l'instance que les Espagnols faisoient pour empescher les Messinois de pouvoir jouïr de la grace que le Roy leur avoit procurée par le Traité, estoit que plusieurs Grands d'Espagne avoient obtenu la confiscation des principaux fugitifs de Messine, & que l'interêt qu'ils avoient de faire ensorte qu'à la faveur du traité ils ne peussent disposer de

leurs

leurs biens, estoit une des principales rai- 1678. Dec.
sons qui avoit fait si long-temps differer la Ratification, & qui avoit par consequent ruïné un si grand nombre de particuliers en Flandre.

Les Espagnols demandoient aussi qu'en cas que les Commissaires qui seroient deputez de la part des deux Roys, pour faire l'échange des Villages qui se trouveroient apporter quelque obstacle au Reglement des limites, ne pussent convenir ensemble touchant l'équivalent des échanges, le different fust remis au jugement du Roy d'Angleterre : Mais sur toutes les demandes que les Espagnols faisoient hors de saison, les Ambassadeurs de France ne se relâcherent en aucune maniere, resolus de rompre plutost que d'innover la moindre chose aux Articles dont on estoit demeuré d'accord.

Les Estats Generaux firent mesme declarer à M. le Comte d'Avaux, le 13. que non seulement ils se desistoient de l'inclusion qu'ils avoient pretendu donner à l'Empereur & aux Princes de l'Empire, mais encore qu'ils abandonnoient les Espagnols, s'ils ne ratifioient dans le 15. ne voulant plus importuner le Roy pour leur faire

1678. Dec. faire accorder de plus long delay; & qu'ils esperoient de porter l'Empereur dans peu de temps à consentir à la Paix.

En effet, les Imperiaux avoient donné dés le 12. leur Contre-projet, dans lequel neanmoins on voyoit qu'ils changeoient de sentimens sur l'option qu'ils avoient déja faite de Philipsbourg, & qu'ils ajoûtoient plusieurs Articles qui n'estoient pas conformes à ce dont on estoit convenu avec les Mediateurs. Ils demandoient que le Roy indemnisast tous les particuliers de l'Empire, qui avoient souffert quelques dommages pendant la guerre; Que les Princes de Furstemberg fissent par leurs soumissions une satisfaction publique à l'Empereur, & à l'Empire pour avoir esté dans des interests contraires; & que le Roy n'eust point en Souveraineté toutes les routes qu'il avoit demandées en Lorraine.

Ces propositions toutes contraires au projet que les Ambassadeurs de France avoient donné aux Mediateurs, qui en avoient approuvé tous les Articles, faisoient douter que le desir & la conduite des Imperiaux fussent sinceres, ou du moins elles faisoient voir leur irresolution

or-

ordinaire, particulierement touchant le choix de l'Alternative, sur laquelle s'estant une fois declarez, ils ne devoient plus estre receus à changer. Mais la verité estoit qu'ils ne s'estoient jamais imaginez que le Roy n'aymast mieux Philipsbourg que Fribourg, & qu'en optant le premier, ils embarrasseroient Sa Majesté, ensorte que le desir qu'elle auroit de faire changer leur choix, leur produiroit quelque avantage. Mais ils ne se trouverent pas moins trompez sur ce point, que sur l'esperance qu'ils avoient conceüe d'inserer de nouveaux Articles dans le Traité: Car les Ambassadeurs de France n'en voulurent jamais admettre aucun, ny deroger de quelque maniere que ce pust estre aux Traitez de Westphalie, excepté en ce qui regardoit l'Alternative de Fribourg & de Philipsbourg. 1678 Dec.

Les desordres qu'on voyoit commencer en Angleterre, faisoient voir à tous les Alliez le peu de fondement qu'ils avoient dû faire sur le secours d'un peuple aussi inconstant que celuy-là. La pretenduë conspiration tramée par les Catholiques contre le Roy, le gouvernement & la Religion, se trouvoit veritablement n'e-

1678. Dec. tre autre chose qu'une conspiration contre l'authorité du Roy, formée par ceux du païs, qui cherchoient tous les moyens de la diminuer. L'impunité cependant, dont les delateurs sont assurez dans ce Royaume-là, ne porta pas seulement les Oates & Bedlow à faire perir par leurs accusations le Secretaire du Duc d'Yorck, & plusieurs autres innocens Religieux, qui n'avouérent jamais rien en mourant; mais encore elle fit aller leur temerité jusqu'à accuser la Reine mesme, afin de faire consentir le Roy à la cruelle persecution, que leur haine particuliere a excitée contre les Catholiques.

Les Espagnols se voyoient au bout du dernier delay que le Roy leur avoit accordé, ils ne trouvoient aucun moyen de differer davantage l'échange des ratifications; & la fermeté des Ambassadeurs de France leur avoit fait perdre l'esperance de pouvoir obtenir la moindre chose de ce qu'ils avoient demandé depuis la signature du Traité: de-sorte que le 15 ils délivrerent leur ratification, dont l'échange se fit sans aucune ceremonie chez les Ambassadeurs des Estats Generaux, où les Secretaires les allerent prendre. Mais com-

me les Ambassadeurs de France trouverent que la ratification d'Espagne n'estoit pas tout-à-fait dans la forme qu'elle auroit dû estre, ils declarerent qu'ils ne l'acceptoient qu'entant qu'elle seroit agréée par le Roy leur Maistre.

Les Imperiaux de leur costé, qui trouvoient les Ambassadeurs de France aussi inflexibles à leur égard, qu'ils l'avoient esté envers les Espagnols, desespererent de pouvoir obtenir de changer le choix qu'ils avoient déja fait sur l'Alternative: ainsi ils declarerent le 24 qu'ils s'en tenoient à l'option qu'ils avoient faite de Philipsbourg; & pour ne pas laisser écouler tout le mois, aprés lequel les Ambassadeurs de France leur avoient fait entendre que le Roy ne tiendroit plus les conditions du 9 Avril, ils entrerent en Conference publique pour travailler tout de bon à la conclusion du Traité. Ces conferences se firent dans l'Hostel de Ville, où les Ambassadeurs de l'Empereur, ceux de France & de Suede, & M. Jenckins Mediateur, avoient leurs Chambres separées.

Bien-que M. le Nonce se fust trés-utilement employé à l'avancement de cette Paix, il ne parut pourtant point dans la

1678. Dec. Mediation publique, à cause que celle de Rome & celle d'Angleterre estoient incompatibles, & que celle-cy estoit reconnuë de tous les autres Princes qui prenoient interest dans cette Negotiation. Les Ambassadeurs de Dannemarck & de Brandebourg tâcherent d'abord d'arrester le cours de ces Conferences, & representerent fortement aux Imperiaux que toutes les demarches qu'ils faisoient, estoient autant de contraventions aux Traitez d'Alliance que Sa Majesté Imperiale avoit faits avec les Princes leurs Maistres.

Les Ambassadeurs des Estats Generaux qui voyoient que dans le peu de temps qui restoit de ce mois, il n'estoit pas possible de terminer un Traité, où dés le commencement on remarquoit tant de difficultez, prierent les Ambassadeurs de France de prolonger le delay que le Roy avoit accordé. Ils répondirent qu'ils n'avoient pas le pouvoir de le faire, mais qu'ils croyoient neanmoins que si on mettoit le Traité en estat d'estre signé, Sa Majesté pourroit donner un nouveau delay.

Dans la premiere Séance des Conferen-

ces, les quatre premiers Articles du Projet 1678. Dec.
des Imperiaux furent reduits à un ſeul ; les François ne voulant pas remplir le Traité d'Articles inutiles, & qui ſur tout ne concernoient que des choſes que la France pretendoit avoir eſté ſuffiſamment reglées par les Traitez de Weſtphalie, dont elle demandoit le rétabliſſement & l'execution. Et comme par le Traité, l'Empereur, & tous les Princes de l Empire ne devoient pas ſeulement demeurer dans une exacte neutralite, mais encore ils devoient oſter aux ennemis de la France & de la Suede tous moyens de tirer aucune commodité, ny aucun avantage des pays de l'Empire, pendant que le Roy pourroit s'en prevaloir pour le rétabliſſement de la Suede ; Sa Majeſté fit demander par ſes Ambaſſadeurs les Places dont elle avoit beſoin aprés la Paix de l'Empire, pour en faire une route depuis ſes frontieres juſqu'au Rhin.

Le 5 Janvier les Ambaſſadeurs de France declarerent que les Places que le Roy pretendoit retenir, eſtoient le Caſſelet, Huys, Verviers, Aix-la-Chapelle, Duren, Linninch, Nuys & Ordingen. Cette route eſtoit la plus droite & la

1679. Janv. plus courte que les troupes du Roy pussent tenir pour aller jusques au Rhin. Sa Majesté estoit déja en possession de tous ces postes, & l'on voyoit qu'estant tous des lieux ouverts & sans fortification, le dessein que le Roy avoit, n'estoit que de s'en servir pour obliger à l'execution des Traitez de Westphalie les Princes, qui, contre la foy de ces mesmes Traitez, ne vouloient continuer la guerre, aprés la Paix de l'Empire, que pour tâcher de se maintenir en la possession des païs, dont ils avoient dépouillé la Suede, pendant que Sa Majesté pour procurer la satisfaction de ce Roy son Allié, avoit bien voulu ceder un grand nombre de bonnes Places, & faire la Paix dans un temps ou elle pouvoit tout attendre de la puissance & du bonheur de ses armes.

L'on apprit pour lors que l'armée de Suede estoit sortie de la Livonie. Il y avoit deux ans entiers qu'on parloit de sa marche, sans qu'elle eust fait encore un seul pas: mais enfin, elle estoit entrée en la Prusse Ducale, & ayant occupé des passages sur la riviere de Memel, elle s'estoit avancée jusqu'au milieu de cette Province. Il y avoit d'autant plus d'apparence que

que l'entreprise des Suedois contribueroit à leur Paix avec l'Electeur de Brandebourg, que pendant que ce Prince faisoit marcher tout ce qu'il avoit de troupes en Pomeranie & en Allemagne pour s'opposer à cette irruption : il donnoit ordre en mesme temps à M. de Mainders, son Ministre & Conseiller d'Estat, de se rendre au plutost auprés du Roy, qui luy avoit accordé un passeport pour ce sujet. M. de Mainders estoit alors à Nimegue, de retour du voyage qu'il avoit fait vers l'Electeur son Maistre au sujet des propositions que M. le Comte d'Espenses avoit apportées : mais comme ces propositions contenoient principalement la clause de l'entiere restitution de toutes les Conquêtes que l'Electeur avoit faites sur la Suede, les obstacles qui se rencontroient dans la conclusion du Traité, estoient si difficiles à surmonter, que son Altesse Electorale crut qu'il luy seroit beaucoup plus avantageux de faire negocier sa Paix auprés de Sa Majesté, que de traiter à Nimegue. Ce Prince se resolut d'autant plus aisément à prendre ce party, que ceux qui restoient encore en guerre, pensoient chacun de leur costé à faire leurs Traitez separez. 1679. Janv.

1678. Dec. Les Conferences cependant se continuoient à l'Hostel de Ville, entre les Ambassadeurs de l'Empereur & ceux de France, & l'on commençoit d'esperer une heureuse issuë de cette Negotiation; Le Plenipotentiaire du Duc de Lorraine voulut pour lors tâcher d'obtenir ce que les Ambassadeurs de l'Empereur avoient inutilement tenté : il supposa que son Maistre n'avoit pas entendu que les routes que le Roy avoit demandées de Nancy à Mets, en Alsace, en la Franche Comté & en France, dûssent appartenir à Sa Majesté en pleine Souveraineté: Et sous ce pretexte il pretendit changer l'option qu'il avoit faite de l'Alternative, & prendre Nancy au-lieu de Toul : Mais comme la raison qu'il alleguoit, n'avoit pas la moindre apparence de fondement, il ne put non plus obtenir le liberté de faire un nouveau choix, que ceux de l'Empereur, aprés qu'ils eurent une fois accepté Philipsbourg; Desorte que le Duc de Lorraine eut sujet de connoître, dans tout le cours de cette Negotiation, qu'il s'estoit trompé, lorsqu'il avoit esperé de trouver des avantages beaucoup plus considerables, s'il entroit en possession de la Lorraine avec la protection

de

de l'Empereur, que s'il la recevoit de la grace & de la generosité du Roy. 1678. Dec.

Comme il se trouvoit tous les jours de nouvelles difficultez dans la Negotiation de la Paix de l'Empire, le Roy voulut bien prolonger jusqu'à la fin du mois le delay qu'il avoit accordé : Mais cela rallentit plus le cours de la Negotiation, qu'il n'avança le Traité : car outre que les Imperiaux, qui avoient toûjours paru trés-irresolus sur la conclusion, ne demandoient pas mieux que de ne point presser les affaires, quand ils avoient du temps devant eux : Ils avoient esté d'ailleurs si sensiblement touchez des conditions onereuses, sous lesquelles le Roy accordoit cette prorogation, que s'ils avoient veu aux maux de l'Empire quelque autre remede qu'une prompte Paix avec la France, ils n'auroient pas dissimulé leur ressentiment. Le Roy ne consentoit à ce delay, qu'à condition que si la Paix n'estoit pas signée dans tout le mois, Philipsbourg seroit démoli pour le dédommagement des frais que Sa Majesté estoit obligée de faire pour l'entretien de ses troupes : Et si le mois de Février se passoit encore sans que la Paix fust concluë, Sa Majesté vouloit avoir

1679. Janv. de plus tout le Brisgau pour le mesme dédommagement.

Il est vray que pour imposer une telle necessité aux Imperiaux, il falloit estre comme le Roy, l'arbitre de la Paix & de la Guerre. Cependant, soit que la crainte de se voir exposés à subir ces conditions, ou qu'un sincere desir de delivrer au-plutost l'Empire d'une Guerre si fâcheuse, fist agir les Ambassadeurs de l'Empereur, les Negotiations de la Paix s'échaufferent plus qu'auparavant: On s'assembloit le soir & le matin; les Conferences estoient fort longues. M. Jenkins avoit beaucoup affaire à aller & venir incessamment, pour tâcher de lever les obstacles qui retardoient la Negotiation : on n'en faisoit neanmoins guere plus de chemin vers la Paix.

Les Imperiaux formerent de grandes difficultez sur le 26 & 27 Article du Traité; Et comme elles tendoient toutes à leur principal but, qui estoit d'aneantir les Droits que la France s'est acquis dans l'Empire, par la Paix de Westphalie, & sur tout ceux qui luy ont esté cedez sur les dix Villes d'Alsace, les contestations qu'il y eut sur ce sujet, furent grandes & difficiles à surmonter.

Comme les Ambaſſadeurs de l'Empereur virent qu'ils ne gagnoient rien par ces contestations, & que les Ambaſſadeurs de France ne conſentiroient point qu'on touchaſt, par ce Traité, à des choſes qui avoient eſté arrêtées par la Paix de Munſter ; Ils s'efforcerent d'obtenir au moins, que les Points dont les François ne vouloient pas demeurer d'accord, fuſſent mis en compromis. Mais tout cela ne leur fut pas moins inutile, que l'extrême repugnance qu'ils firent paroître à conſentir à la Neutralité que l'Empereur ſeroit obligé de garder dans l'Empire pendant que le Roy y pourroit porter ſes armes pour le ſecours de ſes Alliez. Cependant tous ces Points furent enfin accordez de la maniere que les Ambaſſadeurs de France le demandoient. 1678. Janv.

Les rejouïſſances du Carnaval eſtoient pour lors tres-grandes à Nimegue, où le peuple, qui depuis le changement qu'il y a eu en la Religion & au Gouvernement, n'eſt point accoûtumé à voir des maſcarades, prenoit beaucoup de plaiſir à ces nouveautez, & ſur tout à une feſte des Eſpagnols qui eſtoient magnifiquement déguiſez, & qui alloient par toute la Ville

en

1678. Dec. en traîneaux ſur la neige. A une aſſemblée qu'il y eut le 24 chez l'Ambaſſadeur de Dannemarck, il parut deux maſques vêtus en Capucins, un deſquels aprés avoir danſé avec la Niéce de l'Ambaſſadrice de Dannemarck, preſenta la main à Mademoiſelle Colbert; mais M. Colbert qui ſe trouva preſent, arreſta le maſque, & luy dit, que ce n'eſtoit pas la couſtume en France de danſer avec de pareils habits, & que s'il eſtoit chez luy, il le feroit traiter comme il meritoit.

L'avancement de la Paix de l'Empire donnoit beaucoup à penſer aux Alliez du Nord; car quelque union qu'il y euſt entr'eux, lors qu'il s'agiſſoit de s'oppoſer à ceux qui ſe mettoient en eſtat de faire leur Paix ſeparément, on voyoit neanmoins qu'ils ne laiſſoient pas de ſonger à leurs intereſts particuliers. Le voyage de M Mainders Envoyé de M. l'Electeur de Brandebourg en France, leur donnoit beaucoup d'ombrage, & leur faiſoit craindre qu'une Paix particuliere de ce Prince ne perdiſt entierement leurs affaires : C'eſt pourquoy ils penſerent chacun de leur coſté à prevenir le deſavantage qu'il y auroit à reſter le dernier en Guerre. Mais leur

Paix dépendoit des Suedois, lesquels se 1679. Janv.
voyant si hautement soutenus par la France, ne paroissoient pas moins fiers à toutes les propositions qu'on leur faisoit, que s'ils eussent esté eux-mesmes en estat de donner la loy à leurs ennemis.

Les Conferences du 29 & du 30 furent trés-longues le matin & le soir; les Ambassadeurs s'y virent & parlerent ensemble: de-sorte qu'on ne douta plus de l'heureux succez de la Negotiation. M. Temple, qui, sur l'avis qu'il avoit receu que le Traité estoit sur le point de la conclusion, estoit parti de la Haye le 29, arriva le 30 à Nimegue pour signer cette Paix. Il restoit neanmoins encore plusieurs points a regler. Les Ambassadeurs furent à l'Hostel de ville depuis huit heures du matin jusques à deux heures aprés midy. Et comme l'on ne doutoit pas que ce dernier jour du mois ne terminast ce grand Ouvrage, on attendit avec impatience la fin de la Conference du soir, qui commença à quatre heures; mais elle dura jusqu'au lendemain cinq heures du matin, sans que la Paix fut encore en estat d'être signée.

Les Affaires de M. le Duc de Lorraine occuperent longtemps les Ambassadeurs.

M. Strat-

1678. Janv. M. Stratman fit dans cette Conference un long & tres-beau Discours en Latin, sur les pretentions & sur les interests de ce Prince : Bien que M. Colbert ne s'y fust pas attendu, & qu'il n'eust pas le temps de se preparer à y répondre, il le fit neanmoins sur le champ avec tant de force & de netteté, que toute l'Assemblée en demeura surprise.

Il sembloit que les Imperiaux voyant expirer avec le jour precedent le delay accordé par le Roy, avoient voulu à dessein se laisser entraîner au de-là de ce terme par la continuation des affaires, afin qu'on ne pust pas dire qu'ils l'eussent laissé écouler sans conclusion, & qu'ils fussent tombez dans les peines que le Roy avoit mises à une seconde prorogation. Il ne restoit plus d'autres interests à regler que ceux de la Maison de Furstemberg, & la possession du Duché de Bouillon, & qu'à accorder la demande des Ambassadeurs de France, qui vouloient que dans le Traité il fust fait mention du Resultat de la Diette de Ratisbonne, par lequel on pouvoit voir que les Ambassadeurs de l'Empereur estoient suffisamment authorisez pour stipuler au nom de tout l'Empire.

Com-

Comme les plus grandes difficultez estoient enfin terminées, les Ambassadeurs de France declarerent qu'ils avoient pouvoir de prolonger de deux jours le dernier terme que le Roy avoit donné. Mais les Ambassadeurs de Dannemarck & de Brandebourg voyant qu'aucun obstacle ne pouvoit empescher la conclusion de la Paix de l'Empire, (quelques asseurances que les Ministres de leurs Maistres qui estoient auprés de l'Empereur, leur donnassent du contraire par toutes leurs Lettres; & quelque protestation que leur fissent les Ambassadeurs mesmes de Sa Majesté Imperiale à Nimegue, de n'agir à leur égard qu'en fideles Alliez:) Ils firent le premier Février à onze heures du soir une longue & forte Remontrance à l'Ambassade Imperiale, pour tacher autant qu'il leur estoit possible, de parer le coup qu'ils voyoient alors de plus prés, qu'ils n'avoient encore fait. 1679. Fevr.

Ils disoient aux Ambassadeurs de l'Empereur, que toutes les démarches qu'ils leur voyoient faire avec l'ennemy commun, les allarmoient d'autant plus que dans le lieu où ils s'enfermoient, ils ne pouvoient approcher de leurs personnes,

pour

1679. Fev. pour leur témoigner le sensible déplaisir qu'ils avoient de voir qu'ils leurs fissent des secrets de ce que l'ennemy sçavoit bien rendre public; qu'ils considerassent la foy de leurs Alliances, les Decrets de l'Empire, & le tort qu'ils feroient aux Princes leurs Maistres, s'ils remettoient la Suede en possession des Traitez de Westphalie, au préjudice des conclusions solemnelles qui les en declarent déchûs; qu'ils les prioient sur tout de ne rien donner de ce qui leur appartenoit, & de ne pas permettre que sous le nom de la Paix, la guerre fust portée dans les quartiers de l'Empire, où les forces de l'ennemy n'avoient encore pu penetrer.

Ces Ambassadeurs ajoûtoient mesme à leur remontrance une espece de menaces, disant que si les Imperiaux les abandonnoient à la discretion de leurs ennemis, ils ne devoient pas trouver mauvais qu'ils se servissent de leurs propres malheurs, pour en obtenir quelque satisfaction contre ceux qui auroient voulu les sacrifier de cette sorte. Enfin, ils les conjuroient par la Majesté du Saint Empire, de ne rien conclure contre les droits de leurs Maîtres, puisqu'ils estoient prests de faire la

Paix conjointement avec eux à des con- 1678. Fev.
ditions équitables, ou de prendre toutes les mesures necessaires pour une vigoureuse resistance.

Cette remontrance estoit faite fort à propos pour les Alliez, puisque la Conference, d'où les Ambassadeurs de l'Empereur & du Roy ne faisoient que de sortir, s'estoit terminée par une entiere rupture, & avec tant d'aigreur de part & d'autre, que ceux qui souhaitoient sincerement la Paix, avoient sujet de craindre qu'on n'en pust reprendre le Traité que bien difficilement : mais nonobstant cela, M. Jenkins, qui n'a pas fait paroistre moins de prudence que de zele dans sa conduite, sceut si bien faire, que les Conferences recommencerent dés le lendemain 2 du mois.

Comme le differend qui restoit touchant le Duché de Bouillon, estoit celuy qui portoit alors le plus grand obstacle à la conclusion de la Paix, jusques-là méme qu'on le croyoit capable de rompre le Traité. M. le Nonce, qui craignoit que cette seule difficulté ne fist perdre tout le fruit d'une si longue & si difficile negotiation, fit en-sorte que les Sieurs Charnu & Van-

1678. Nov. Vanderveck Envoyez du Prince & du Chapitre de Liege, declarerent que puisqu'il ne tenoit plus qu'à la pretention que leur Maistre avoit sur le Duché de Bouillon, que la Paix ne se fist, ils consentoient qu'on ne retardast pas davantage le bien & le repos de tout l'Empire, pour ce seul interest particulier. Tout fut ajusté par ce moyen, & dans cette mesme Conference, qui dura jusques à minuit, les Ambassadeurs convinrent de signer le Traité.

Encore que la Paix arrestée entre l'Empereur & la France, pourveust suffisamment à la seureté & à la satisfaction de la Suede, puis qu'elle rétablissoit cette Couronne dans tout ce que les Traitez de Westphalie luy donnoient dans l'Empire, il falloit neanmoins un Traité separé pour la Suede, parce qu'elle avoit esté declarée ennemie de l'Empire & décheuë de tous les avantages qu'elle s'y est acquis par la Paix de Munster. On travailla donc a ce Traité avec beaucoup d'application & avec tout le succez dont pouvoit estre suivi le soin particulier que le Roy prenoit des interests de son Allié. La Paix de Westphalie fut establie pour la regle & le fondement de celle-cy, tous les Actes, Decrets & Man-

de-

demens faits au contraire, demeuroient 1679. nuls & cassez par ce Traité, comme des Fev. changemens introduits pendant les troubles de la Guerre; la neutralité de l'Empereur, & le rétablissement du Duc de Holstein Gottorp y furent stipulez, & toutes les protestations qui pourroient estre faites au contraire declarées de nulle valeur.

Les Ambassadeurs de Dannemarck & de Brandebourg qui voyoient la Paix tout-à-fait concluë, firent leur protestation le 3 du mois. Ils se plaignoient que les Ambassadeurs de l'Empereur eussent consenti à des choses qui touchoient de si prés les Princes leurs Maistres; que non seulement ils en eussent negligé tous les interests: Mais encore qu'ils eussent donné la liberté aux ennemis de leur porter la Guerre jusques dans le cœur de leur propre païs: Qu'ils eussent traité des Droits de tous les Estats de l'Empire, mesme jusques à en abolir les Decrets, sans la participation des Princes, qui y estoient les plus interessez. Enfin ils protestoient solemnellement contre cette Paix particuliere qui devoit estre tenuë pour nulle, sans pouvoir jamais préjudicier à leurs

1679. Fevr. Traitez d'Alliance, ny aux Decrets de l'Empire.

Ces mesmes Ambassadeurs ne voulurent pas omettre aucune des formalitez qu'ils jugeoient necessaires pour soutenir les pretentions de leurs Maistres. Dans cette veue ils firent le 4 une Protestation conditionnée contre la Paix de l'Empereur avec la Suede, parce qu'ils la voyoient sur le point d'estre concluë & d'estre signée le mesme jour que celle de l'Empereur avec la France. Ils disoient qu'ils pouvoient d'autant moins se persuader que l'Ambassade Imperiale voulust faire une pareille injustice aux Princes leurs Maistres; que la Suede avoit esté traitée dans cette guerre comme un Estat & Membre de l'Empire coupable d'infraction de la Paix publique, & en cette qualite ajournée & condamnée par l'Empire dans toutes les formes. De-sorte que de quelque maniere que l'Empereur pust se reconcilier avec cette Couronne, ils avoient droit de protester de nullité contre cette Paix, & de tous les dommages en mesme temps, que leurs Maistres en pouvoient recevoir.

Les Ministres & Plenipotentiaires des Prin-

Princes de Brunswick-Lunebourg, qui jusques icy n'avoient fait aucun acte public de leur fonction, protesterent contre ces deux Traitez le mesme jour, dans les mesmes termes & sous les mesmes pretextes que les Ambassadeurs de Dannemarck & de Brandebourg. Peut-estre ne sçavoient-ils pas que les Princes leurs Maistres concluoient chez eux leur Paix particuliere avec la France & la Suede, pendant qu'ils se plaignoient si hautement à Nimegue contre celle de l'Empereur. Toutes ces procedures neanmoins n'empescherent pas que la Paix ne fust signée le lendemain, encore que les Ambassadeurs de l'Empereur tâchassent, sous divers pretextes, d'en faire differer la signature. 1679. Fevr.

Le 5 à midy ces Ambassadeurs envoyerent prier ceux de France, par l'Auditeur de M. le Nonce, de remettre la chose au jour suivant, sur ce qu'il y avoit tant à écrire pour mettre le Traité au net, qu'il n'estoit pas possible qu'il fust prest pour estre signé le soir. Mais ils n'en eurent point d'autre réponse, sinon qu'il y avoit plus de temps qu'il ne falloit pour mettre les choses en estat, & que si à dix heures la Paix n'estoit signée, ils avoient ordre du Roy

1679. Fev. leur Maistre de ne la pas signer le lendemain.

Il sembloit que les Mediateurs fussent destinez à ne signer aucun Traité de Paix : Ils avoient refusé de signer celle de Hollande, parce qu'elle estoit particuliere, & qu'elle avoit esté negotiée sans leur participation ; & ils ne s'étoient point mélez de celle d'Espagne, qui estoit une suite de la premiere : Mais comme ils avoient esté les Mediateurs du Traité de l'Empire, ils ne croyoient pas que rien dust les empescher de signer cette Paix. Cependant comme les Ambassadeurs de Sa Majesté Imperiale n'avoient point cedé les honneurs aux Anglois en qualité de Mediateurs, suivant ce qui s'estoit pratiqué à Cologne & à Nimegue, & que cela n'apportoit aucun obstacle & ne faisoit naistre aucune difficulté dans le cours de la Negotiation ; les Imperiaux ne s'estoient point expliquez nettement, lors que les Mediateurs leur avoient fait demander comment ils pretendoient en user dans la signature du Traité.

Mais lors qu'on fut sur le point d'aller signer, les Ambassadeurs de l'Empereur declarerent positivement qu'ils ne consen-

sentiroient pas que les Anglois signassent 1679. Fev.
les premiers : De-sorte que ne pouvant signer, ou que comme Mediateurs, auquel cas ils devoient avoir le premier rang, que les François leur accordoient en cette qualité, ou que comme Anglois, & pour lors ils ne pouvoient avoir que la troisiéme place : il ne fut pas possible de trouver aucun temperament. Ainsi il arriva que M. Temple n'avoit jamais dit plus vray que lors qu'il avoit protesté, il y avoit déja quelque temps, qu'il ne signeroit point la Paix, tant que les affaires de la France seroient en estat de la faire conclure avantageusement pour cette Couronne : Aussi ne rapporta-t-il autre fruit du voyage qu'il avoit fait à Nimegue avec beaucoup de diligence, pour aller signer une Paix si avantageuse à la France, que le déplaisir de s'estre mis en chemin pendant la rigueur du plus grand froid qu'il eust fait en Hollande depuis plus de vingt-cinq ans.

Sur le refus que les Ambassadeurs de France avoient fait de differer au lendemain la signature de la Paix, les Imperiaux ne perdirent point de temps, & tout fut prest pour le soir. Sur les dix heures

1679. Fev. tous les Ambassadeurs se rendirent à l'Hostel de Ville avec plusieurs Carosses, éclairez d'un grand nombre de flambeaux: Aussi-tost que les Ambassadeurs de France furent entrez dans leur Chambre, ils envoyerent faire un Compliment à ceux de l'Empereur, & leur dire que quand il leur plairoit, ils se rendroient dans la Salle qui estoit preparée pour la signature de la Paix. Les Imperiaux leur répondirent par un semblable Compliment. Les François entrerent les premiers dans la Salle qui estoit en haut vis à vis de leur Chambre, & ils se placerent auprés de la Table du costé gauche en entrant.

Les Ambassadeurs de l'Empereur monterent incontinent dans la mesme Salle, & se mirent vis à vis de ceux de France. Les portes estoient ouvertes, un grand nombre de Gentils-hommes des deux Nations, & plusieurs autres personnes que la curiosité de voir cette illustre Ceremonie, avoit attirez à Nimegue, estoient debout derriere les Ambassadeurs. M. Stratman portoit le Traité de l'Empire, & M. Colbert celuy de France. M. le Comte d'Avaux ne put quitter pour lors les

affaires de la Haye pour assister à cette 1679. Fev. signature. Les deux Traitez estoient écrits en Latin ; & pour les collationner, M. Stratman en commença la Lecture : Mais aprés qu'il en eut lû quelques pages, M. Colbert s'offrit de le soulager, & tout le Traité ayant ainsi esté lu alternativement, les Imperiaux le signerent suivant l'ordre de leur rang, sur une mesme colomne à main droite : Ils prirent ensuite celuy de France, qu'ils signerent de la mesme maniere, pendant que les François signoient celuy des Imperiaux sur une mesme colomne à main gauche, ainsi qu'ils firent sur le Traité de France. Mais comme M. le Comte d'Avaux estoit absent, on laissa un endroit en blanc pour son nom, comme l'on avoit mis un fauteuil à la place où il devoit estre.

M. l'Evesque de Gurck témoigna ensuite par un Compliment la joye qu'il avoit de voir enfin heureusement terminée une affaire aussi grande qu'estoit celle de la Paix de l'Empire, qui alloit donner le repos & la tranquillité à tout ce qui estoit encore en guerre dans la Chrestienté. Les Ministres des Princes du Nord qui n'estoient pas compris dans cette Paix,

1679. Fev. parloient bien d'autres termes, dans le déplaisir que leur donnoit la conduite des Imperiaux. M. Heug Ambassadeur de Dannemark en témoigna publiquement son chagrin dés le lendemain chez M. le Mareschal d'Estrades. Il ne feignit pas de dire en pleine assemblée, & de le repeter mesme plusieurs fois, que s'il plaisoit au Roy, il estoit assez autorisé pour conclure un Traité avec Sa Majesté Tres-Chrestienne, & de le faire ratifier à Sa Majesté Danoise, qui s'obligeroit de faire la Guerre à l'Empereur de la maniere & aussi long-temps que Sa Majesté Tres-Chrestienne le desireroit.

Comme les Ambassadeurs de l'Empereur n'avoient pu obtenir de ceux de France, qu'il fust mis dans le Traité un Article, par lequel le Roy consentiroit de mettre en arbitrage les difficultez qu'ils formoient touchant les droits des dix Villes d'Alsace, de la Noblesse Immediate de cette Province-là, & des trois Eveschez de Lorraine, ils firent, avant que de signer la Paix, une protestation pour estre inserée dans les Cahiers de la Mediation, afin qu'on vist que quoy qu'ils eussent droit de prétendre que ces choses fussent

mises

mises en compromis, ils aimoient toute- 1679. Fev.
fois mieux consentir qu'il n'en fust fait aucune mention dans le Traité, que de differer davantage la conclusion de la Paix pour des choses dont les Ambassadeurs de France refusoient absolument d'entrer en connoissance, se contentant de protester que cette omission ne pourroit porter aucun prejudice aux droits de l'Empire.

Les Ambassadeurs de Suede avoient aussi refusé d'énoncer dans leur Traité avec l'Empereur la declaration verbale du sens qu'ils donnoient au troisiéme Article, en avoüant qu'ils ne pretendoient pas que cet Article dust obliger les Princes de l'Empire qui restoient en guerre, au rétablissement des Traitez de Westphalie pour ce qui regardoit la Suede, reconnoissant que c'estoient-là des interests qui devoient estre reglez par des Traitez particuliers.

Sur le refus toutesfois que les Ambassadeurs de Suede faisoient de mettre cette interpretation dans le Traité, l'Ambassade Imperiale pria les Mediateurs de faire mention de cette explication dans leurs Cahiers, & d'y marquer par forme de pro-

1679. Fev. testation, que si dans le Traité de l'Empereur avec la Suede, il n'estoit pas parlé de la douane qui se leve à Termeude, des droits des Ducs de Mecklebourg, ny de ceux de la Ville de Breme; Ce n'estoit que parce que les Ambassadeurs de Suede avoient soutenu que pour n'avoir pas une libre correspondance avec Sa Majesté Suedoise, ils n'avoient pu estre instruits sur ces Points, pour lesquels l'Ambassade Imperiale n'avoit pas voulu differer la signature de la Paix, puisque mesme sans cette clause, ces droits n'en estoient pas moins seurement établis, sous l'authorité & sous la protection de l'Empire.

Bien-que le Traité de Paix fait entre l'Empereur & la Suede ne fût signé que le 7, on le data neanmoins du mesme jour que celuy de l'Empereur avec la France, parce qu'il y en estoit fait mention sous la mesme date: & l'on apprit quelques jours aprés que la Paix de la France & de la Suede avec les Princes de la Maison de Brunswick-Lunebourg, avoit esté signée le 6 à Zell par M. de Rebenac, qui depuis que les Suedois étoient entierement hors de la Pomeranie, s'estant arresté à Hambourg, estoit allé par ordre du Roy à la Cour de

ces

ces Princes, lesquels par ce Traité resti- 1679. Fev.
tuent à la Couronne de Suede le Duché de Breme, & toute la part qu'ils avoient eue aux dépouilles des Suedois, excepté le Bailliage de Tedinghausen, qui a toujours esté en quelque contestation, parce qu'il est mesle dans les terres de la Maison de Brunswick, & la Prevosté de Dowen, qui est entre le Weser & l'Elbe.

Les Suedois cedent encore à ces Princes quelques revenus de bien d'Eglise, consistant en des Dixmes qui leur appartenoient à cause de l'Evesché de Breme & de quelques autres Benefices. Mais le Roy voulant pleinement indemniser la Maison de Brunswick & affermir tout-à-fait la Paix dans l'Empire, Sa Majesté promet par ce Traité de faire compter à ces Princes trois cens mille écus au temps que la restitution se fera à la Suede de la maniere dont on est convenu.

M. de Meyerkron continuoit de faire des Propositions à la Haye, où il auroit bien voulu lier une negotiation avec M. le Comte d'Avaux; mais les offres qu'il faisoit, estoient toujours si generales, qu'il n'y avoit pas lieu d'y répondre précise-

1679. Fev. ment : C'est pourquoy cet Ambassadeur luy fit la mesme declaration que les autres Ambassadeurs de France avoient faite à Nimegue, luy disant que pour estre plus favorablement écouté, il falloit que le Roy de Dannemarck commençast par mettre en liberté les troupes Suedoises, qui depuis le naufrage qu'elles avoient fait à l'Isle de Bornholm., estoient non seulement retenuës contre la foy des Passeports qu'elles avoient ; mais qui souffroient encore tous les jours des violences, qu'on leur faisoit à dessein de les obliger à prendre party, ou à deserter. Que le Roy de Dannemarck se disculperoit par là des soupçons de ce naufrage, que le Roy vouloit bien neanmoins attribuer au hazard, plutost qu'à un dessein premedité, & à l'erreur des Pilotes ; mais qu'il estoit cependant impossible de ne pas trouver étrange la maniere inhumaine dont on traitoit & on retenoit ces troupes.

Quelques instances qu'on eust faites depuis le commencement de l'Assemblée, & quelque expedient que la France & l'Angleterre eussent proposé pour procurer aux Ambassadeurs de Suede la liberté

té des Courriers, ou du moins celle des 1679. seules Lettres de Sa Majesté Suedoise, on Fev. n'avoit pu l'obtenir du Roy de Dannemarck; cela faisoit craindre que la rigueur qu'on tenoit dans ce Royaume-là sur ce sujet, n'empeschast de faire passer en Suede le Traité qui venoit d'estre signé avec l'Empereur, & que la Ratification n'en fust point apportée dans le temps qu'il falloit: C'est pourquoy les Ambassadeurs de Suede firent loüer, sous main, une Galiotte à Amsterdam, qui porta le Courrier à Gottembourg, d'où il pouvoit aller par terre en quelque endroit que fust la Cour de Suede.

Comme les Ambassadeurs de l'Empereur n'avoient stipulé pour tout l'Empire, dans les Traitez de France & de Suede, qu'en vertu de la conclusion de la Diéte de Ratisbonne, du 31 May 1677. l'Ambassadeur de Brandebourg en avoit fait lever une Copie, qu'il produisit à Nimegue le 18 du mois avec une nouvelle protestation, soutenant que cette conclusion de l'Empire n'estoit pas conforme au sens qu'on luy avoit donné dans le 36 Article du Traité de l'Empereur avec la France, & dans le 12 de celuy de l'Empereur avec

1679. Fev. la Suede, & que bien-loin que l'Ambassade Imperiale fust par ce moyen suffisamment authorisée pour traiter au nom de tout l'Empire, l'Empereur y estoit au contraire requis de ne rien conclure à Nimegue, sans en avoir fait donner communication à la Diéte, pout en déliberer; & que les Ambassadeurs de Sa Majesté Imperiale, en ajoûtant dans ces Articles que toutes les Protestations qui se pourroient faire dans l'Empire contre cette Paix, devoient estre de nulle valeur avoient commis la plus grande de toutes les infractions, & avoient manifestement contrevenu à la Bulle-d'Or, aux Capitulations Imperiales, aux Constitutions de l'Empire, & aux mesmes Traitez de Westphalie, sur lesquels on prétendoit établir la Paix de l'Empire.

Quoy que le Roy de Dannemarck & l'Electeur de Brandebourg se vissent seuls en guerre, abandonnez de tous leurs Alliez & exposez à tout ce que la France pouvoit entreprendre contre eux par mer & par terre, ils ne pouvoient neanmoins se resoudre à restituer toutes les Conquêtes qu'ils avoient faites sur la Suede; ils faisoient negocier auprés du Roy & auprés

prés de ses Ambassadeurs: mais Sa Majesté leur répondoit, & leur faisoit répondre en mesme temps, qu'elle ne pouvoit écouter les propositions qu'ils luy faisoient; qu'elle n'avoit rien à démêler avec le Roy de Dannemark, ny avec l'Electeur de Brandebourg; qu'ils donnassent satisfaction à la Suede, & que lors que cette Couronne seroit contente, Sa Majesté le seroit aussi. 1679 Fevr.

Mais le Roy ne se contenta pas de ces simples démarches; car aprés que la Paix eut esté signée, Sa Majesté desirant de donner au-plutost le repos au reste de l'Allemagne, fit declarer le 24 Fevr. par ses Ambassadeurs, à M. Jenckins Mediateur d'Angleterre, que si dans tout le mois de Mars, le Roy de Dannemark & l'Electeur de Brandebourg n'avoient donné une satisfaction entiere à la Suede, Sa Majesté prétendoit d'être libre alors de demander de nouvelles conditions, qui seroient que Lipstad fust remis à l'Electeur de Cologne, & que le Roy de Dannemark & l'Electeur de Brandebourg payassent à Sa Majesté tous les frais de la guerre.

Cette declaration du Roy & les réponses que Sa Majesté faisoit à toutes les pro-

po-

1679. Nov. positions qui n'alloient point à l'entiere satisfaction de la Suede, estoient d'autant plus fâcheuses pour l'Electeur de Brandebourg, qu'il venoit d'obliger l'Armée Suedoise d'abandonner la Prusse & de retourner en Livonie avec beaucoup de precipitation, mais plus affoiblie par les maladies & par les longues marches, que par les pertes qu'elle eust faites dans les diverses escarmouches qu'il y avoit eu dans cette retraite entre l'Arriere-garde de l'Armée Suedoise, & les detachemens des troupes de l'Electeur.

Les Ambassadeurs de Suede qui depuis la Paix voyoient leurs affaires dans une meilleure disposition, ne croyoient pas devoir rien rabattre de leurs pretentions: Aussi ils attendoient patiemment les effets que produiroit la declaration du Roy, & ce que Sa Majesté se mettoit en estat d'executer en leur faveur. Ils ne doutoient pas que sans qu'il fust besoin que la Suede fist de grands efforts, tout ne se terminast à sa satisfaction. Ils voyoient que les forces du Dannemarck s'alloient affoiblir en Schanie, parce que l'Evesque de Munster redemandoit déja les troupes que son Predecesseur avoit envoyées à Sa Majesté Danoi-

noise, laquelle sans ce secours, auroit de- 1679. Fev.
la peine à resister en Schanie aux forces de
la Suede. Les Suedois contoient déja pour
fait le Traité de cet Evesque, qui a veritablement les inclinations portées à la Paix, mais qui a neanmoins toute la vigueur & toute la fermeté d'un grand Prince pour soûtenir ses justes pretentions par la voye des armes : La conclusion de son Traité ne tenoit en effet qu'à cent mille écus, & ce Prelat se contentoit en attendant le payement de cette somme, que la Suede luy laissast en engagement le seul Bailliage de Wilshousen.

M. l'Electeur de Baviere faisoit representer de son costé à la Diete de Ratisbonne la necessité qu'il y avoit de rendre le calme à l'Empire par la Paix du Nord, & que cela ne se pouvoit faire que par le rétablissement des Traitez de Westphalie & la satisfaction de la Suede, à laquelle tout l'Empire devoit s'interesser. Les Ministres de l'Empereur qui estoient à cette Diéte, avoient trouvé que la protestation que l'Electeur de Brandebourg y avoit fait faire, blessoit l'autorité de Sa Majesté Imperiale : La plûpart des Princes d'Allemagne voyoient

clai-

1679. Fev. clairement qu'il n'y avoit que ceux qui trouvoient leur avantage dans la continuation de la guerre, qui ne vouloient pas la Paix : de-sorte qu'il y avoit lieu d'esperer que les interests des particuliers cederoient enfin à ceux de tout l'Empire, & que la passion que ces Princes avoient de depouiller la Suede, ne pourroit pas éloigner pour long-temps une Paix aprés laquelle tant de peuples soupiroient si ardemment.

L'Empereur avoit déja témoigné combien il s'interessoit à la satisfaction de la Suede, par le desir qu'il avoit de procurer le repos à l'Empire. La lettre que M. l'Electeur de Brandebourg avoit écrite à Sa Majesté Imperiale le 24 Novembre, avoit donné lieu à une réponse, qui luy faisoit clairement connoistre qu'il n'avoit pas sujet d'esperer que l'Empire appuyast ses interests. Il s'estoit plaint de la disposition que l'Empereur avoit fait paroître pour la Paix, à l'exclusion des autres Princes, qui restoient en guerre, & que le projet de la Paix de l'Empire, que les Ambassadeurs de Sa Majesté Imperiale avoient donné à Nimegue, offrist & continst des conditions que ny la France

ny

ny la Suede n'auroient pas voulu deman- 1679. Fev.
der, dans un temps sur tout, où aprés avoir eu l'avantage de mettre les Suedois tout à fait hors de l'Empire, il en avoit asseuré la tranquillité pour tousjours.

Mais toutes les raisons que Son Altesse Electorale alleguoit pour porter l'Empereur à continuer la guerre, & à lui faire obtenir de meilleures conditious, étoient renversées par cette réponse, qui disoit que Monsieur l'Electeur de Brandebourg eust beaucoup mieux fait de ne pas croire que l'Empereur eust jamais eu dessein d'agir contre l'équité, ny de faire quelque démarche, qui ne fust conforme aux conclusions de la Diéte de l'Empire, que Sa Majesté Imperiale voyoit évidemment que tous ses Alliez n'avoient fait la guerre que pour leurs propres interests, puisqu'ils n'avoient fait leur Paix particuliere que pour l'abandonner; mais qu'elle n'agissoit pas de même, puisqu'elle ne vouloit pas separer ses interêts de ceux de tout l'Empire, sur lequel Elle auroit sans doute attiré les derniers malheurs, si Elle avoit suivi ces exemples. De-plus, que dans le Traité d'Alliance, qui estoit entre Sa Majesté Imperiale & Son Altesse

Electo-

1679. Fev. Electorale, il ne se trouveroit rien qui obligeast l'Empereur à faire obtenir à son Altesse la possession des conquestes qu'elle avoit faites sur la Suede; qu'au-contraire les constitutions de l'Empire vouloient que cette Couronne en fust toujours un des principaux membres. Enfin, que l'Empereur mesme, bien-loin de se laisser aller aux raisons qu'il auroit de continuer la guerre, cedoit volontairement une partie de son propre bien pour avoir la Paix.

Dans cette mesme réponse l'Emperenr faisoit souvenir M. l'Electeur de Brandebourg, qu'aprés avoir pris des engagemens avec les Estats Generaux des Provinces Unies dans le commencement de cette guerre, avec le consentement de l'Empereur & de l'Empire, il avoit ensuite changé de conduite contre toutes sortes de raisons, & s'estoit rangé du parti de la France, sans leur participation; que Sa Majesté Imperiale n'avoit pu le retirer de-là sans beaucoup de peine, sans s'attirer de grands ennemis, & sans luy faire des avantages trés-considerables; qu'en menaçant, comme il avoit fait, de conclure son accommodement particulier, toutes les fois

que

que Sa Majesté Imperiale luy avoit fait faire des propositions de Paix par ses Ministres, il luy avoit donné sujet luy-mesme de penser à traiter la sienne & de le laisser agir de son costé, comme bon luy sembleroit. En un mot, que ce n'estoit pas le bien de l'Empire que la Suede, en perdant les Fiefs qu'elle y possedoit, demeurast occupée à chercher les moyens de les recouvrer, & fust toujours appliquée à troubler pour ce sujet la tranquillité publique, & par consequent qu'il feroit fort bien de songer à s'accommoder avec cette Couronne. 1678. Fevr.

Bien-que les Ambassadeurs de Dannemarck & de Brandebourg n'eussent pas sujet de faire beaucoup de fondement sur toutes leurs Negotiations, & qu'ils vissent clairement que les conditions de la Paix dépendoient absolument de la volonté du Roy, ils ne laissoient pas neanmoins de faire à Nimegue toutes les procedures qu'ils jugeoient necessaires pour soutenir leurs prétentions. L'Ambassadeur de Brandebourg, qui voyoit que la declaration que ceux de France avoient faite le 24, menaçoit son Altesse Electorale de la perte de Lipstad, & du remboursement des frais

de

1677 Fev. de la guerre, s'il ne concluoit la Paix dans tout le mois de Mars, fit le 26 une espece de sommation aux Ambassadeurs des Princes, qui avoient fait leur Paix avec la France, pour leur faire voir l'obligation dans laquelle ils estoient de garantir les Traitez d'Alliance que son Altesse Electorale avoit faits avec eux au sujet de la guerre presente.

Toutes ces declarations estoient à peu prés en mesmes termes; mais dans celle que cet Ambassadeur donna à ceux d'Espagne, il disoit que la rigueur que le Roy faisoit paroistre à l'egard de Son Altesse Electorale, estoit un effet des Traitez particuliers que quelques-uns des Alliez avoient faits avec la France, au préjudice de son Maistre, & il declaroit qu'avant que de répondre aux Ambassadeurs de France, il estoit necessaire qu'il sceust comment Sa Majesté Catholique prétendoit s'acquiter de l'obligation dans laquelle elle estoit entrée avec l'Electeur son Maistre, par les 14 & 24 Articles de leur Traité d'Alliance, par lesquels le Roy d'Espagne devoit non-seulement procurer la Paix à Son Altesse Electorale; mais encore la dédommager

mager des pertes qu'elle pourroit souffrir 1679. Fevr.
dans le païs de Cleves. Et comme le terme que la France prescrivoit à son Maître estoit fort court, il prioit les Ambassadeurs d'Espagne de vouloir au plustost l'informer de l'intention de Sa Majesté Catholique sur l'accomplissement de ces deux Articles, afin qu'il sceust comment il devoit répondre à la declaration du Roy Trés-Chrestien.

Toutes ces formalitez n'estoient point de veritables démarches qui conduisissent à la Paix. Les Ambassadeurs du Nord se flattoïent mesme encore, que la ratification de la Paix de l'Empereur pourroït trouver d'assez grands obstacles dans la Diéte de Ratisbonne, pour faire changer l'estat des affaires. L'on voyoit cependant dans cette Diéte une disposition toute contraire, & il n'y avoit que les interests du Duc de Lorraine, qui apportassent quelque retardement à cette ratification de la part de l'Empereur.

Je dois faire souvenir icy de ce que j'ay remarqué cy-devant, que le Roy aprés avoit accordé cinq Pleinpouvoirs differens à ses Ambassadeurs, pour traiter avec les cinq principaux Alliez qui estoient en

guerre

1679. Mar. guerre avec Sa Majesté, n'en avoit point voulu donner de particuliers pour ce qui regardoit le Duc de Lorraine (quelque instance que tous les Alliez eussent faite sur ce sujet par le moyen des Mediateurs) c'est pourquoy ce Prince ayant esté obligé de se ranger sous quelques-uns des Alliez, avoit remis ses interests entre les mains des Ambassadeurs de l'Empereur, lesquels, dans le Traité qui avoit esté conclu entre l'Empire & la France, ayant stipulé pour ses prétentions, c'estoit à l'Empereur à fournir la Ratification des Articles qui regardoient le Duc de Lorraine.

L'Ambassade Imperiale declara neanmoins le 12 Mars, que les conditions, qui concernoient ce Prince, étoient si dures, que si la France ne les vouloit pas moderer, pour les rendre plus recevables, il falloit les rayer du Traité, ou déclarer qu'elles fussent censées comme non comprises, puisque l'Empereur ne pouvoit les faire agréer: ny promettre par consequent d'en fournir la ratification. Les Ambassadeurs de France répondirent que la ratification du Roy, qu'ils avoient entre leurs mains, estant pure & simple, celle de l'Empereur devoit

voit l'estre aussi. De-sorte que le Duc 1679. Mars.
de Lorraine éprouva plus d'une fois, qu'en quelques mains qu'il eust dû mettre ses interests, il n'avoit pas dû esperer d'obtenir des conditions aussi avantageuses que celles qu'il auroit pu avoir du Roy, s'il s'en fust rapporté à la generosité de Sa Majesté.

L'Ambassadeur de Brandebourg avoit pris pour pretexte la réponse qu'il attendoit des autres Ambassadeurs, pour differer celle qu'il devoit faire à la declaration de ceux de France, jusqu'à ce qu'il eust les ordres de l'Electeur son Maistre: de-sorte que bien qu'il eust répondu le 11, il avoit declaré que ce n'estoit qu'en attendant, & afin qu'on ne pust tirer avantage de son silence. Mais l'on voyoit que ne voulant pas se plaindre directement de la France, il rejettoit sur la Suede la cause de toute la dureté qu'il trouvoit dans la declaration du 24 Fevrier.

Cet Ambassadeur disoit qu'une declaration de cette sorte ne pouvoit avoir esté faite qu'aux instances de la Suede; que son Altesse Electorale seroit bien surprise, de voir que cette Couronne luy imputast de n'avoir pas voulu accepter

 des

1679. Mars. des propositions dePaix raisonnables, puisque les Ambassadeurs de Suede ne pouvoient disconvenir que c'estoient eux qui n'avoient pas voulu répondre aux projets qu'il en avoit remis à M. Jenkins Mediateur d'Angleterre, par les ordres exprés de son Maistre; que d'ailleurs il ne croyoit pas que l'intention des Ambassadeurs de France fust de faire croire que la satisfaction que son Altesse Electorale pretendoit, portoit atteinte aux Traitez de Westphalie, ny que ce que la Suede possedoit dans l Empire, fust devenu inalienable, puisque les Estats & les Terres de l'Empire ne peuvent passer d'une main à l'autre de ses membres, sans violer ces Traitez. Que ce n'estoit que sur ce pied que Sa Majesté Trés-Chrestienne venoit de conclure la Paix avec les Princes de la Maison de Brunswick, à qui il restoit quelque partie de ce que la Suede possedoit cy-devant dans l'Empire, & que l'Electeur son Maistre pouvoit prétendre avec beaucoup plus de justice, une satisfaction de mesme nature. Il ajoûtoit encore que Son Altesse Electorale seroit fort estonnée d'apprendre qu'on prétendist de luy faire payer les frais de

la Guerre, & sur tout de la déposseder 1679. Mars
de Lipstad sans aucune formalité, contre les Constitutions de l'Empire, & contre les mesmes Traitez de Westphalie, & cela avec d'autant moins de raison, que le Comte de Lippe, à qui la moitié de Lipstad appartient, n'avoit rien à démêler avec la Suede.

Tous ceux qui s'interessoient moins que la France au rétablissement de la Suede, & les Mediateurs mesmes disoient hautement, que le trop d'opiniastreté avec laquelle cette Couronne s'attachoit à la restitution entiere de tout ce qu'elle avoit perdu pendant cette Guerre, seroit pour la Paix un obstacle insurmontable. Qu'il ne falloit pas s'attendre que la Suede se hâtast de finir si-tost la Guerre, puisque les huit cens mille écus de subsides qu'elle tiroit de la France, luy valoient beaucoup plus que ne faisoient les revenus de la Pomeranie, & de tout ce qu'elle possedoit en Allemagne. Que si le Roy ne faisoit de plein droit la Paix de la Suede, cette Couronne ne feroit jamais aucune démarche pour y parvenir, sur tout pendant qu'elle se verroit si-bien soutenuë par

1679. Mars les armes, & par les subsides de la France.

Cependant, les Ambassadeurs du Roy ayant veu la réponse que celuy de Dannemarck avoit faite, trouverent à propos d'y repliquer le 14: disant que dans le dessein que le Roy avoit eu de rendre generale la Paix de l'Empire, Sa Majesté y avoit fait stipuler qu'elle employeroit de son costé ses offices auprés du Roy de Suede, & l'Empereur les siens auprés de ses Alliez, pour les porter à consentir à un Armistice convenable, pour arriver à la Paix. Que les Ambassadeurs de Suede y avoient consenti les premiers, par le Traité même, pendant que ceux de Dannemarck & de Brandebourg, bien-loin de donner les mains à ce qui avoit esté stipulé en leur faveur, avoient au-contraire, protesté contre ce Traité, & n'omettoient encore rien de tout ce qui pouvoit porter l'Empire à preferer la continuation de la Guerre, à la ratification de la Paix.

Les Ambassadeurs de France ajoûtoient ensuite, que c'estoit ce procedé des Alliez, qui avoit donné lieu à Sa Ma-

Majesté de prendre des mesures plus efficaces, pour parvenir à la Paix Generale, aussi promptement que le requeroit le bien des peuples; & de faire pour ce sujet la declaration du 24 Fevrier, laquelle estoit d'autant plus juste dans les pretentions qu'elle contenoit; que toutes les raisons de l'équité vouloient que ceux qui ont eu le plus de part aux incommoditez de la Guerre, en tirent aussi les plus grands émolumens. Que Monsieur l'Electeur de Cologne, avec qui la Paix estoit faite, se trouvoit presentement le plus exposé au passage des troupes: Et comme Sa Majesté ne desiroit pas se prévaloir de l'avantage de ses armes au préjudice de l'Empire, elle vouloit pouvoir en gratifier celuy de tous les Princes, à qui la continuation d'une Guerre, que la seule obstination de Monsieur l'Electeur de Brandebourg faisoit durer dans l'Empire, estoit plus préjudiciable. Enfin, les Ambassadeurs de France declaroient qu'ils ne consentiroient jamais à aucune proposition, que sous l'acceptation de l'entier rétablissement des Traitez de Westphalie. 1679. Mars

Il n'y avoit personne qui ne regar-

1679 Mars daſt, comme le moyen le plus propre pour arriver à la Paix du Nord, l'Armiſtice, dont les Ambaſſadeurs de l'Empereur & du Roy avoient fait mention dans le Traité qui avoit eſté ſigné entre l'Empire & la France. C'eſt pourquoy l'Ambaſſadeur de Brandebourg, qui voyoit que ceux de France le chargeoient dans leur replique de n'avoir pas voulu accepter cet Armiſtice, & qu'ils luy declaroient en meſme temps qu'ils ne pouvoient admettre aucune propoſition, qui n'euſt pour fondement les Traitez de Weſtphalie, crut devoir répondre ſans delay, comme il fit le 16.

Il diſoit que ſi par des oppoſitions, qui ſont ordinaires en pareilles rencontres, il avoit deſaprouvé ce que l'Ambaſſade Imperiale avoit conclu avec la France au préjudice de ſon Maiſtre, on ne pouvoit pas inferer de-là qu'il n'euſt pas voulu accepter l'Armiſtice, puiſqu'il avoit fait ſçavoir aux Ambaſſadeurs de France, par ceux d'Angleterre, qu'il eſtoit preſt de le conclure à des conditions équitables. Que comme le Roy de Dannemarck & l'Electeur de Brandebourg avoient ſujet d'eſtre tres-ſatisfaits

faits des Mediateurs , leurs Ambassadeurs n'avoient pas dû, sans ordre exprés, avoir le mesme égard aux offres de l'Ambassade Imperiale , que ceux de Suede devoient avoir aux soins que les Ambassadeurs de France prenoient des interests de cette Couronne, d'autant plus que si dans cette rencontre la France executoit ponctuellement le Traité d'Alliance , qu'il y avoit entre elle & la Suede, il estoit constant que l'Empereur violoit celle qui estoit entre luy & les Princes qu'il abandonnoit. 1679. Mar.

Cet Ambassadeur ajoutoit que l'Electeur son Maistre ne s'estoit engagé dans cette Guerre que pour maintenir la Paix de Westphalie contre l'invasion de la Suede. Que Son Altesse Electorale vouloit concourir à ce que cette Paix ne pust jamais rien perdre de sa vigueur: mais que comme la mesme Paix veut que ceux qui l'auroient violée au préjudice de ceux qui y sont compris, en fassent la reparation, suivant ce qui seroit arresté par l'Empereur & par l'Empire, rien n'estoit plus juste que de faire executer l'Arrest que l'Empereur & l'Empire

1679 Mars avoient prononcé contre la Suede dans la cause presente; & qu'il y avoit bien plus d'obstination à refuser ce qui estoit raisonnable, qu'il n'y en avoit à prétendre ce qui estoit dû legitimement.

Les Mediateurs cependant & les Ambassadeurs de tous les Princes, qui avoient fait leur Paix, voyant que le mois de Mars, que le Roy avoit donné pour tout delay à Monsieur l'Electeur de Brandebourg, se passoit en contestations par écrit, sans qu'on s'attachast aux veritables moyens de conclure la Paix, solliciterent les Ambassadeurs de France de consentir à une cessation d'armes, pendant tout le mois suivant, ne doutant pas qu'avec ce delay on ne pust enfin terminer toutes les difficultez qui se rencontroient dans l'accomplissement de la Paix generale.

Ces sollicitations firent que les Ambassadeurs de France declarerent le 26 aux Mediateurs, qu'en consequence des Instances qui leur avoient esté faites tant par eux, que par Monsieur l'Evesque de Gurck, au nom des Ambassadeurs de Dannemarck & de Brandebourg, à ce qu'il fust convenu d'une suspension d'armes

mes jusques au premier jour de May ; ils 1679. Mars.
consentoient pour le Roy leur Maistre & pour ses Alliez, à un Armistice pendant tout le mois d'Avril, en cas que les mesmes Ambassadeurs de Dannemarck & de Brandebourg l'acceptassent sans aucun delay, disant qu'il n'avoit point tenu à eux ny à leurs Alliez, que cette Treve n'eust esté accordée dés lors qu'ils avoient signé la Paix avec l'Empereur, suivant les offres qu'ils y en avoient faites ; mais que les seules Protestations des Ambassadeurs de Dannemarck & de Brandebourg en avoient retardé l'effet.

Les Ambassadeurs de France declaroient en mesme temps aux Mediateurs, que non seulement ils avoient receu la ratification de la Paix, qu'ils avoient signée avec les Ambassadeurs de l'Empereur le 5 Fevrier : mais encore que Sa Majesté Trés-Chrestienne desirant voir au-plutost cette Paix executée pour le repos de l'Empire, elle leur avoit envoyé la Commission pour l'execution du Traité, de-sorte que puis qu'il ne tenoit point à elle que l'Empire ne jouist incessamment des fruits d'une Paix

1679. Mar. ſi ſouhaitée, s'il arrivoit que la ratification de l'Empereur ne fuſt pas échangée dans le temps porté par le Traité, ils demandoient dés cette heure au nom du Roy, que la démolition de Philipsbourg, & la ceſſion de tout le Briſgaw fuſſent accordées à Sa Majeſté, & ajoutées au Traité, pour la dédommager des frais qu'elle eſtoit obligée de faire. Et à l'égard du Duc de Lorraine, que ſi ce Prince ne ratifioit purement & ſimplement dans le meſme temps tout ce que l'Ambaſſade Imperiale avoit ſtipulé pour luy; Sa Majeſté ſe tiendroit alors dégagée de toutes les conditions qu'elle luy avoit accordées.

La circonſtance que les Ambaſſadeurs de France avoient ajoutée à leur declaration, de l'inſtance qu'ils diſoient leur avoir eſté faite par Monſieur l'Evêque de Gurck au nom des Ambaſſadeurs de Dannemark & de Brandebourg, & en conſequence de laquelle ils conſentoient à l'Armiſtice, fut un point ſi ſenſible à ces deux Ambaſſadeurs, que ſe perſuadant que leur honneur en ſouffroit une atteinte tres-conſiderable, ils prirent beaucoup de peine à faire

faire voir le contraire, par les longues 1679. Mar.
réponses qu'ils firent sur ce sujet le dix-huitiéme, soutenant qu'ils n'avoient jamais demandé, ny rejeté l'Armistice; mais que neanmoins pour n'omettre de leur part aucune des choses, qui avoient la moindre apparence de pouvoir conduire à la Paix, ils acceptoient la Tréve aux conditions, dont on conviendroit de part & d'autre.

Jamais Ambassadeurs n'ont plus aimé à écrire que ceux de Dannemarck & de Brandebourg : Leurs contestations avoient déja donné lieu à presque autant d'écritures publiques, pendant le seul mois de Mars, qu'il s'en estoit fait pendant la Negotiation de tous les autres Traitez ensemble. Les Ambassadeurs de France cependant, voulurent sur un point si sensible, donner à ces Ambassadeurs toute la satisfaction qu'ils pouvoient desirer. Et pour cet effet ils declarerent le vingt-neuf:

Que puisque les Ambassadeurs de Dannemarck & de Brandebourg se tenoient offensez, qu'on les pust soupçonner d'avoir demandé, ou souhaité

1679. Mars. une cessation d'armes, ils consentoient qu'il leur en fust donné un acte par la Mediation, pour estre joint aux Protestations qu'ils avoient faites contre la Paix de l'Empire, pendant qu'eux au-contraire estant bien persuadez que toutes les démarches que le Roy faisoit pour l'avancement de la Paix Generale, dans le temps qu'il estoit en estat de faire la Guerre avec avantage, acqueroient à Sa Majesté une trés-grande gloire; ils offroient encore l'Armistice aux mesmes conditions qu'ils avoient communiquées à la Mediation d'Angleterre, sans déroger toutefois à leur declaration du 24 Fevrier, en cas que la Paix ne fust pas signée dans le mois de Mars, & qu'ils n'acceptassent pas l'Armistice: mais que s'ils y consentoient pour tout le mois d'Avril, Sa Majesté vouloit bien, que, pendant tout ce mois, le Roy de Dannemarck, & l'Electeur de Brandebourg, fussent dans la liberté de conclure la Paix, sans exiger les nouvelles conditions qui leur avoient esté demandées.

Enfin, aprés tant de contestations & de procedures peu necessaires, le Traité d'Ar-

d'Armistice fut signé à Nimegue le dernier Mars, pour durer jusques au premier May, & l'échange en fut fait tant au nom de Sa Majesté Tres-Chrestienne, que du Roy de Suede, entre les Ambassadeurs de France d'une part, & ceux de Dannemarck & de Brandebourg, de l'autre. Mais comme avant la signature de ce Traité, l'Intendant de France avoit fait demander des contributions au Païs de Cleves qui est delà le Rhin, & que les Ambassadeurs de France ne pouvoient pas promettre qu'elles ne seroient pas pretenduës, nonobstant la conclusion du Traité d'Armistice, ces Ambassadeurs consentirent, par un Acte public, que les Ambassadeurs des Estats Generaux donnassent parole pour eux, qu'ils en écriroient au Roy, pour sçavoir ses intentions, & que cependant il ne se feroit aucune execution pendant quinze jours, aprés lesquels, si Sa Majesté avoit jugé que ces contributions dussent estre exigées, ils s'engageoient de donner encore trois jours de temps aux Habitans du Païs, pour prendre telles mesures que bon leur sembleroit.

1679. Mars

1679. Mars. Au-lieu que la Tréve qu'on venoit de signer, eust dû servir à avancer la Negotiation, elle en arresta au-contraire le cours pendant tout le temps qu'elle dura; parce que les Ambassadeurs de France s'en tenant à leurs declarations, il n'y avoit plus rien à répondre : de-sorte que les deux Princes qui estoient encore en guerre, jugerent plus à propos de negotier leur Paix auprés du Roy, qu'à Nimegue, ne doutant pas qu'ils ne dûssent se promettre quelque sorte d'avantage de traiter leurs interests auprés d'un si grand Prince, plutost que de s'opiniâtrer à les soutenir à Nimegue, par une longue suite de procedures, dont ils n'avoient pas sujet d'esperer un heureux succez.

M. l'Electeur de Brandebourg avoit déja envoyé pour ce sujet M. Mainders à la Cour, & Sa Majesté Danoise donna ordre pour lors à M. de Meyerkroon son Envoyé auprés des Estats Generaux, de se rendre incessamment auprés du Roy. Cependant une grande partie de l'Europe estoit allarmée des Vaisseaux que le Roy faisoit équiper : l'Italie, & sur tout la Republique de Genes en estoit dans de gran-

grandes inquietudes. Le Dannemarck 1679. Mars.
craignoit une descente dans le païs de
Holstein, & le Parlement d'Angleterre,
(où les esprits estoient si agitez, que le
Duc d'York avoit esté obligé de sortir
du Royaume aprés s'estre declaré Catholique,)
concevoit de grands ombrages
de l'armement de mer qu'on faisoit
en France.

Cependant comme les Ambassadeurs
de Suede avoient envoyé au Roy leur
Maistre, par deux differens Courriers,
& par des routes contraires, le Traité
de Paix qu'ils avoient signé avec l'Empereur,
afin que par ce moyen, malgré
la severité que les Danois avoient touchant
la liberté des passages, ils en pussent
recevoir la ratification à temps, ces
deux Courriers arriverent de differens
endroits à Nimegue le 17 & le 18, avec
la ratification en bonne forme; Mais
Sa Majesté Suedoise refusa celle du
Traité, qui avoit esté conclu avec les
Princes de Brunswick; parce qu'on
trouvoit en Suede qu'on leur avoit beaucoup
trop cedé, d'autant plus que le Roy
Tres-Chrestien indemnisoit tous ces
Princes de ses propres deniers.

En

1679. Mar. En ce mesme temps le President Canon Plenipotentiaire du Duc de Lorraine renouvella ses Offices auprés des Ambassadeurs de France, pour tâcher d'obtenir quelque moderation des conditions, qui avoient esté stipulées pour son Maistre. Les Ambassadeurs de l'Empereur firent aussi des instances pour ce sujet sans aucun succez : De-sorte qu'ils se contenterent de declarer que Sa Majesté Imperiale ne pretendoit pas estre plus obligée aux Articles qui regardoient ce Prince, que Sa Majesté Tres-Chrêtienne avoit Elle mesme déclaré y estre obligée, & ils demanderent que cette paix fût remise à un autre temps ; de-sorte que les Imperiaux ne voulant pas laisser expirer le terme porté par le Traité, sans échanger les Ratifications, à cause des pretentions que les Ambassadeurs de France avoient formées dans leur derniere declaration du 26 du passé, ils se resolurent d'en faire l'échange le 19 Avril.

Il se trouva une difficulté qu'on n'avoit pas preveuë touchant l'échange de ces Ratifications : Car les Mediateurs, qui n'avoient pas signé le Traité de Paix,

Paix, ne voulurent pas s'en charger: 167
M. le Nonce s'excuſa auſſi de le faire; Ma
parce qu'il avoit fait ſes proteſtations contre cette meſme Paix; à cauſe qu'elle eſtoit concluë ſur le pied des Traitez de Weſtphalie, contre leſquels Rome avoit alors proteſté au ſujet des biens d'Egliſe, qu'on fut obligé de ſeculariſer, & de ceder aux Proteſtans, ſans quoy il euſt eſté impoſſible de donner la Paix à l'Allemagne. De-ſorte que le temperament qu'on trouva fut de faire l'échange des Ratifications par les mains des Secretaires, qui furent reciproquement envoyez de part & d'autre. Et comme les Ratifications de Suede eſtoient heureuſement arrivées le jour precedent, l'échange s'en fit de la meſme maniere, ſi-bien que ce fut la journée des Ratifications; puiſque celles du Traité de Paix conclu entre la France & l'Eveſque de Munſter furent échangées le meſme jour.

L'Envoyé de Lorraine proteſta le 20 devant les Mediateurs, que le Duc ſon Maiſtre ne pretendoit pas eſtre obligé aux Articles ſtipulez pour luy dans le Traité de l'Empire, & huit jours aprés il de-

clara

1679. Mars. clara aux mesmes Mediateurs, que bienque son Altesse de Lorraine eust creu qu'il ne luy convenoit pas d'accepter, ny de ratifier les Articles qui le regardoient, il n'entendoit pas pour cela de demeurer ny de devoir estre censé ennemy de la France, ny de Sa Majesté Trés-Chrestienne, de laquelle il protestoit d'estre trés-humble serviteur; la mesme declaration fut faite verbalement aux Ambassadeurs de France, par le même Envoyé, qui ajoûta qu'il la faisoit par ordre exprés de son Maistre, & non par forme de compliment.

Cependant les Troupes du Roy, qui estoient dans le païs de Cleves & de Juliers, voyant expirer le Terme de l'Armistice, sans avoir avis qu'il y eust quelque apparence que l'Electeur de Brandebourg se disposast à conclure la Paix, sous les conditions que le Roy demandoit, se mirent en estat dés le premier de May, de passer le Rhin, sur lequel elles avoient fait un pont à Ordinghen. Le General Spaan, qui commandoit les troupes de Brandebourg, sembloit vouloir s'opposer à leur passage, avec ce qu'il avoit de gens de guerre & de milice

de l'autre costé de cette riviere : mais 1679. May.
il se retira bien-tost, quand il sceut que l'armée du Roy l'avoit passée sur des ponts-volants au-dessus & au-dessous à Angerort, qui est le Conflans de l'Anger & du Rhin ; de-sorte que le plus court expedient que ce General & l'Ambassadeur de Son Altesse Electorale purent trouver, pour garantir autant qu'il estoit alors possible, les païs, où les troupes Françoises alloient entrer, fut de moyenner une Conference à Santhen avec M. Colbert, pour tâcher de faire proroger l'Armistice.

Santhen est une petite ville à trois lieuës de Wesel, où Monsieur de Blaspiel & le General Spaan se trouverent. Monsieur Colbert s'y rendit le 3 du mois, & Monsieur de Calvo qui commandoit les Troupes du Roy, eut ordre d'y assister, afin que suivant le succez de cette Negotiation, il pust surseoir, ou poursuivre sans delay, les executions qu'il estoit en estat de faire ; c'est pourquoy, comme le temps pressoit extrémement, & que les Generaux ne pouvoient quitter leurs quartiers, on choisit cet endroit, qui n'en estoit pas éloigné, pour tenir cette Confe-

fe-

1679. May. ference, dans laquelle, le mesme jour, le Traité d'Armistice qui avoit esté signé à Nimegue jusques au premier May, fut prorogé de quinze jours, à compter du lendemain quatriéme du mois; ce qui estendoit la cessation d'Armes jusques au 19. le Roy n'ayant pas voulu accorder un terme plus long, afin de ne pas éloigner davantage la Paix, & ne pas rendre incertain un bien desiré par tant de Peuples.

Les principales conditions que M. Colbert obtint pour la prorogation de l'Armistice, furent que pour preuve de la bonne foy avec laquelle M. l'Electeur vouloit agir avec le Roy, le General Spaan mettoit les Places de Wesel & de Lipstad au pouvoir de Sa Majesté, pour estre gardées jusques à ce que la Paix entre Sa Majesté & ses Alliez d'une part, & son Altesse Electorale de l'autre, fût signée & ratifiée. On fut d'autant plus surpris de ces conditions, que M. l'Electeur de Brandebourg ne se rendit pas difficile à les accorder, s'offrant mesme de mettre aussi le Fort de Schenck entre les mains de Sa Majesté, qui le refusa, pour ne donner aucune inquietude

aux

aux Estats Generaux, auxquels Elle fit donner ce témoignage de ses bonnes intentions par M. le Comte d'Avaux son Ambassadeur Extraordinaire. 1679. May.

On avoit de la peine à comprendre quelle estoit la Politique de M. de Brandebourg, en livrant volontairement ses meilleures Places; que s'il desiroit effectivement la Paix, comme il y avoit apparence; puisque par là il se mettoit dans une plus grande necessité de la conclure, quel avantage trouvoit-il à faire ruiner son Païs pour differer de quelques Semaines la conclusion de son Traité? Que s'il avoit dessein de se défendre, & s'il esperoit de le pouvoir faire avec succez contre une puissante Armée, il pouvoit commencer par Wesel, qui estoit une assez bonne Place, & où il avoit une assez forte Garnison, pour pouvoir donner de l'occupation à ses Ennemis dans l'entrée de son Païs.

On crut que M. l'Electeur de Brandebourg voyoit bien qu'il ne pouvoit pas tenir long-temps dans ces premieres Places, & qu'il ne doutoit pas que si les François y entroient par force, non-seulement tout ce Païs seroit entie-

1679. May. tierement ruiné, mais encore l'épouvante seroit si grande dans tous ses Estats, qu'il ne pourroit plus en garantir aucune partie; que ces considerations l'avoient determiné à ceder ces Places pour les mieux conserver; d'autant plus qu'avec ce qu'il tiroit de Troupes de Wesel & de Lipstad, il se trouveroit en estat de faire une vigoureuse resistance à Minden, & de pouvoir obtenir de la France des conditions plus avantageuses, que celles, qu'il n'avoit encore pu se resoudre d'accepter : Mais avant que l'experience eust fait voir le peu de seureté qu'il y avoit à prendre ce party, il n'estoit pas difficile de prevoir que M. l'Electeur de Brandebourg n'y trouveroit aucun avantage.

Pendant ce temps-là M. le Maréchal d'Estrades ayant receu la permission du Roy pour quitter Nimegue, partit le cinquiéme avec toute sa Maison, & M. Colbert à qui seul Sa Majesté commit ce qui restoit de Negotiation à Nimegue, signa le mesme jour la prorogation de l'Armistice avec l'Ambassadeur de Dannemarck, sous les mesmes conditions qui avoient été arrestées à Santhen

avec

avec l'Ambaſſadeur de Brandebourg, excepté l'Article des Places qui devoient eſtre remiſes à Sa Majeſté. 1679. May.

Comme la Negotiation de M. Mainders n'avoit eu aucun ſuccez auprés du Roy, & que ce Miniſtre eſtoit parti de la Cour pour aller trouver l'Electeur ſon Maiſtre, afin d'en recevoir de plus amples inſtructions & un Pleinpouvoir plus étendu, il revint pour lors à Nimegue, où dés le lendemain 11 du mois, il eut une fort longue Conference avec M. Colbert, ce qui faiſoit eſperer, qu'on verroit bien-toſt la concluſion de la Paix de Brandebourg; mais peu de jours aprés M. Mainders reprit la route de Paris.

L'Empereur cependant ne donnoit aucun ordre à ſes Ambaſſadeurs à Nimegue touchant l'execution de la Paix de l'Empire; ce qui donnoit lieu à tous les peuples des païs que les François occupoient dans l'Empire, de faire de grandes plaintes; puiſque bien loin de jouir des fruits de la Paix, ils ſe voyoient au-contraire preſque accablez par la continuation des groſſes contributions qu'ils payoient pour la ſubſiſtance des troupes de

1679. May. de France; ils en porterent mesme leurs plaintes aux Mediateurs à Nimegue, & M. le Nonce en ayant fait le rapport à M. Colbert par un Memoire qu'il luy donna le 14. Cet Ambassadeur offrit de faire retirer les troupes Françoises des postes qu'elles occupoient; pourveu que l'Empereur de son costé évacuast les lieux que ses Armes tenoient dans l'Empire, suivant ce qui est porté dans le 27 Article du Traité de Paix.

Les Princes de Brunswick firent faire pour lors des instances aux Mediateurs, aux Ambassadeurs de l'Empereur & à celuy de France; afin que le Traité de Paix qu'ils avoient fait avec la France & la Suede, fût declaré faire partie du Traité, qui avoit esté conclu à Nimegue entre l'Empereur & ces deux Couronnes. L'Ambassade Imperiale voulut renvoyer l'affaire à Vienne; mais M. Colbert donna à ces Princes de la part du Roy un Acte d'inclusion au Traité de l'Empire.

M. l'Electeur de Brandebourg alors voyoit bien qu'il n'avançoit pas ses affaires en differant d'accepter les conditions, dont le Roy s'estoit expliqué à son égard depuis long-temps : Les Troupes qui tom-

tomboient dans ſon païs de la Marck, le 1679. May.
mettoient dans un grand embarras, &
celles qu'il avoit conduites en Pruſſe contre les Suedois, ſouffroient beaucoup, & ſe ruinoient par les grandes marches qu'il leur faiſoit faire, pour venir deffendre Minden. C'eſt pourquoy Son Alteſſe Electorale ne voulant rien oublier de tout ce qui pouvoit luy eſtre avantageux, ſe reſolut d'écrire à Sa Majeſté, & d'eſſayer d'obtenir de ſa pure generoſité ce qu'il ne pouvoit eſperer par aucun autre moyen.

J'ay crû que je devois mettre icy cette Lettre tout au-long, parce que j'ay trouvé qu'il me ſeroit bien difficile de pouvoir exprimer toute la force d'une ſi belle Lettre, par l'extrait que j'en aurois pu faire; outre qu'à moins que d'en donner une copie exacte, on auroit peut-eſtre de la peine à ſe perſuader qu'un Grand Prince, comme eſt Monſieur l'Electeur de Brandebourg, écrivîſt avec tant de témoignage de reſpect & de ſoumiſſion pour Sa Majeſté.

1679.
May.

Lettre écrite au Roy, par M. l'Electeur de Brandebourg.

De Postdam le 16 May 1679.

Monseigneur,

Il est impossible que Vôtre Majesté, selon les lumieres de ce grand esprit, dont Dieu l'a douée, ne comprenne aisement la Moderation & la Justice de mes prétentions : & cela étant, qu'Elle ne fasse violence à cette générosité & Grandeur d'Ame, qui est née avec Elle, pour me forcer à des conditions de Paix, qui seroient pour moy iniques & honteuses. Dieu, qui est juste, voyant le droit de ma cause avoit décidé par le sort des armes de toute la Poméranie en ma faveur; & Vôtre Majesté m'en fait rendre la meilleure partie, que je remets entre ses mains pour conserver le reste, qui est fort peu de chose, à l'égard de tout ce que j'avois gagné au prix de mon sang, & par la ruine de tous mes sujets. N'est-il donc pas juste, MONSEIGNEUR, que puisque Vôtre Majesté m'oblige de quitter de si grandes & de si belles villes, & tant de païs à mes ennemis, Elle oblige aussi les Suedois à me laisser le reste,

&

& que Vôtre Majesté s'étant si fort interes- 1678. May.
sée pour la Partie qui n'avoit pas droit de rien demander, s'interesse aussi pour celuy qui avoit droit de tout garder, mais qui en céde la plus grande partie à la seule considera-tion de Vôtre Majesté. J'ay bien entendu que ses Ministres m'opposent l'interest de sa gloire; & je sçay que c'est un puissant motif d'agir pour une ame grande; mais Elle me permettra de la faire souvenir que la Justice fait naître & régle la gloire, & que celle-là étant toute de mon côté, il y aura une bien plus grande & plus solide gloire à acquerir, en appuyant une prétention juste & modérée, qu'en favorisant celle qui n'est rien moins. Et certes, si Vôtre Majesté pouvoit entendre les raisonnemens du reste de toute l'Europe, auprés de celuy que l'interest fait pousser à mes ennemis, je suis assuré qu'Elle décideroit aussitost en ma faveur, & préviendroit en cela le jugement de la posterité desinteressée. Aprés tout, MONSEIGNEUR, je comprens bien que le party est trop inégal des forces de Vôtre Majesté aux miennes, & que je ne pourrois être capable de resister à celles d'un Roy qui seul a porté le fardeau de la guerre contre les plus grandes Puissances de l'Europe; & qui s'en est démêlé avec tant de gloire & de

1679. May. *succez : mais Vôtre Majesté trouvera-t-Elle son avantage dans la ruine d'un Prince, qui a un desir extrême de la servir, & qui étant conservé pourroit apporter à son service quelque chose de plus que la seule volonté? Certes, Vôtre Majesté en me détruisant s'en repentiroit la premiere, puis qu'Elle auroit de la peine à trouver dans tout le monde une personne, qui fust plus véritablement que moy, & avec plus de respect & de zele,* &c.

Monsieur le Duc de Lorraine, qui ne vouloit non plus rien negliger de tout ce qui pouvoit servir à donner au Roy quelque nouvelle marque du desir qu'il témoignoit de pouvoir meriter ses bonnes graces, ne se contenta pas des assurances qu'il en avoit déja fait donner à Sa Majesté; mais il fit encore declarer à M. Colbert par les Mediateurs, que l'Empereur avoit pris à son service toutes les troupes Lorraines; & dans la declaration publique qu'il en fit à Nimegue, il disoit qu'il avoit remis ses troupes à un Prince amy de la France, pour témoigner au Roy, que bien qu'il fust exclus de ses Estats, il ne vouloit neanmoins rien faire qui pust donner sujet à Sa Majesté

de le priver de l'honneur de ses bonnes graces. 1679. May.

L'on ne voyoit pas cependant que l'Allemagne dûst si-tost goûter les fruits de la Paix ; parce qu'on ne se mettoit pas en estat d'executer le Traité. Car bien-que cette execution fust trés-necessaire au soulagement d'un grand nombre de Provinces de l'Empire, toutefois les Ambassadeurs de l'Empereur ne faisoient paroistre aucun empressement pour arriver à une fin si desirée : mais Monsieur Colbert leur ayant fait communiquer par les Mediateurs, la commission qu'il avoit receuë du Roy son Maistre pour agir seul, touchant l'execution des Traitez, ils tomberent d'accord de s'assembler le 22 à l'Hostel de ville de Nimegue, en presence de Monsieur Jenkins Mediateur. Cette Conference dura quatre heures, sans qu'on pust neanmoins convenir sur l'explication du 27 Article du Traité de Paix. Les Imperiaux disoient qu'ils étoient prests de retirer leurs troupes des Places qu'elles occupoient, lors qu'ils en seroient requis par les Estats de l'Empire : Mais l'Ambassadeur de France

1679. Moy. soutenoit que l'Empereur devoit les retirer sans attendre aucune requisition; puisque cet Article estoit absolu, & sans condition, obligeant également les Parties à évacuer de bonne foy tous les lieux occupez dans l'espace d'un mois, aprés l'échange des ratifications sans un plus long delay.

La resolution que le Roy de Dannemarç avoit déja prise de faire traiter sa paix auprés du Roy, avoit mis fin à la Negotiation de l'Ambassadeur de cette Cour-là, à Nimegue. M. de Meyerkroon neanmoins n'avoit pas d'abord esté favorablement écouté de Sa Majesté, qui avoit refusé de recevoir la Lettre du Roy de Dannemarck; parce que dans cette Lettre il ne luy donnoit pas le titre de Majesté. Cela retarda toutefois de fort peu cette Negotiation. Le Roy approuva les mesures qu'on avoit prises pour traiter en Scanie la Paix des deux Couronnes du Nord; & M. Heugh Ambassadeur de Sa Majesté Danoise à Nimegue, donna part le 26 à M. Colbert de la Conference qui devoit se tenir à Londen, où M. de Feuquieres Ambassadeur du Roy en Suede devoit se trouver avec les

Mi-

Miniſtres de Sa Majeſté Danoiſe. La ratification de Suede pour le Traité de Paix entre cette Couronne & l'Eveſque de Munſter arriva pour lors à Nimegue; mais elle ne fut pas encore échangée, à cauſe de quelques difficultez, qui ſe rencontroient dans le Traité, qui avoit eſté ſigné le 22 Mars. 1679 May.

Les Troupes du Roy commençoient déja à s'étendre dans la Marche de Brandebourg, & il en arrivoit tous les jours de nouvelles à Weſel, pour groſſir l'Armée, que Monſieur le Mareſchal de Crequi devoit commander. L'on faiſoit inceſſamment paſſer les équipages, l'artillerie, & toutes les munitions neceſſaires, & l'on perdoit d'autant moins de temps à ſe mettre en état d'entreprendre quelque choſe, que Monſieur Mainders ne preſſoit plus ſa negotiation auprés du Roy; il en parloit preſque indifferemment; & il diſoit que l'Electeur ſon Maiſtre ne pouvoit pas faire la Paix, ſi on ne luy cedoit Stetin avec le païs qui eſt au de-là de l'Oder.

La pluſpart des Puiſſances de l'Allemagne ſe vouloient entremettre pour l'accom-

1679. May. complissement de cette Paix, Monsieur l'Electeur de Saxe offroit sa Mediation, mais la Lettre qu'il écrivoit au Roy sur ce sujet, ayant esté donnée par M. de Blaspiel à M. Colbert, pour la faire rendre à Sa Majesté, cet Ambassadeur refusa de s'en charger, puisque Monsieur l'Electeur de Brandebourg avoit un Ministre à la Cour, qui pouvoit s'acquiter de cette commission. Les Princes de Brunswick faisoient aussi quelques instances en faveur de S. A. E. pour tâcher de faire differer les executions militaires, témoignant estre persuadez que ce Prince ne manqueroit pas de donner au Roy toute sorte de satisfaction.

C'estoit cependant une chose assez singuliere, de voir qu'il falloit que l'Ambassadeur de France pressast les Imperiaux pour les faire consentir au soulagement de l'Empire, par l'execution de la Paix. Monsieur Colbert crut que pour y parvenir, il falloit avoir une seconde Conference dans laquelle les Imperiaux ne pussent soutenir les raisons qu'ils avoient alleguées dans la premiere, sans faire évidemment connoistre qu'elles manquoient de fondement. Il proposa donc le 2 Juin

Juin aux Mediateurs de moyenner cette 1679. Conference, à laquelle il seroit à propos Iuin. que ce qu'il y avoit de Ministres des Princes de l'Empire à Nimegue, fussent présens, afin qu'on vist à qui de l'Empereur, ou du Roy, l'on devoit attribuer les causes du retardement d'une execution, d'où dépendoit le repos de tant de peuples; mais les Ambassadeurs de l'Empereur croyant qu'une Conference, en presence des Ministres des Princes de l'Empire, choqueroit l'authorité de Sa Majesté Imperiale, la refuserent absolument, disant, que le Decret qu'ils avoient de la Diéte de Ratisbonne authorisoit l'Empereur autant qu'il estoit necessaire, pour agir ainsi que Sa Majesté Imperiale le trouveroit à propos, touchant tout ce qui regardoit la Paix & la guerre presente.

Alors le Ministre de l'Electeur de Cologne presenta un Memoire à la Mediation, pour demander que Bonne fust évacuée par la Garnison Imperiale; & publia en mesme temps la resolution que la Diéte de Ratisbonne avoit prise le 22 du mois passé, par laquelle l'Empereur estoit supplié d'ordonner

1660. Juin. l'évacuation des Places, que les Troupes Imperiales occupoient dans l'Empire, de-sorte que les Imperiaux ne purent s'empescher d'avoir sur ce sujet une seconde Conference à l'Hostel de ville : mais il ne fut pas pour cela possible de les faire convenir de l'évacuation des Places; disant qu'ils n'avoient encore eu aucun avis de ce resultat de la Diéte de l'Empire; que neanmoins, eu égard à l'instance qui avoit esté faite par le Ministre de l'Electeur de Cologne, ils offroient de retirer les Troupes de tout son païs, pourveu que les François retirassent celles qu'ils avoient dans les Païs de Liege & de Julliers.

Monsieur Colbert ne donna point les mains à cette proposition; mais il offrit de faire exactement vivre aux dépens du Roy, toutes les Garnisons des Places que Sa Majesté s'estoit reservées dans l'Empire, pour s'en servir à procurer la Paix du Nord, & la satisfaction de la Suede. Les Ambassadeurs de l'Empereur répondoient que Sa Majesté Trés-Chrétienne estoit obligée à cela dés le jour que les ratifications de la Paix avoient esté échangées, & ainsi cette seconde

Con-

Conference n'eut pas un meilleur ſuccez que la premiere. 1679. Juin.

Ce qui chagrinoit le plus les Imperiaux, eſtoit de n'avoir pu obtenir par la Paix, que la France remiſt les dix villes d'Alſace en l'eſtat qu'elles eſtoient devant la Guerre; que le Roy en retiraſt ſes garniſons; & que Sa Majeſté ne les poſſedaſt pas, comme luy appartenant en propre. C'eſt pourquoy, comme cela leur tenoit extrémement au cœur, ils auroient bien voulu, en faiſant le Traité de l'execution de la Paix, comprendre ces dix villes parmy les Places que la France devoit évacuer, & pour cela ils les mirent dans la liſte qu'ils donnerent alors de tous les lieux de l'Empire, d'où le Roy devoit retirer ſes troupes. M. Colbert répondit en general que Sa Majeſté eſtoit preſte de faire ſortir ſes Garniſons de toutes les Places qu'elles occupoient dans l'Empire, à la reſerve de celles qui avoient eſté cedées à la France, par les Traitez de Munſter & de Nimegue.

Cette réponſe ne donnoit pas lieu aux Imperiaux d'eſperer qu'ils puſſent obtenir par cette Negotiation ce qu'ils n'avoient pu gagner par celle de la

1679. Juin. Paix, bien qu'on voulust soutenir que le Traité de Munster n'estoit pas si precis touchant la cession des dix villes d'Alsace, qu'un Article du mesme Traité ne semblast contredire, ce qui avoit esté clairement expliqué ailleurs à l'égard de cette cession. Mais les Imperiaux se rendant enfin touchant cette pretention, declarerent le 15, qu'ils consentoient que l'évacuation se fist par la France de toutes les Places que les Troupes tenoient dans l'Empire, à la reserve de celles qui luy avoient été cedées par les Traitez de Munster & de Nimegue; & que de leur costé ils estoient prests de faire sortir de leurs Garnisons, non seulement de Bonne, mais encore de Treves & de Keyserslutern, en consequence des instances, qui en avoient esté faites par les Electeurs de Cologne, de Treves, & Palatin; mais que pour les autres places de l'Empire, ils attendoient encore de sçavoir quelle seroit la resolution de la Diete de Ratisbonne, assurant qu'ils ne doutoient pas que l'Empereur ne s'accommodast au desir des Estats de l'Empire.

Cette réponse ayant esté communiquée à M. Colbert le 16, par les Mediateurs,

cet Ambassadeur vit si peu de disposition 1679. Juin.
du costé des Imperiaux à executer de bonne foy le 27 Article du Traité de Paix, qu'il s'en tint à la derniere declaration, qu'il avoit donnée, dautant que l'Empire qui avoit beaucoup plus d'interests que la France à faire faire au plutost cette évacuation, devoit aussi y faire apporter plus de facilité, afin que des difficultez qui n'avoient apparemment d'autre but, que l'avantage particulier de l'Empereur, ne retardassent pas plus long-temps le soulagement general des Estats de l'Empire.

L'Armée de France estoit aux environs de Minden, & commençoit d'incommoder fort cette Place, où le General Spaan pretendoit faire une vigoureuse resistance. Mais le Mareschal de Crequi fit passer le Weser le 30 du mois à M. Calvo avec une partie de la Cavalerie & de l'Infanterie sur un pont de batteaux, qu'il avoit fait construire, pendant qu'avec un Corps de Cavalerie il alla passer à un gué, qu'il passa en partie à nage, sous le feu d'un Chasteau, & à la veuë du retranchement des Ennemis. Le Chasteau fut ensuite emporté avec une vigueur extraordinaire par l'Infanterie, sous le Commandement du

1679. Juin. Marquis d'Uxelles. Dans ce mesme temps le Mareschal de Crequi, qui n'avoit passé la riviere que pour obliger le plat-païs aux Contributions qu'il avoit demandées, voyant que le General Spaan estoit sorti de la Ville avec plus de trois mille Hommes, & du Canon pour luy disputer le passage de la riviere, attaqua brusquement & desfit ces Troupes. Le General Spaan fust poussé jusques dans Minden avec une perte considerable, & plus de quatre cens Prisonniers : De-sorte que M. l'Electeur de Brandebourg eut sujet d'estre tout convaincu, qu'il n'y avoit que la Paix qui le pust guarantir des malheurs, dont la continuation de la guerre le menaçoit.

Ce fut-là la derniere action qui termina une si grande Guerre, & si M. l'Electeur de Brandebourg eust avancé de quelques jours la Negotiation de la Paix, qui avoit esté signée à S. Germain le jour precedent, la nouvelle en seroit venuë à temps pour sauver beaucoup de braves gens, en prevenant ce Combat.

Le rétablissement des Traitez de Westphalie furent le fondement de celuy de Brandebourg, & ils en composerent le principal Article sans y deroger en aucu-

ne

ne chose, si ce n'est que pour éviter à l'avenir les differens, qui naissent d'ordinaire entre les Princes pour le trop grand mélange des limites, la Suede a cedé à l'Electeur de Brandebourg les Terres qu'elle possedoit devant la Guerre au delà de l'Oder, excepté les Villes de Dam & de Golnau & leurs dépendances; son Altesse Electorale cependant doit demeurer en possession de Golnau, jusques à ce que la Couronne de Suede luy paye la somme de cinquante mille escus. 1679. Juin.

La Suede a encore cedé la moitié qu'elle avoit aux droits des Peages, qui se levent sur le port de la Ville de Colberg, & sur les autres havres de la Pomeranie Electorale; & qui luy avoient esté accordez par le Traité de Stetin fait en 1653. Mais la Riviere de l'Oder demeurera toujours en Souveraineté à la Suede; sans que l'Electeur de Brandebourg y puisse establir aucun Peage.

Ce Prince ne fut pas exempt de la clause qui avoit esté commune à tous les autres Princes, qui avoient fait leur Traité avec la France; à sçavoir, qu'il ne pourroit secourir directement ny indirectement le Roy de Dannemarck son Allié, s'il conti-

nuoit

1679. Juin. nuoit de faire la Guerre à la Suede : Mais le Roy, par un effet de sa bonne volonté, & pour le bien de la Paix, promit par un article separé de faire payer à M. l'Electeur la somme de trois cens mille écus dans le terme de deux ans, pour le dédommager en quelque façon des frais qu'il avoit faits, pendant le cours de cette Guerre.

Il ne restoit plus aucune Negotiation importante à terminer à Nimegue, que celle du Traité de l'execution de la Paix concluë entre l'Empereur & la France: Car les Conferences que l'on continuoit à Londen en Scanie, ou plutost la Negotiation que M. de Meyerkroon avoit commencée à la Cour, faisoit esperer qu'on ne seroit pas long-temps sans voir la Paix concluë entre la Suede & le Danemarck: Ce fut dans le dessein d'en haster la conclusion, qu'un détachement considerable de Cavalerie commandé par le Marquis de Joyeuse, passa des Terres de l'Electeur de Brandebourg dans les Comtez d'Oldembourg & Delmenhorst, & mit tout ce païs sous la contribution.

M. le Comte d'Espense passa pour lors à Nimegue, allant porter le Traité à M. l'Electeur de Brandebourg, & bien-que cet-

te

le Paix eust esté signée à S. Germain, les Ratifications en furent neanmoins échangées à Nimegue le 22 Juillet : De-sorte que M. Colbert n'estoit plus retenu à Nimegue, que pour conclure avec les Imperiaux le Traité de l'execution de la Paix : Mais il ne voyoit pas qu'ils témoignassent beaucoup de disposition à vouloir bientost sortir de cette affaire, dont la conclusion toutefois estoit si necessaire au bien & au repos de l'Empire ; que sans cela la Paix luy estoit entierement inutile. 1679. Juill.

Les choses estant en cet estat, M. Colbert crut qu'il devoit échauffer les Imperiaux plus qu'ils ne l'estoient, & les conduire à son but par toutes sortes de moyens. Il n'en trouva pas de plus propre, ny de plus naturel que de feindre un prompt depart, dont il disoit qu'il avoit receu les ordres, & dans ce dessein il renvoya la plus grande partie de son bagage & de ses domestiques. Les Ambassadeurs de l'Empereur ne douterent plus que M. Colbert n'eust des ordres tels qu'il les disoit: M. le Nonce de son costé s'employoit auprés des Imperiaux avec tout le zele d'un veritable Mediateur, afin que tant de Peuples desolez

par

1679. Juin. par les malheurs de la Guerre, ne fussent pas plus long-temps sans goûter les fruits de la Paix.

Ces considerations determinerent enfin les Ambassadeurs de l'Empereur : car bien qu'ils ne se fussent pas rendus moins difficiles sur la conclusion du Traité de l'execution, qu'ils l'avoient esté à l'égard de celüy de la Paix mesme, ils voyoient bien toutefois que la forte tentative qu'ils avoient cy-devant faite, pour tâcher d'expliquer en leur faveur dans le Traité de Nimegue, ce qu'ils trouvoient trop avantageux à la France dans le Traité de Munster, n'ayant servi qu'à faire mieux establir le droit de la France touchant particulierement la Souveraineté des dix Villes d'Alsace ; ils devoient aussi s'asseurer qu'ils perdoient leur temps à vouloir pretendre de gagner par le Traité de l'execution, plus qu'ils n'avoient pu faire par le Traité de Paix : De-sorte que voyant le jour fixé pour le depart de M. Colbert, ils consentirent de signer le Traité, plutost que de laisser un si grand Ouvrage imparfait.

Par ce Traité, qui fut signé le 17 l'évacuation se devoit faire de part & d'autre de-

vant le 10 Aoust generalement & de bonne foy de toutes les Places, qui par les Traitez de Westphalie & de Nimegue n'appartenoient ny à Sa Majesté Imperiale, ny à Sa Majesté trés-Chrestienne; à la reserve toutefois des huit Places, dont il est fait mention dans le 8 Article du Traité de Paix signé à Nimegue le 5 Février, lesquelles le Roy devoit occuper dans l'Empire jusques à la conclusion de la Paix du Nord. 1679. Juilli

Comme ce Traité devoit estre executé sans qu'il fût besoin d'en fournir, ny d'en échanger aucune Ratification; il ne fut pas plutost signé que M. Colbert quitta Nimegue, pour retourner en France, prenant sa route par la Hollande: De-sorte que l'on peut dire que ce fut icy la fin de l'Assemblée de Nimegue; puisque la principale partie s'en separoit, & qu'elle n'avoit plus rien à y traiter. Les Mediateurs neanmoins, une partie des Imperiaux & des Espagnols, les Ambassadeurs de Suede & ceux des Estats Generaux firent encore quelque sejour à Nimegue, pour y signer les Traitez entre l'Espagne & la Suede, entre la Suede & les Estats Generaux. Et M. le Nonce voulant continuer

1679. Aou. jusques au bout à donner des preuves de la sincerité des intentions qu'il avoit apportées dans cette Assemblée fut aussi des derniers à s'en retirer.

Comme tous les Princes qui avoient encore quelques interests à regler, estoient compris dans les Traitez que la France avoit conclus avec les principales Parties, & que par consequent toutes les hostilitez estoient cessées entre eux, les plus grandes difficultez qui restoient à terminer, estoient touchant le Commerce de la Suede & des Estats Generaux.

La Paix entre l'Espagne & la Suede ne devoit recevoir aucune difficulté; puisque dans cette Negotiation il n'y avoit aucun nouvel interest à ménager entre ces deux Couronnes: Aussi ne fut-il pas besoin de faire aucun Traité pour cette Paix, & l'on se contenta de convenir des conditions sous lesquelles elle seroit publiée dans les Païs qui sont de la domination d'Espagne & dans ceux qui dependent de la Suede.

Le plus grand embarras qui se trouva dans cette affaire vint de ce que M. Jenkins Mediateur, & les Ambassadeurs de Suede n'avoient point veu non plus que ceux de France; pour les raisons que j'ay dites

cy-devant, le Marquis de la Fuente Ambassadeur d'Espagne, de-sorte que ce Mediateur ne pouvant dans cette rencontre, s'entremettre immediatement entre cet Ambassadeur d'Espagne & ceux de Suede, il fallut que la Negotiation de la part d'Espagne se fist entre M. Jenkins & le Marquis de la Fuente par l'entremise des Ambassadeurs de l'Empereur; par ce moyen & par les grands soins que M. Jenkins apporta en cette affaire, les Parties convinrent d'un Formulaire pour le rétablissement & la publication de la Paix entre les deux Couronnes d'Espagne & de Suede; & aprés avoir donné de part & d'autre des Actes separez d'acceptation, le Formulaire fut envoyé en Espagne & en Suede, pour estre signé des deux Roys, & publié ensuite à Madrid & à Bruxelles, à Stokholm & à Riga en Livonie. 1679. Aou.

Ce Formulaire portoit en substance, que la declaration de Guerre qu'il y avoit eue depuis quelques années entre les Roys de Suede & d'Espagne, seroit reputée comme s'il n'y en avoit jamais eu, principalement depuis le 17 Septembre de l'année précedente, que Sa Majesté Catholique avoit consenti que le Roy de Suede

fut

1679. Avril. fut compris dans le Traité de Paix qui avoit esté signé & ensuite ratifié entre la France & l'Espagne, & depuis aussi que Sa Majesté Suedoise avoit approuvé que le Roy d'Espagne fut pareillement compris dans le Traité de Paix qui avoit esté signé & ratifié entre Sa Majesté Imperiale & Sa Majesté Tres-Chrestienne; ces deux Roys ordonnant & declarant également que la Paix Chrestienne, veritable & sincere, sera renouvellée & rétablie entr'eux, leurs Royaumes & Sujets, aussi parfaitement que s'il n'y avoit jamais eu de Guerre ny d'Actes d'hostilité.

Les interests de la Suede & de la Hollande furent accompagnez de tant de difficultez, que les deux Traitez de Paix & de Commerce entre ces deux Puissances, furent les derniers qui se conclurent à Nimegue. Il se trouva sur tout tant d'obstacles à surmonter touchant la Navigation, qu'il seroit ennuyeux & contre le dessein que je me suis proposé en écrivant, si je m'étendois sur ce détail; je remarqueray seulement les principaux Points sur lesquels ont esté fondées des difficultez qui ont duré si long-temps.

Depuis que la Paix avoit esté signée entre

tre la France & les Estats Generaux, l'on avoit commencé la Negotiation de celle de la Suede avec les mesmes Estats. Le Point le plus difficile à regler dans la Negotiation de cette Paix, fut le renouvellement des Traitez d'Alliance & de Commerce qu'il y a eu entre les deux Nations. Les Suedois insisterent fort pour faire renouveller celuy de 1673. Mais comme ce Traité avoit esté fait dans le mauvais estat des affaires de Hollande, & dans l'esperance que les Suedois s'estant rendus les Mediateurs de la Paix, ils n'auroient pas sujet de se declarer, comme ils firent pour la France: Dans cette veüe, les Estats Generaux n'avoient pas fait difficulté d'accorder par ce Traité de grands avantages à la Suede; Mais ils ne voulurent jamais consentir qu'il en fût fait mention dans le quatriéme Article du Traité de Paix, où l'on n'a renouvelé que ceux de 1640, 1645, 1646 & 1667.

1679. Aou.

Des trente-sept Articles qui composent le Traité de Commerce & de Navigation, il n'y en eut presque pas un qui ne fist naistre quelque difficulté. Il y avoit déja prés d'un an qu'on travailloit inutilement à surmonter ces obstacles; C'est pour-

1670. Aou. pourquoy on se persuada qu'on trouveroit plus aisément à la Haye qu'à Nimegue, les moyens de convenir sur les principaux Points contestez. Dans cette esperance M. Olivenkrans alla à la Haye dés le mois de May, & les Estats Generaux ayant nommé des Commissaires pour traiter avec cet Ambassadeur, ils s'assemblerent chez M. le Comte d'Avaux, qui fit dans cette occasion la fonction de Mediateur. D'ailleurs les interests particuliers que la Ville d'Amsterdam & quelques autres Villes de Hollande ont au Commerce de Suede, requerant qu'on eust des informations plus précises sur chaque difficulté; on esperoit avec raison de sortir plus facilement de cette affaire à la Haye qu'à Nimegue.

Il y eut plusieurs Conferences sur ce sujet. Les Estats demandoient la diminution des Impositions qu'on avoit mises en Suede sur les grosses Marchandises, sur tout depuis le Traité que la Suede avoit fait avec les Estats en 1640. Ces sortes de Marchandises sont celles qui sont d'un grand volume & d'un bas prix, comme *la Pierre & le Marbre*, *le Chanvre*, *la Cire*, *le Godron*, *la Poix*, *& les Cendres*, dont on fait le Savon, *les Grains & le Bois*. Mais les

Estats

Estats se relâcherent sur les trois premie- 1679. Aou.
res sortes de grosses Marchandises, & l'Ambassadeur de Suede aprés avoir témoigné beaucoup de repugnance dans deux Conferences de suite, consentit enfin que les Impositions des quatre autres sortes de grosses Marchandises fussent reglées sur le pied du Tarif de 1659 qui neanmoins n'est guere moins haut que celuy dont les Estats se plaignoient.

Il fut aussi arresté que toutes charges & tous les droits inégalement imposez, qui tendoient à la diminution de la liberté mutuelle du Commerce, & qui ont esté introduits en Suede depuis l'année 1656 cesseront à l'avenir, & que les Sujets de part & d'autre ne payeront d'autres droits que ceux qui se levent sur les Sujets naturels. Cette égalité cependant ne s'observera pas dans le Royaume de Suede & en Finlande, c'est-à-dire que cette clause du Traité n'aura lieu qu'à Riga en Livonie, en Ingrie, en Pomeranie & dans les autres dépendances de la Suede sur la Mer Baltique : Les Provinces cependant de Scanie, de Blekingue & de Halland, estant reputées comme parties de l'ancien Royaume de Suede,

1679. encore qu'elles ne soient pas specifiées
Aou. dans le Traité.

Les Vaisseaux de Suede francs & demy-francs, donnerent lieu à une autre difficulté. Les Vaisseaux francs sont des Bastimens construits pour la guerre, montez depuis 24 jusques à 30 pieces de canon; & ils sont obligez de servir le Roy dans l'Armée Navalle en temps de guerre; c'est pourquoy le Roy les a privilegiez dans le commerce à l'égard des droits de péage, afin que l'avantage, dont ils jouïssent, compense leur service, & supplée aux frais qu'ils font pour leur armement, & pour leur équipage de guerre, dont les Vaisseaux Marchands sont exempts. Par ce moyen le Roy de Suede a toûjours des gens exercez à la mer, & une Escadre d'environ 30 Vaisseaux.

Les Bastimens demy-francs, ne sont que du port d'environ cent tonneaux. Leurs privileges & leur nombre sont si peu considerables, qu'ils ne peuvent pas estre d'un grand préjudice au commerce des sujets des Estats. On trouvoit cependant en Hollande que tous ces Bâtimens privilegiez pourroient absorber la plus grande partie du commerce de la Mer Baltique; c'est

c'eſt pourquoy les Eſtats inſiſterent puiſ- 1679. Aout.
ſamment ſur l'abrogation de tous ces privileges, comme contraires à l'égalité d'avantage, dont doivent joüir les ſujets des deux Nations; mais dans la conteſtation de ce point, l'on prit le meſme milieu qui avoit ſervi à lever la difficulté precedente, & l'on tomba d'accord que tous ces Vaiſſeaux ne joüiroient de leurs exemptions que dans les terres qui ſont du Royaume de Suede & de la Finlande, & que dans les autres Provinces de la Mer Baltique, dépendant de la Couronne de Suede, il n'y aura aucune diſtinction entre les Vaiſſeaux Suedois & ceux des Eſtats Generaux.

On n'euſt pas cru aprés cela que quelque nouvelle difficulté euſt pu retarder la concluſion du Traité de commerce, dont la negociation duroit depuis plus d'un an; il y en eut neanmoins une qui arreſta entierement l'affaire. Les Ambaſſadeurs de Hollande avoient mis dans le 7 Article de leur Projet, que les ſujets de part & d'autre ſeroient traitez comme la Nation la plus amie, *ut quæque gens amiciſſima.*

Les Suedois ſe fonderent ſur cela pour demander qu'on ôtaſt les droits qu'on avoit impoſé en Hollande ſur les marchan-

1679. Ano dises Suedoises qui passoient le Sund; d'autant plus que l'imposition de ces droits n'avoit esté mise que depuis que les Suedois avoient obtenu des Danois, par des Traitez conclus à leur avantage, l'exemption d'une partie des droits qui se levent au Sund. Il est constant que les Estats voulant empescher que cette exemption des Suedois n'apportast quelque préjudice au commerce de leurs sujets, qui ne jouïssent pas d'un pareil avantage, établirent alors dans leur païs sur les Privilegiez au Sund, une imposition, qui équivaloit à peu prés cette exemption.

Les Hollandois disoient que l'égalité qui devoit estre observée dans le commerce des deux Nations, n'estoit pas lézée par cette spece de compensation; & ils soutenoient qu'elle y estoit si peu contraire, que dans tous les Traitez, qui s'estoient conclus depuis le long-temps qu'il y avoit que ces droits estoient imposez, on n'avoit jamais songé à la faire cesser, lors qu'on avoit fait d'autres Traitez.

Les Suedois cependant, qui ne vouloient pas perdre au profit de la Hollande, ce qu'ils avoient acquis au prejudice du Dannemarck, tinrent ferme sur ce point: de

sort

ſorte que les Conferences furent rompuës 1679. à la Haye, ſans que M. le Comte d'Avaux AOU. puſt ſe promettre de les renoüer ſur ce ſujet, avec le meſme ſuccez qu'on avoit fait touchant les autres difficultez : deſorte que M. Olivenkrantz retourna à Nimegue, où l'Aſſemblée venant à ſe ſeparer entierement peu de temps aprés, on ne put prolonger davantage la concluſion de ces Traitez, qui ne furent ſignez que le 2 d'Octobre. La caſſation de ces impoſts mis en Hollande, & la reduction de ceux de Suede ſur le pied du Traité de 1640, eſtant demeurez indécis & remis à d'autres Conferences, qui ſe devoient terminer à la Haye, pour en convenir dans l'eſpace de 18 mois, depuis la ſignature du Traité.

M. de Meyerkroon cependant, qui eſtoit depuis long-temps à la Cour, ne voyant pas que les Conferences, qui ſe tenoient en Scanie, avançaſſent la Negociation de la Paix entre la Suede & le Dannemarck, commença de témoigner plus de diſpoſition à conclure le Traité du Roy ſon Maiſtre, bien qu'il n'euſt pas lieu de ſe promettre des conditions plus avantageuſes que celles qu'il euſt euës dés le commencement; au contraire, l'exem-

1679. Sept. ple fit voir qu'il ne pouvoit estre que desavantageux au Roy de Dannemark d'estre le dernier à sortir de la guerre.

Le Roy, qui de son costé ne desiroit rien tant que de répondre à cette bonne disposition, & de rendre la Paix generale par la conclusion de celle de Danemarck, donna pour ce sujet le 24 Aoust, un plein-pouvoir à M. de Pompone, & par ce moyen le Traité fut conclu dans peu de jours entre Sa Majesté & les Rois de Suede & de Danemarck, & il fut signé à Saint Germain le 2 Septembre, aux mesmes conditions que le Roy avoit toujours proposées pour l'entiere satisfaction de son Allié.

On sçait que Sa Majesté s'estoit declarée dés le commencement, qu'elle ne pouvoit faire la Paix avec le Roy de Danemarck, qu'à condition de la restitution entiere de la Suede. Tous les delais & toutes les difficultez qu'on apporta là-dessus, ne firent point relâcher Sa Majesté du rétablissement des Traitez de Roschilde, de Copenhague, & de Westphalie; aussi ces Traitez furent le fondement de celuy de Dannemarck; & Sa Majesté Danoise declare dans le 4 Article, qu'en consideration de Sa Majesté Trés-Chré-

tienne,

tienne, elle consent que la Couronne de 1679. Sept.
Suede soit restablie dans tout ce qu'elle possedoit devant la guerre, & dans toutes les Terres, Estats, Provinces, Villes & Places qui luy ont esté cedées & acquises par ces trois Traitez, & par consequent dans tout ce que les armes Danoises avoient occupé pendant cette guerre.

Quant aux differens qui arrivoient cy-devant entre les sujets des deux Nations, à cause des Privileges & des Exemptions, dont les Suedois jouïssent, comme j'ay dit, d'une partie des droits que le Roy de Danemarck perçoit au Sund & au Détroit du Belt, Sa Majesté Trés-Chrestienne estant bien persuadée que l'intention du Roy de Suede n'est pas que ses sujets abusent en aucune maniere de leurs Privileges, au prejudice des revenus du Roy de Danemarck, a trouvé bon de convenir par le Traité, que des Commissaires nommez de part & d'autre, s'assembleront trois mois aprés l'échange des ratifications, & que par l'intervention d'un Ministre deputé de Sa Majesté, tous ces differends seront reglez à l'amiable.

Comme le rétablissement du Duc de Slefwick Holstein-Gottorp, avoit esté u-

1679. Sept. ne des conditions que le Roy avoit mises à cette Paix; elle avoit fait aussi une des plus grandes difficultez qu'il y ait eu dans la conclusion du Traité. Ce Prince n'avoit esté dépouillé de ses Estats par le Roy de Danemark, que parce qu'il est Allié de la Suede : il falloit donc qu'il fust entierement rétabli; c'est pourquoy le Roy de Danemark, pour donner des preuves du desir qu'il avoit de finir au plutost la guerre, a consenti, à la requisition & à la consideration particuliere du Roy, que le Duc de Sleswick Holstein Gottorp fust rétabli dans ses Terres, Provinces, Villes, & Places, en l'estat qu'elles se sont trouvées dans le temps de la signature du Traité, & dans toute la Souveraineté qui luy appartient en vertu des Traitez de Roschilde, de Copenhague & de Westphalie. C'estoit-là presque tout ce que ce Prince pouvoit pretendre aux dommages prés, que ses Estats avoient soufferts dans cette guerre, par les grandes sommes que le Roy de Danemarck en avoit tirées, comme du meilleur païs de tout le Nord.

M. l'Electeur de Brandebourg, les Princes de la Maison de Brunswick, & l'Evêque de Munster, qui avoient fait leurs

Traitez

Traitez separez depuis la Paix de la France avec la Hollande, avoient receu des témoignages avantageux du desir que le Roy avoit de donner au plutost le repos à toute l'Europe; car Sa Majesté a bien voulu les indemniser d'une partie des frais qu'ils avoient faits dans la guerre, en leur donnant de grandes sommes, en consideration des bonnes dispositions qu'ils témoignoient pour la Paix, & particulierement en faveur de la Suede, qui de son costé n'a pas laissé de faire à tous ces Princes quelques avantages considerables: mais le Roy de Dannemarck a esté le seul à qui non seulement il n'est rien resté de ses conquestes; mais encore le seul des ennemis de la Suede, à qui la France n'a accordé aucun dédommagement. 1679.

Comme le Roy de Danemarck se trouvoit pour lors en estat de se faire faire raison par ceux de Hambourg, touchant plusieurs pretentions qu'il a sur cette ville, & particulierement touchant le droit d'hommage qu'il en pretend. Il en fit approcher toutes ses troupes d'abord aprés la conclusion de la Paix avec la Suede. Sa Majesté Danoise n'avoit pas à la verité une armée aussi puissante qu'il l'eust fallu pour

1679. Octo. forcer une ville comme Hambourg, d'autant plus que les Princes voisins s'interessoient en sa conservation : mais le Roy de Danemarck pouvant s'en approcher d'abord, comme il fit aussi prés qu'il luy plut, à cause du voisinage d'Altena, avoit fait dresser des batteries pour l'Artillerie & pour les bombes, avec quoy il auroit extrémement incommodé la ville.

Le Roy écrivit au Roy de Danemarck, & l'exhorta à ne pas troubler le repos que la Paix generale venoit de donner à presque toute l'Europe. Les Princes de la Maison de Brunswick, qui avoient déja fait entrer de leurs troupes dans Hambourg, pour pourvoir à sa deffense; s'entremirent puissamment de cet accommodement, qui fut conclu provisionnellement le premier Novembre : Les droits du Roy de Dannemarck, & ceux de la ville de Hambourg demeurant en leur entier, jusques à ce que le point de l'hommage, & les autres differends qui sont entre Sa Majesté Danoise & la Ville, soient vuidez à l'amiable, par forme de procez.

La principale condition de cet accommo-

modement fut une reconnoissance de deux cens & vingt mille écus, que la ville de Hambourg doit donner au Roy de Danemarck, payables en cinq termes; moyennant quoy Sa Majesté Danoise fit cesser l'indignation qu'elle avoit prise contre cette ville, renonça aux pretentions qu'elle avoit sur les Terres possedées conjointement par Hambourg & par Lubeck, & promit de faire rendre les Vaisseaux, les marchandises, & les biens de la ville & des habitans de Hambourg, qui avoient esté saisis à cause de ces pretentions. 1679. Nov.

Voilà quelle a esté la fin de cette grande guerre, dans laquelle presque tous les Princes de l'Europe s'estoient trouvez engagez depuis l'année 1672. Mais ce n'estoit pas encore assez pour le bien & pour le repos de l'Europe, que la Paix Generale eust fait cesser tous les malheurs qu'avoit causé la guerre. Il falloit de plus que les tristes incidens d'une tragedie si sanglante, eussent enfin quelque agreable catastrophe, qui adoucist le souvenir des miseres passées, & qui fist concevoir au peuple de plus douces esperances. Il n'y avoit rien qui pust mieux produire un tel effet que les Mariages des

1679. Nov. Principaux Princes, qui avoient eu part en cette guerre, puisque ces nouvelles Alliances estoient les nœuds sacrez qui devoient rendre la Paix indissoluble.

Le Roy d'Espagne n'eut pas plutost ratifié la Paix avec la France, qu'il ne songea plus qu'à l'affermir davantage par une nouvelle Alliance avec le Roy; desorte que quelques grands que fussent les engagemens où la Cour d'Espagne estoit entrée avec l'Empereur pour le Mariage de la Princesse Imperiale avec Sa Majesté Catholique, ils n'empescherent pas neanmoins ce Prince de tourner toutes ses pensées vers la France. Le Portrait de Mademoiselle de Valois, & toutes les belles qualitez de cette Princesse, luy avoient fait prendre la résolution dés le Printemps dernier, de faire passer de Nimegue à la Cour de France, le Marquis de los Balbases, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire pour en faire la demande.

Ce Ministre s'estoit rendu en peu de temps en France, & dans une Audiance particuliere qu'il eut du Roy au commencement du mois de May, il demanda à Sa Majesté, Mademoiselle en mariage pour

le Roy son Maistre; mais sur une affaire 1679. Nov.
aussi importante que celle-là l'estoit, le Roy ne rendît réponse à l'Ambassadeur d'Espagne qu'au commencement de Juillet, qu'il luy déclara qu'il accordoit Mademoiselle au Roy d'Espagne. Comme l'on n'a pas oublié dans ce Royaume-là, que la France ne leur a donné que de bonnes Reines, la joye que cette nouvelle y apporta, parut excessive parmi les peuples; mais elle fut particulierement trés-sensible à ce jeune Monarque, qui estoit vivement touché du merite de cette Princesse.

La ceremonie du mariage se fit à Fontaine-bleau le dernier jour du mois d'Aoust, avec toute la magnificence qui est ordinaire à la Cour de France. La Procuration que le Roy d'Espagne avoit envoyée en blanc, pour estre remplie du nom de celuy qu'il plairoit au Roy de nommer pour épouser la Reine, fut remise à M. le Prince de Conty, qui donna la main à cette Princesse au nom de Sa Majesté Catholique, & la Reine prit quelque temps aprés la route d'Espagne, non sans répandre des larmes, qui marquoient que le regret de quitter la France luy estoit plus sensible que la joye de posseder une Couronne.

1679. Dec. La vertu, les grandes qualitez, & tous les avantages de l'esprit & du corps, qui se rencontrent en la personne de M. le Prince de Conty, luy ont fait meriter si legitimement l'estime & l'affection du Roy, que Sa Majesté ne se contenta pas de luy en donner une marque tres-particuliere, en le choisissant pour épouser la Reine d'Espagne; mais elle voulut encore luy en faire sentir les effets bien-tost aprés, en luy donnant en Mariage Mademoiselle de Blois, que Sa Majesté aime tendrement. Ce Mariage fut celebré avec tant d'éclat, & avec une approbation si generale, que la Cour ne parut jamais ny plus magnifique ny plus satisfaite qu'en cette occasion.

Le Mariage du Roy de Suede avec la Princesse Ulrica de Danemarck, avoit esté arresté avant que la Suede & le Danemarck entrassent en rupture au sujet de cette Guerre. L'on travailloit mesme dés-lors en France à de superbes Carrosses, & à une partie des choses necessaires à la pompe de ce Mariage: De-sorte qu'aprés que la Paix eut esté faite entre ces deux Rois, il ne fut pas bien difficile de conclure de nouveau ce Mariage. Mais comme

me il reſtoit encore à ces Princes de grandes occupations pour regler les affaires du dedans & du dehors de leurs Royaumes, & ſur tout au Roy de Suede, qui avoit à ſe remettre en poſſeſſion de pluſieurs Provinces, & à donner tous les ordres neceſſaires pour les reſtablir en l'eſtat où elles eſtoient avant la Guerre, la Ceremonie & la conſommation de ce Mariage furent remis au Printemps. L'on travailloit cependant à Hambourg à une partie des Equipages ; & l'on attendoit de France, les Habits & toutes les choſes qu'on y avoit commandées pour ce ſujet. 1679. Dec.

La Cour de France avoit auſſi mis bas toutes les penſées de la Guerre. Les Feſtes & les divertiſſemens s'y renouvelloient tous les jours ; & le Mariage de la Reine d'Eſpagne fut à peine achevé, que le Roy ſongea à celuy de Monſeigneur le Dauphin. Chacun jetoit les yeux ſur toutes les Princeſſes de l'Europe, dans la curioſité où l'on eſtoit de ſçavoir à qui le Ciel deſtinoit un ſi grand avantage. Sa Majeſté les arreſta ſur la Princeſſe Anne Marie Chriſtine de Baviere, pour laquelle auſſi M. le Dauphin témoigna plus de penchant & plus d'inclination. M. Colbert qui ne faiſoit

1679. Dec. soit que de revenir de Nimegue, fut envoyé en Baviere pour traiter le Mariage. Il en arresta tous les Articles, & les signa le 30 Decembre. Le Roy choisit ensuite M. le Duc de Crequi pour l'envoyer en Baviere, & le chargea de Presens pour la Princesse. Il fit le Voyage en poste, accompagné de quarante Gentils-hommes.

La Cour se disposa dés-lors au Voyage qu'elle devoit faire le mois de Février, pour aller au devant de Madame la Dauphine jusques à Châlons, où se devoit faire la Ceremonie & la consommation du Mariage, M. le Duc de Baviere ayant épousé Madame la Dauphine à Muncken au nom de Monseigneur le Dauphin. Le Roy avoit cependant donné part de ce Mariage à tous les Princes ses Amis, par les Lettres qu'il leur en écrivit, où l'on voyoit que la Pieté & les grandes Vertus dont cette Princesse est douée, ont fait legitimement esperer à Sa Majesté que cette Alliance donnera à la France des Princes qui répondront dignement à la grandeur d'une si Auguste Naissance.

F I N.

TA-

TABLE

Des Matieres contenuës dans ce Traité.

A.

que

Ar-

D Le

D

F.

Om-

L'Isle